JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F : ETRANGER : 40 F (Compte chèque postal: 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOU'DRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION. REDACTION ET ADMINISTRATION RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION 4 OCTOBRE DU 1958 Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL 9° SEANCE

Séance du Jeudi 20 Avril 1967.

SOMMAIRE

- 1. Rappel au règlement (p. 749). MM. Jacques-Philippe Vendroux, le président.
- 2. Opposition à la constitution d'une commission spéciale (p. 750).
- 3. Politique générale du Gouvernement. Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 750).

MM. Hinsberger, Bertrand, de Lipkowski, Philibert, Frys, Rieubon, Herzog, Balmigère, Trorial, Beauguitte, Vivien, Destremau, Jacson.

MM. Pompidou, Premier ministre: Mitterrand, le président, Mollet.

(1 f.)

Clôture du débat.

- 4. Retrait d'une proposition de loi (p. 770).
- 5. Dépôt d'un projet de loi (p. 770).
- 6. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 770).
- 7 Dépôt de rapports (p. 770).
- 8. Ordre du jour (p. 770).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures. M. le président. La séance est ouverte.

-1-

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques-Philippe Vendroux, pour un rappel au règlement.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il est normal que la majorité et l'opposition s'opposent sur une doctrine ou sur une conception. Il est normal, et c'est même une très ancienne tradition, d'échanger parfois quelques quolibets au cours d'une discussion. Cela ne sert pas à grand-chose mais cela soulage. Par contre, il n'est pas normal d'en arriver à des paroles discourtoises et blessantes.

Hier soir, aux environs de minuit, lorsque notre ami M. Valentine d'énuté de la Cuadeloure, est monté à la tribure pour

Hier soir, aux environs de minuit, lorsque notre ami M. Valentino, député de la Guadeloupe, est monté à la tribune pour prendre part au débat de politique générale, un député de gauche ou d'extrême gauche (Murmures sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste) a prononcé cette phrase malheureuse et bien maladoite: « Volci la marée noire ». (Protestations sur les mêmes bancs.)

Un député communiste. C'est faux!

M. Alain Terrenoire. C'est du racisme.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Après les propos tendancieux tenus par MM Mitterrand et Ballanger au sujet des élections en outre-mer... (Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur les bancs du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République ct des républicains indépendants.)

Plusieurs députés de l'union démocratique pour la V' République. Racistes! Racistes!

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Vendroux.

M. Jacques-Philippe Vendroux. ... vous conviendrez que la mesure est désormais dépassée. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Le propos qui a été tenu, monsieur le président, est intolérable et je me devais, au nom de ceux de mes amis qui repré-sentent les territoires et les départements d'outre-mer, dont je suis personnellement un élu... (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Un député communiste. Un mal élu!

M. Jacques-Philippe Vendroux. ... de vous exprimer notre indignation. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République et des républicains indépendants.)

M. ie président. Je donne acte à M. Vendroux de son rappel au règlement, mais j'indique à l'Assemblée que, dans sa sagesse, la présidence n'avait pas entendu la phrase incriminée. (Sourires et applandissements.)

Cela ne signifie pas qu'elle n'ait pas été prononcée...

M. Guy Ducoloné. Elle n'a certainement pas été prononcée à l'égard de M. Valentino.

M. le président. ... mais il faut savoir que la fonction de président de séance comporte une part de sagesse qui implique parfois une certaine surdité. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

__ 2 __

OPPOSITION A LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. L'Assemblée a été informée, le 19 avril 1967. par voie d'affichage, de la demande de constitution d'une commission spéciale présentée par le groupe Progrès et démocratie moderne, pour l'examen de la proposition de résolution de M. Montagne, tendant à créer une commission d'enquête sur les émissions des actualités régionales télévisées de l'O.R.T.F.

Mais une opposition, déposée par M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, est parvenue à la présidence avant la deuxième séance suivant cet affichage.

En conséquence, l'Assemblée sera appelée à statuer à une date qui sera fixée sur proposition de la conférence des pré-

sidents.

_ 3 _

POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur

la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale. La parole est à M. Hinsberger. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants.)

M. Etienne Hinsberger. Monsieur le Premier ministre, mesdames, mossieurs, au cours du débat qui s'est déroulé dans cette enceinte, il y a un an, sur la politique générale du gouverne-ment, les députés lorrains avaient attiré l'attention de ce dernier sur la situation alarmante de leur région.

Entre-temps, les clignotants prévus par le V' Plan sont passès au feu rouge en différents secteurs. Les points chauds de l'activité ont d'ailleurs été évoqués par mes collègues Mondon et Schnebelen et le seront encore tout à l'heure par M. Trorial qui parlera de la sidérurgie. Je limitérai donc mon exposé aux problèmes de l'emploi dans le cadre de la situation créée par la mise en place du Marché commun dans les régions frontières, en particulier dans le bassin houiller lorrain.

Au cours du débat, M. le Premier ministre et plusieurs de nos collègues ont évoqué la disparition des barrières douanières entre les six pays de la Communauté économique européenne, qui doit intervenir le 1" juillet 1968. Les habitants des régions frontières sont vivement intéressés par les changements qui se préparent à cette occasion, car une grande partie des échanges conserve un caractère local et s'accomplit dans un cercle parfois très réduit.

Sur le plan régional, on définit souvent des centres d'attraction autour desquels des économistes décrivent des cercles plus ou moins larges pour les différentes catégories de biens et de scrvices. Lorsqu'il s'agit des régions frontlères, l'épanouissement de ces zones d'attraction a souvent été faussé par la présence de barrières douanières. Leur disparition entraînera un changement dans les courants d'attraction actuels, ce qui n'est pas sans inquiéter la population le long des frontières françaises.

Les craintes également éprouvées par les producteurs et les commerçants français sont fondées sur l'inquiétude créée par l'impérative obligation de se mesurer demain à des partenaires qu'ils connaissent bien et qui n'ont pas cessé de renforcer considérablement leur potentiel démographique, économique et industriel au cours des dix dernières années.

Ainsi, les quatre Länder allemands qui font face aux frontières de l'Est de notre pays ont enregistré une augmentation de 17,4 p. 100 de leur population pendant la période de 1950 à 1959, alors que celle de la Lorraine-Champagne n'a augmenté que de 2,18 p. 100 entre 1954 et 1962 et que celle de l'Alsace a même paissé de 3,45 p. 100.

En ce qui concerne les emplois industriels, on relève pour les quatre Länder des accroissements variant de 11,5 à 20 p. 100, alors que la progression de notre région n'a atteint que 3,25 p. 100

pour des périodes correspondantes.

L'exemple de la Sarre est particulièrement significatif. Mentionnons toutefois que, bien avant 1960, la France avait facilité et encouragé l'effort sarrois en vue de consolider le rattachement économique de cette région à la France. Après 1960, le gouvernement de Bonn a particulièrement soutent la réintégration de la Sarre dans le bloc allemand, et les résultats obtenus sont impres-sionnants : en six ans, ont été implantés en Sarre 89 établissements industriels nouveaux totalisant plus de 15.000 emplois. Certes, la crise économique survenue en Allemagne en 1966 a mis un frein brutal à cette évolution trop rapide; mais la levée des barrières douanières créera, je le crains, une attraction de la région du bassin houiller lorrain vers Sarrebruck et la Sarre, alors qu'économiquement, politiquement et socialement, elle devrait se faire vers Metz.

Mes collègues M. Mondon et M. le docteur Schvartz ont souvent appelé l'attention du gouvernement sur ce mouvement de basculc de notre région vers la Sarre. Pour l'éviter, il est urgent de construire l'autoroute Sarrebruck-Metz et de financer cette construction par le budget et non par péage; d'implanter des industries nouvelles dans les arrondissements de Sarreguemines, Forbach et Boulay; enfin, de garantir le plein emploi en libérant les houillères de la concurrence du charbon importé.

Ces objectifs impératifs permettraient aux entreprises locales, travaux publics, bâtiments, constructions métalliques, de reprendre confiance, et au commerce local de revivre, alors qu'il subit des pertes considérables par suite de la réduction des heures de travail et du chômage.

On peut se demander pourquoi une région prospère comme la Lorraine, souvent cltée en exemple pour sa prodigieuse exparsion après la guerre, a pu être secouée par une crise. C'est parce que cette expansion n'a été fondée que sur la croissance des trois industries de base que sont les mines de

fer, les houillères et la sidérurgie. Les problèmes de l'emploi dans la région de la Moselle-Est présentent une acuité toute particulière du fait de la récession de l'emploi dans les Houillèrea du bassin de Lorraine, en raison de l'accroissement de la productivité, du plafonnement du programme de production charbonnière, limité à quinze millions de tonnes par an, et du manque de reconversion industrielle de cette région qui compte 250.000 habitants.

C'est ainsi que cette entreprise nationalisée a perdu 10.000 emplois ces dernières années tout en limitant l'embauche des jeunes au tiers des chiffres de 1958, cependant que le nombre des jeunes arrivant sur le marché de l'emploi se multipliait par trois.

Pour ces raisons, nous attirons tout particulièrement l'attention de M. le Premier ministre sur l'urgence de la solution à apporter pour remédier à cette crise de l'emploi. Celle-ci avait trouvé, avec les débouchés sarrois, une solution passagère, mais économiquement et socialement mauvaise pour notre région, du fait que les difficultés économiques de nos voisins allemands se répercutent sur la main-d'œuvre frontalière fran-caise, laquelle, par surcroît, ne peut bénéficier des aides que votre Gouvernement octroie aux chômeurs français. Il est donc urgent de prendre immédiatement des mesures

de façon à éviter des désordres graves en attendant la reconversion et l'industrialisation de notre région. Mes collègues M. Schvartz, M. Coumaros et moi-même, vous demandons, monsieur le Premier ministre : priorité un tonnage plus important de coke lorrain au détri-

Premièrement, d'obliger la sidérurgie lorraine à enlever par

ment du coke importé, considérant que l'alignement des prix

a été realisé à la suite des interventions du Gouvernement; Deuxièmement, d'obliger Electricité de France à s'approvisionner en priorité, et au-delà de son contrat, auprès des Houillères du bassin lorrain. Electricité de France, entreprise également nationalisée, est actuellement susceptible de lever pour 1967 une option de 300.000 tonnes de charbon de provenance américaine destiné aux centrales thermiques de la région parisienne. Dans ces conditions, un flux plus continu et plus important du trafic vers cette région permettrait d'obtenir de la S. N. C. F. des réductions de prix sensibles qui abaisseraient le prix rendu du combustible lorrain et le rendrait compétitif avec le charbon importé.

Si ce tonnage qui correspond à six journées de production marchande était affecté à la Lorraine, il éviterait le chômage auquel nous allons être contraints du fait que les perspectives actuelles d'écoulement ne permettent pas le plein emploi de

Troisièmement, d'obliger Electricité de France à acheter du courant électrique aux Houillères du bassin lorrain. Les achats de cette société s'élevaient à 2.142 mégawatts-heure en 1964, à 1.370 en 1965 et à 966 seulement en 1966, laissant ainsi en stock plus de 2 millions de tonnes de produits secon-daires et mettant en veilleuse les centrales thermiques des houillères lorraines qui représentent des investissements non encore amortis, pendant qu'Electricité de France s'approvisionne en courant étranger.

Ces trois mesures permettraient non pas de relancer les investissements des houillères du bassin lorrain, mais au moins d'assurer le plein emploi du personnel actuel.

Du fait de leur très grande productivité, les houillères lorraines enregistrent la plus faible perte de tous les bassins français et, dans ces conditions, le maintien du niveau de l'emploi coûterait moins cher à l'économie nationale qu'une régression et que le chômage imposé à l'entreprise alors que les conversions sont, elles, loin d'être commencées.

A défaut de vouloir imposer ces trois mesures économiquement réalisables et profitables à la nation tout entière, il faudrait en envisager d'autres plus difficilement applicables, en attendant de pouvoir compter sur les bienfaits de la reconversion commencée avec la plate-forme chimique de Carling que votre gouvernement a lancée dès 1966 et le financement des zones industrielles avec l'aide de la C.E.C.A.

Ces autres mesures, je le rappelle brièvement, viseraient à obtenir une revision du traité franco-allemand qui nous oblige à importer trois millions de tonnes de charbon sarrois par an, à réduire à 40 heures par semaine la durée du travail dans les mines sans diminution de salaire, enfin — il me faut le dire — à renvoyer dans leurs foyers 3.000 mineurs sarrois encore employés dans les houillères du bassin de Lorraine.

Les premières solutions, sur l'urgence desquelles je me dois d'insister, permettraient à notre nouveau ministre de l'industrie de revoir toute la politique des importations de charbons étrangers qui sont la cause des désordres économiques et sociaux que connaît notre région.

Mais il serait dangereux et, de surcroît, illogique de négliger les possibilités offertes par les houillères dont le rendement est le plus élevé d'Europe, alors qu'elles sont capables, tout en se privant de 1.200 employés par an, d'approvisionner en grande partie la sidérurgie lorraine et les centrales thermiques d'Elec-tricité de France, assurant ainsi le plein emploi à leur personnel actuel avec une production de plus de 16 millions de tonnes.

M. le Premier ministre nous a assurés mardi de l'intervention des pouvoirs publics, notamment dans les secteurs particulièrement exposés à la concurrence internationale. Nous avons confiance, mais nous préférons voir se réaliser le désenclavement de la région du bassin houiller lorrain par la dotation des infrastructures nécessaires à son développement économique, par l'édification d'une structure urbaine convenable, par un équipement en moyens de liaison internes et externes qui lui font actuellement défaut.

Ces équipements sont indispensables à la vitalité et même à la survie de notre région trop longtemps abandonnée ou ignorée par les administrations centrales. Des autoroutes sont prévues au départ de Paris vers l'Ouest, le Sud, le Nord. Celle qui constituerait le cordon ombilical entre l'Est et Paris n'est encore inscrite à aucun programme alors qu'elle devrait exister au jour « J » du Marché commun.

Il n'est plus tolérable que nos travailleurs, privés de toute garantie quant à l'avenir, continuent de s'expatrier et de chercher des emplois dans les pays voisins où s'installent de grandes firmes que, malheureusement, nous n'avons pas su

Sur ce point précis, je tiens à évoquer le problème des travailleurs frontaliers qui, à la suite de l'effondrement du

miracle allemand, sont progressivement renvoyés dans leur pays; cette remarque est valable pour les régions-frontières de l'Est des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Après leur licenciement, ces travailleurs ne bénéficient plus des prestations sociales ni de l'allocation de chômage, alors qu'ils ont régulièrement versé les cotisations à l'employeur allemand.

Une revision rapide de la convention franco-allemande dans ce doniaine s'impose, afin de réaliser la parité des droits entre

les frontaliers des deux pays.

Il ne peut davantage être question de laisser nos travail-leurs émigrer vers Paris; ce serait d'ailleurs contraire au plan d'aménagement à long terme du territoire national, dans lequel s'inscrit le V Plan. Il convient de leur offrir en Lorraine l'emploi qu'ils recherchent. Nous devons donc créer des emplois

nouveaux dans les secteurs industriel et tertiaire. En matière industrielle, deux sortes d'activités nouvelles paraissent possibles: des activités très élaborées de transformation des métaux valorisant les demi-produits que leur fourni-raient nos secteurs de base; des activités de transformations

chimiques également très élaborées.

En outre, la création d'un centre économique européen sur la frontière franco-allemande, située au centre du Marché commun, assurerait un emploi à 8.000 travailleurs.

Il importe donc de favoriser la création de nouvelles industries en les faisant bénéficier de l'aide de l'Etat et en leur fournissant des ouvriers qualifiés afin d'assurer leur rentabilité dans une conjoncture concurrentielle de plus en plus difficile.

Ainsi, avec le concours maintes fois sollicité du Gouvernement, nous maintiendrons à notre Lorraine sa prospérité et son prestige. Les parlementaires ont reçu de leurs électeurs le mandat de défendre leurs intérêts vitaux et nous ne manquerons pas d'accomplir notre mission.

N'oublions pas que notre région, qui se classe quatrième, sur les vingt régions françaises, quant à la progression démographique et à la masse des impôts payés, s'est trouvée reléguée au treizième rang en 1966 quant à la répartition des crédits.

Ce matin encore, nous avons été alertés par la fédération du bâtiment et des travaux publics de Lorraine qui nous a informés que, malgré les programmes inscrits aux tranches régionales du Plan, les entrepreneurs n'enregistraient aucune amélioration de leur activité, bien au contraire. Les intéressés expriment leur inquiétude devant la lenteur de la mise en place des opérations programmées. Il en est ainsi, par exemple, des autoroutes et des logements; le nombre de logements n'a été que de 14.500 en 1966 au lieu de 16.000.

Nous sommes également étonnés de constater le renforcement de certaines situations de monopole tenant à certaines pratiques bien en cours dans plusieurs ministères et entreprises nationales. A Paris, nos entreprises régionales sont considérées comme ayant essentiellement une vocation de sous-traitance, alors qu'elles sont suréquipées et qu'elles disposent d'un matériel récent et moderne.

J'ai tenu, monsieur le Premier ministre, à évoquer briève-ment la situation économique et sociale de la région est de la Moselle à la veille de l'avenement du Marché commun.

M. Guy Ducoloné. Elle n'est pas brillante!

M. Etienne Hinsberger. Malgré les efforts déjà accomplis par le Gouvernement - efforts que nous apprécions - nous lui demandons de prendre davantage conscience des problèmes des régions frontières. Il faut agir, il faut accélérer l'effort et notamment réserver pour nos régions, les plus engagées de France, des aides à l'industrialisation, afin de ne pas décevoir le dynamisme d'une population fidèle et laborieuse, et aussi afin d'assurer l'avenir de nos familles et de notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Jean Bertrand. Mesdames, messieurs, dans sa déclaration, M. le Premier ministre a indiqué qu'il continuerait la politique sociale que son gouvernement poursuit depuis des années. Il a admis que des licenciements nombreux provenaient des concentrations industrielles et que des professions tout entières étaient menacées par l'évolution des techniques, l'absence d'une formation professionnelle appropriée, les difficultés de reclassement des travailleurs les plus âgés.

Il nous a dit ensuite que son gouvernement ferait une politique de l'emploi, sans donner de précisions sur les méthodes qu'il utilisera pour amener le patronat à ne pas licencier sans que des possibilités de reclassement soient offertes aux travailleurs.

Or le problème de l'emploi est posé depuis longtemps, en particulier en Lorraine; les mineurs de fer, à l'occasion de leur marche sur Paris, il y a quatre ans, étaient veuus s'en entretenir avec les différents groupes de l'Assembléc.

Des promesses furent faites aux mineurs. On devait fournir des emplois aux travailleurs licencies. On a crée, en faisant beaucoup de publicité, quelques centres de formation pour adultes. Les licenciés devaient être reclassés en premier lieu dans les mines de charbon de Moselle. Mais ces mines chônient à leur tour alors que les importations de charbons étrangers continuent. Ils devaient être embauches en priorité dans la sidérurgie. Celle-ci a obtenu du Gouvernement une aide finance. cière considérable En contrepartie, les sidérurgistes lorrains ont investi en Sarre 60 milliards d'anciens francs dans la construction d'une acièrie concurrente de celle de Gandrange, réalisée avec le concours de l'Etat. Ils investissent également des sommes importantes dans la nouvelle société minière du Gabon, la SOM1FER, où ils disposent de 32 p. 100 des capitaux, après avoir financé la MIFERMA pour concurrencer les mines de fer lorraines.

De plus, une nouvelle augmentation de la productivité est enregistrée. Dans les mines, le rendement journalier par ouvrier est passé de 13 à 23 tonnes et l'objectif du patronat est de dépasser 30 tonnes. Dans la sidérurgie, le rendement, qui était de 67 tonnes en 1950, atteignait 165 tonnes en 1965. La prévi-

sion pour 1970 est de 212 tonnes par jour et par homme. Parallèlement, 7.000 mineurs de fer, c'est à dire un sur trois, ont été licenciés. Cela signifie que les deux qui restent travaillent comme quatre. Les effectifs de la sidérurgie ont baissé de 6.300 unités au cours des deux dernières années. Le patronat a fait connaître son intention de les diminuer encore de 15.000.

Ainsi, l'aide de l'Etat à la sidérurgie et l'application du plan professionnel » conduisent à des licenciements massifs dans la sidérurie et les mines sans perspective de reclassement, les usines qui devaient accueillir les travailleurs reclassés n'étant

encore que de vagues projets.

M. Pisani déclarait à Briey, il y a un an, qu'on ne pouvait songer à construire des usines à l'ombre des hauts fourneaux. Au lendemain des élections législatives, le patronat minier, qui s'était contenu jusque là, a annoncé des centaines de licencie-ments nouveaux touchant de nombreux puits du bassin de Briey, la fermeture de deux mines et des réductions d'horaires pour les autres puits.

La patience des mineurs a des limites. Depuis quatre ans, ils ne cessent de présenter des propositions en vue de sauve-garder cette richesse nationale qu'est le minerai lorrain et d'assurer le ple a emploi. Leurs demandes sont restées sans réponse de la part des pouvoirs publics et du patronat. C'est pourquoi, depuis le I^{rr} avril, ils ont décidé d'utiliser le seul moyen dont ils disposent : la grève. 13.000 mineurs de fer sont en grève.

Les évêques lorrains, dans un communiqué remis à la presse,

déclarent :

« Leur souffrance est aussi la souffrance de près de 60.000 femmes et enfants qui sont avec eux dans l'inquiétude et l'insécurité. Ce qui est en jeu, c'est leur avenir et l'avenir de toute notre région. Si nous n'y prenons garde, notre monde deviendra

une machine à fabriquer des pauvres ».

Aux mineurs de fer, se sont joints depuis le 11 avril les sidérurgistes. En une semaine, la grève a gagné l'ensemble des usines

sidérurgiques

Les travailleurs avaient décidé de manifester mardi à Metz. M. le préfet de région a interdit cette manifestation ainsi que celle de Thionville et a mobilisé des forces de police considérables. M. Fouchet, ministre, n'a donc pas trahi la promesse de M. Fouchet, candidat aux élections, qui promettait aux populations lorraines de ne pas les oublier!

L'interdiction faite aux travailleurs lorrains de manifester leur mécontentement ne peut pas masquer la réalité. En mobilisant des milliers de C. R. S. en Lorraine, M. Fouchet, ainsi que le disent mineurs et sidérurgistes, se prive de moyens de lutte

contre le mazout sur les côtes bretonnes.

Pour que cesse la grève, pour qu'il n'y ait pas de manifestation, il suffit que le Gouvernement décide que des pourparlers seront engages entre les travailleurs, le patronat et les pouvoirs publics

afin de résoudre les problèmes.

Après les incidents qui se sont produits, j'élève, au nom des populations laborieuses de Lorraine, de leurs élus, maires et conseillers municipaux de la région, une solennelle protestation contre l'intervention policière à l'usine de la Chiers et aux usines de Solbac et de Hayange, où les C. R. S. sont intervenus avec violence, matraquant les ouvriers en grève et en blessant grièvement un grand nombre.

Les organisations ouvrières ont fait des propositions ; les maires et conseillers municipaux intéressés aussi. Ils veulent qu'elles

soient examinées.

Les organisations ouvrières estiment que la consommation intérieure d'acier dépend d'un relèvement du niveau de vie qui assurerait la relance de l'économie. Hier, M. Meunier soulignait qu'il importait de réaliser des équipements collectifs ; il aurait pu ajouter qu'il fallait aussi favoriser l'équipement des ménages ; ainsi l'acier se vendrait mieux.

Les syndicats ouvriers considèrent également que l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction du temps de travail dans la sidérurgie libéreraient 20.000 à 25.000 emplois, ce qui permettrait le reclassement des travailleurs licenciés et l'embauchage des jeunes.

Les organisations ouvrières demandent enfin le maintien au régime minier des ouvriers de surface, une véritable formation

professionnelle et le paiement des journées chômées.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, que les graves conséquences qui résultent pour les travailleurs de la situation actuelle creent pour le patronat et pour l'Etat de nouvelles et lourdes responsabilités. Ces responsabilités sont évidentes en ce qui concerne la Lorraine et il appartient à l'Etat ainsi qu'au patronat de supporter les charges qui en découlent.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour que le dialogue s'engage et pour que soient résolus les problèmes posés en Moselle et Meurthe-et-Moselle? Il est nécessaire, en effet, de conserver à la Lorraine toute son activité.

Il apparait au groupe communiste que seule la nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie permettrait d'apporter une véritable solution à ces problèmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. de Lipkowski. (Applaudissements sur les banes de l'union démocratique pour la Ve Répu-

blique.)

M. Jean de Lipkowski. Mes chers collègues, la lecture du calendrier m'a appris que, le jour de l'ouverture de ces débats, nous honorions un saint dont je n'ai d'ailleurs pas eu le temps - je m'en excuse auprès de M. l'abbé Laudrin - d'approfondir la vie édifiante. Il s'agit de saint Parfait.

La Providence a sans doute quelque malice. Elle a voulu prendre acte du fait qu'au cours de ces discussions, nous allions, les uns et les autres, nous réclamer de la perfection en préten-

dant tour à tour détenir une vérité qui serait la seule.

C'est, en effet, une tradition tenace mais regrettable de notre démocratie qui veut qu'entre majorité et opposition on se sente obligé d'étaler en toutes circonstances un désaccord sur tous les problèmes.

Nous pourrions admettre qu'entre ceux qui restent des adversaires et qui pourraient même nourrir une certaine estime réciproque, des convergences puissent exister. Tel n'est pas notre penchant. Quoi que fasse la majorité, elle a tort. Quoi que dise l'opposition, elle déraisonne.

Certes, des désaccords fondamentaux existent sur de breux problèmes, nul ne saurait le nier. Ils ont d'ailleurs donné lieu, au cours de ces débats, à des affrontements passionnés mais que je considère comme salutaires, car ni pour les uns, ni pour les autres il ne me paraît souhaitable de nous assoupir dans le confort de nos certitudes respectives.

M. René Cassagne. Bien! Bien!

M. Jean de Lipkowski. Mais prétendre qu'à tous les problèmes sans exception une alternative est possible, affirmer qu'en toute circonstance une solution de rechange est possible, c'est un réflexe, c'est de la polémique, mais ce n'est pas la réalité.

Quel que soit le gouvernement de la France, il est des domaines où il n'est d'autre voie que celle qui a été suivie car, dans certains de ses aspects, notre politique rejoint celle qu'une partie de l'opposition aurait sonhaité faire et que, en raison de diverses circonstances, elle n'a pas été en mesure d'appliquer.

Je pense notamment à la politique étrangère. Je tiens à dire au passage que M. Couve de Murville en a été l'artisan; sa compétence et son talent exemplaires lui ont valu, de par le

sa competence et son taient exempiaires iui ont valu, de par le monde, un respect et une estime unanimes. (Applaudissements sur les banes de l'uhion démocratique pour la V République.)

Eh bien, ce qui m'a frappé, au cours de ces débats, c'est qu'on a très peu parlé de cette politique étrangère et cela me paraît significatif. Pour une grande partie de l'opposition, l'arme est émoussée tant ce qui nous a séparés jusqu'à présent apparaît de plus en plus comme un faux débat

apparaît de plus en plus comme un faux débat.

Par exemple, on a dit et redit à cette tribune une vérité d'évidence, à savoir qu'il n'y a pas d'Europe possible sans la réconciliation franco-allemande. Pendant des années on a brocardé ce traité franco-allemand resté lettre morte, on s'est inquiété sur la détérioration de nos rapports avec Bonn, on y a vu le signe de cet isolement nationaliste dont nous donnions un exemple détestable et contagieux.

Les Allemands eux-mêmes ont fait justice de ce reproche. Le gouvernement allemand a changé. M. Erhard a dû partir et quels griefs lui faisait on? Celui, parmi d'autres, d'avoir laissé M. Schroeder mener une politique trop anti-française!

Il n'y a pas eu une note discordante outre-Rhin. Tous les commentateurs se sont accordés pour dire que la responsabilité du divorce incombait à l'Allemagne qui, faute d'avoir prêté attention aux thèses françaises, s'était engagée dans une impasse dangereuse.

Alors avec le recul du temps, peut-on nous reprocher d'avoir dit à cette Allemagne qu'elle faisait fausse route, qu'elle tournait le dos à la réunification, donc à l'Europe, donc à la détente et donc à l'entente avec l'Est à force de caresser des rèves de puissance?

Car ce n'était rien d'autre que la nostalgie d'une politique de force que cette inquiétante revendication pour une participation, même indirecte, à une responsabilité atomique. Qui dons cet engrenage en s'opposant à des formules du type force multilatérale que, sans nous, les Etats-Unis étaient bien près de concéder à Bonn? Seule la fermeté française a fait échouer ce projet comme seule la fermeté française a fait comprendre à l'Allemagne que la réunification ne passait pas par l'intimidation.

Aujourd'hui, M. Brandt se fait l'avocat d'un rapprochement avec Moscou, préconise une coopération technologique avec l'U. R. S., veut entretenir des rapports avec les démocraties socialistes et prétend même tisser des liens culturels et économiques avec l'Europe de l'Est. Et je saisis cette occasion pour dire que nous aimerions voir nos amis allemands aller plus loin et reconnaître enfin cette frontière Oder-Neisse, ce qui nous rassurerait sur le fait qu'ils ne nourrissent plus aucune ambition territoriale.

Mais il reste que si la démocratie allemande a pris ce tour nouveau, c'est à l'influence française qu'on le doit. Nous avons donc rendu en la circonstance un service signalé à la cause de l'Europe et de la paix.

J'ai dit « la paix » et je crois qu'à ce mot certains se récrieront car nous avons, paraît-il, un côté militariste impénitent et c'est là l'une de nes grandes quanelles

Les tenants de la force de frappe ne peuvent être, nous dit-on, les artisans de la paix, ne serait-ce qu'à cause du mauvais exemple qu'ils donnent.

Je n'epiloguerai pas sur notre force de dissuasion, car je considère que, dans son état, il s'agit d'un débat de moins en moins actuel. Au point de non-retour où nous sommes parvenus, je suis convaincu qu'aucun gouvernement français ne prendrait la responsabilité de liquider notre force atomique telle qu'elle existe. Tout gouvernement français suivrait sans doute l'exemple de M. Wilson qui continue aujourd'hui un effort national qu'il dénoncait hier.

Mais le problème n'est pas là: il s'agit de savoir si notre effort atomique militaire encourage ou non la course aux arme-

Oui, répond l'opposition qui dénonce notre absence aux conversations de Genève comme un choquant désintérêt à l'égard des problèmes du désarmement. Elle s'indigne aussi de notre refus de signer le traité sur la non-prolifération des armes atomiques.

Je prétends démontrer qu'il s'agit là encore d'un faux débat. Présenter ce traité qui nous est proposé par l'Amérique comme une contribution à la paix relève de la mystification.

Ce projet est le dangereux prolongement d'une autre mystification qu'a été le traité de Moscou. Comment parler de désarmement et de paix lorsque tous ces projets s'inspirent de la même idée, à savoir que ce qui bon pour les puissants ne l'est pas pour les faibles?

Pour les détenteurs de l'arme atomique, tout est permis, tout est légitime: préserver leur totale liberté d'action, continuer à assouvir leurs appétits atomiques. Mais que les démunis émettent la moindre prétention dans ce domaine et voilà qui est scandaleux. Mais qu'est-ce donc que cette singulière éthique internationale qui considère, suivant leur nationalité, certaines bombes comme morales et d'autres comme scandaleuses?

comme morales et d'autres comme scandaleuses?

Ce qui fait dire à Mme Indira Gandhi — qui ne peut pas être taxée de hellicisme — qu'elle ne signera pas ce traité qui laisse les nantis nucléaires libres de multiplier et de perfectionner les armes de destruction massive les plus terribles. Elle ajoute :

L'Inde s'inquiète, pour sa sécurité, du problème d'un éventuel chantage nucléaire ».

Les grandes puissances prétendent que ce stock sans cesse accumulé d'armes terrifiantes est fait pour sauvegarder la sécurité mondiale. Mais où est la marge entre la sécurité et le chantage? La pénible affaire du Viet-Nam devrait pourtant nous laisser quelques doutes à ce sujet. En tout eas lorsque l'on sait que les Etats-Unis ont fêté — si j'ose dire — leur centième explosion souterraine depuis le traité de Moscou et que, de son côté, l'Union soviétique a procédé dans le même temps à quelque quarante expériences analogues, on est en droit de se dire que ce n'est pas ce genre d'artifice qui conduit au désarmement.

Nous dénonçons, quant à nous, cette approche du problème comme un alibi destiné à faire oublier que les grandes puissances veulent se réserver le privilège du mauvais exemple au lieu de se plier aux vraies solutions: destruction graduelle des stocks et acceptation d'un contrôle.

Comment, dans ces conditions, parler de la liquidation des bloca militaires? Seule la France s'est efforcée de les effriter. Notre retrait de l'O. T. A. N. en est le témoignage. Quel scandale à l'époque! Nous trahissions l'alliance occidentale, nous ouvrions une brèche mortelle dans le dispositif allié. Une année a passé et nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, en Europe comme en Amérique, considèrent que nous avons créé un choc salutaire en donnant priorité à la détente; celle-ci passe d'abord par la fin de la guerre froide en Europe.

J'en viens donc à l'Europe. Allons-nous continuer durant cette législature à nous affronter sur des problèmes qui n'en sont plus? Faire le Marché commun ou ne pas le faire?

sont plus? Faire le Marché commun ou ne pas le faire?

Pendant que nous discourions ici, l'Europe se faisait ailleurs et s'est même faite mieux que nous ne l'espérions. Dix ans après la signature du traité de Rome, la construction européenne a dépassé les prévisions de ses instigateurs. Ceux-ci auraient-ils pu imaginer en 1957 que l'union douanière totale, c'est-à-dire non seulement agricole mais aussi industrielle, serait réalisée avec dix-huit mois d'avance sur le traité? Qui, en France, à l'époque, aurait pu être certain que notre pays serait en état d'affronter le désarmement douanier et la libération des échanges sans invoquer sans cesse des clauses de sauvegarde?

Je me souviens combien à l'époque — j'é-ais déjà parlemen-

Je me souviens combien à l'époque — j'étais déjà parlementaire — ces préoccupations étaient communes aux partisans et aux adversaires du traité. A cette même tribune, il y a dix ans, M. Giscard d'Estaing, tout en se prononçant en faveur du traité, demandait dans un texte auquel je m'étais d'ailleurs associé, que soit définie d'urgence une politique de redressement économique et financier destinée à nous mettre en état de compétitivité.

M. Mendès-France, dans un discours que j'ai sous les yeux, se prononçait, lui, contre le traité. Ce n'était pas qu'il refusát l'idée européenne, mais il nous faisait part de ses alarmes en ces termes: « Le déficit actuel de notre balance des paiements. l'épuisement de nos réserves en devises, la nécessité où nous sommes de recourir à l'encaisse de la Banque de France, tout cela nous place évidemment en position d'infériorité dans la concurrence internationale vis-à-vis des pays qui possèdent des réserves en quantité largement suffisante, comme le Benelux ou même l'Italie; à plus forte raison vis-à-vis d'un pays comme l'Allemagne qui regorge de devises au point qu'elle va nous en prêter, moyennant — n'en doutez pas — de sérieuses contreparties ».

Et M. Mendès-France ajoutait: « Une chose est certaine. La France ne pourra pas effectivement mettre en œuvre le Marché commun à la date prévue. Car, d'ici là, l'équilibre de sa balance des paiements ne sera pas assuré et ses réserves de devises pas carent sera receptifiées.

de devises ne seront pas reconstituées ».

Eh bien, un an après, une nouvelle République réalisait en six mois ce qui paraissait à l'époque irréalisable, c'est-à-dire un redressement économique et financier tel que, le 1º janvier 1959, nous étions en état de tenir nos engagements — nous l'avons fait sans jamais invoquer une clause de sauvegarde — et d'affronter cette Europe qui, sans la Vº République serait demeurce un rêve hors de notre portée.

M. Jacques Duhamel. Après une dévaluation!

M. Jean Lipkowski. Oui, mais une dévaluation réussie, celle-là! (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République et des républicains indépendants.)

M. Antonin Ver. Au détriment d' qui?

M. Jacques de Lipkowski. Gui, Caton, mais il y a Europe et Europe et vous avec compromis ce qui donnait son véritable sens à l'entreprise, c'est-à-dire que vous avez finalement cassé le mécanisme en portant atteinte au principe de l'intégration.

le mécanisme en portant atteinte au principe de l'intégration.
Ce reproche n'a plus de fondement. L'Europe a atteint un point de non-retour dans le sens de l'intégration économique et cela, grâce à l'accord intervenu sur le Marché commun agricole. C'est l'agriculture et non l'industrie — chacun le sait — qui constitue le véritable facteur d'intégration européenne. Abaisser chaque année les droits de douane industriels c'est techniquement facile, mais cela ne suffit pas à créer un processus communautaire.

Les pays de la zone de libre-échange qui ont tenté cette formule n'ont créé entre eux aucune solidarité véritable. Le Marché commun agricole était donc le véritable ciment de l'économie européenne intégrée. Et la France s'est acharnée à créer ce ciment.

Nous en arrivons alors à une constatation très singulière. Ce sont ceux-là mêmes, entre autres le Gouvernement français, à qui on a le plus reproché de refuser l'intégration qui se sont le plus acharués à déclencher à travers le Marché commun agricole une dynamique irréversible de l'intégration économique.

Bien sûr, nous défendions dans cette effaire des intérêts fondamentaux, mais ne croyez pas que nous soyons aveugles. Nous sommes parfaitement conscients de la nature du mécanisme que nous avons mis en route. Cet engrenage communautaire débouche à terme sur une limitation de plus en plus grande des souverainetés nationales. Le chemin de l'Europe agricole

conduit à une telle imbrication d'intérêts que la liberté de manœuvre des gouvernements est condamnée à s'amenuiser.

Ainsi l'affectation communautaire des prélèvements posera inévitablement un jour ou l'autre le problème de la responsabilité financière de la Communauté. Ainsi la fixation des prix agricoles communs interdira aux gouvernements toute manipulation unilatérale du taux de leur monnaie.

Mais constater les progrès de l'Europe économique ne doit pas nous conduire à éluder ce qui en est le prolongement inévi-

table. c'est-à-dire le problème de l'Europe politique.

Je sais bien qu'à partir d'un certain niveau, la frontière entre l'économique et le politique est indécise. On peut même dire, tel M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, que l'Europe à force d'être économique, fait de la politique. Nous n'avons rien fait d'autre dans la conduite de la négociation Kennedy. Le choix est politique puisqu'il s'agit de savoir si la solidarité européenne sera suffisante pour résister aux empiètements et aux pressions américaines.

Or cette solidarité n'était nullement évidente au départ. Les intérêts des Six étaient divergents. L'Allemagne et les Pays-Bas sont libre-échangistes, la France et l'Italie beaucoup moins. Une position commune a néanmoins pu être dégagée. La solidarité communautaire a joué comme elle a joué dans la préparation de l'accord mondial sur les céréales. Mieux encore, nous avons appris coup sur coup que les Six avaient adopté à Munich une position commune sur la réforme du système monétaire international, étape historique car elle marque un renforcement spectaculaire de l'Europe vis-à-vis de l'extérieur, et nous avons appris hier que les Six ont donné une nouvelle prouve de leur solidorité en déblacement à Branche de les solidorités en déblacement à Branche de leur en le les solidorités en déblacement à Branche de leur en le leur preuve de leur solidarité en débloquant à Bruxelles les dossiers agricoles.

Ainsi, grâce notamment à la solidité de l'entente francoallemande rénovée, l'Europe a su émerger sur le plan écono-mique comme un bloc cohérent et affirmer que ses intérêts n'étaient pas nécessairement ceux des Américains. Mais nous ne pouvons nous contenter pour l'Europe de nous en remettre à cette solidarité économique. Des obstacles restent à surmonter sur ce plan et ils ne le seront que si nous portons le débat sur le plan politique.

Plus nous irons et plus la question se posera, à chaque détour de notre entreprise, de savoir si oui ou non nous sommes décidés à faire l'Europe des responsabilités, c'est-à-dire une Europe dotée d'une certaine indépendance. Or, pour obtenir cette indépendance — je le répète — les choix sont de plus en plus politiques et, en même temps, de plus en plus difficiles et

méme douloureux.

L'Europe - M. le Premier ministre l'a rappelé - n'est pas la panacée, mais plutôt l'épreuve, dans la mesure où joue la concurrence, concurrence entre nous dont il n'est pas sûr que l'opinion publique ait pris conscience, concurrence aussi visàvis de l'extéricur, que ce soit l'Est ou que ce soit l'Ouest Dans cette compétition, si l'Europe veut survivre, c'est-à-dire rester maîtresse de son destin, elle devra opérer des choix politiques, courageux et douloureux.

C'est un choix potitique que de prendre une décision au sujet de la concentration des entreprises européennes. Si cellesci veulent affronter les firmes géantes américaines, elles doivent dissionner entre elles au lieu de suivre la route de la facilité, c'est-à-dire d'accepter avec empressement les investissements américains. En effet, cette facilité nc débouche que sur la dépendance d'une Europe contrôlée par des sociétés américaines multi-nationales, Europe qui ne sera bientôt plus qu'un continent fournisseur de commerçants et d'ouvriers pour des firmes dont les cerveaux resieront outre-Atlantique.

C'est un choix politique que de savoir si, oui ou non, par un sursaut communautaire, nous mettrons fin à la dramatique situation qui est celle de la recherche scientifique en Europe. A quoi servirait de continuer à discourir sur la place de l'Europe dans le monde si nous restions le principal importateur d'inventions et le principal exportateur de savants?

Certes, c'est l'honneur du Gouvernement français d'avoir le premier porté l'affaire au niveau communautaire et demandé l'élaboration d'une politique communautaire de la recherche scientifique. Il est stupéfiant de constater que le traité. de Rome ne faisait aucune allusion, si ce n'est dans son article 41, à une politique scientifique communautaire.

Mais cet appel du gouvernement français a été accueilli par des réticences très inquiétantes de nos partenaires. Certains, comme les Belges, l'ont entendu, mais d'autres, comme les Allemands, refusent cet effort européen et préfèrent encore la voie de la facilité, c'est-à-dire un accord bilatéral entre laboratoires de recherche allemands et américains.

En fait, deux voies s'offrent à l'Europe : ou bien se vouloir seulement une société de consommation en se désintéressant de la maîtrise de son destin — cette voie est celle qui s'achète vis-à-vis du partenaire américain, moyennant quelques modiques redevances d'humilité, c'est l'Europe du « consomme et tais-toi » — ou bien l'Europe responsable, dotée de son indépendance éco-nomique, militaire et politique, c'est la voie difficile mais la seule compatible avec l'esprit de notre entreprise et les intérêts

Pour réaliser cette Europe-là, nous devons prendre acte de la conscience européenne naissante et l'encourager par de nouvelles initiatives sur le plan politique.

Nous sommes condamnés désormais à une approche beaucoup plus politique du problème et même à envisager des structures

européennes nouvelles d'ordre politique.

Ce thème, je le sais, a été souvent développé ici par une partie de l'opposition qui a rappelé la finalité fédérale de l'entreprise dont je suis moi-même partisan, mais il fallait faire chaque chose en son temps. Il n'était pas inutile que certains ne perdent pas de vue l'Europe idéale. En revanche, il était nécessaire que ceux qui avaient la charge de se confronter aux réalités les façonnent de manière à rendre l'idéal possible. Il fallait d'abord créer le support économique nécessaire, œuvre difficile qui avec une obstination exemplaire a été menée à bien.

Les conditions sont désormais remplies pour un nouveau départ qui viendrait à une heure symbolique. En esset, le dixième anniversaire du Traité de Rome sera bientôt célébré avec quelque éclat. Le chef de l'Etat participera à cette rencontre au sommet.

Monsieur le Premier ministre, puisse la France qui a eu l'audacieux mérite de concevoir une Europe responsable de son destin, refusant les barrières entre les peuples et les idéologies, ouverte à l'Est comme à l'Ouest, puisse la France, vouée cette fois encore aux grandes entreprises, compléter celle-ci en rap-prochant entre eux des peuples dont les frontières ne sont plus que les cicatrices de l'histoire. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicuins indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Philibert. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Louis Philibert, Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, depuis ciuq semaines, un conflit oppose l'ensemble des travailleurs horaires de Sud-Aviation à Marignane au Gouvernement, du fait que cette entreprise est une société nationale.

Les actions conduites dans l'unité par les organisations syndicales C. G. T. et C. G. T.-F. O. visent à obtenir de meilleures conditions de vie et de travail et à faire mieux connaître les dangers que l'application du V Plan comporte pour l'aéro-

nautique.

Sud-Aviation occupe le premier rang des constructeurs ouest-européens de matériel aéronautique. Elle emploie actuellement 27.000 ouvriers dans ses usines. Les travailleurs de Marignane que je connais tout particulièrement sont 5.700 dont plus de la moitié cadres, ingénieurs, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise. L'usine est en importance la deuxième de la société. Spécialisée dans la fabrication d'hélicoptères, elle continue cependant à participer à la réalisation des éléments importants d'avions. Les 2.500 travailleurs horaires possèdent une haute qualification professionnnelle. L'usine Sud-Aviation de Marignane produit notamment la série des hélicoptères Alouette, Super Frelon, la version civile du Super Frelon, le S. A. 330, le S. A. 340, ainsi que des éléments importants de la Caravelle et du transport supersonique Concorde. L'absence de plan de charge à court, moyen et long terme est

à l'origine d'une situation qui, dans le cadre de la concentration,

risque d'être dramatique dans les mois à venir.

En effet, pour Sud-Aviation tout comme pour l'aéronautique en général, nous pouvons affirmer qu'après Concorde, aucun projet n'est à l'étude, donc que rien ne sera mis en fabrication. Les propositions syndicales franco-britanniques en ce qui concerne le programme de l'air-bus ne semblent pas soutenues par une prise de position claire du Gouvernement.

Ilier, M. Sabatier, membre de la majorité, a cité à la tribune à plusieurs reprises des déclarations déjà fort anciennes de représentants de la fédération de la gauche démocrate et

socialiste.

Pour ma part, je vous rappellerai celle faite le 4 octobre dernier dans cette enceinte par M. Germain, rapporteur pour l'aéronautique de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Dans son rapport il indiquait que les éléments d'appréciation avancés n'en étaient pas moins insuffisants. « Ils reflétaient, disait-il, davantage le passé que l'avenir ».

Or, aucun argument véritablement sérieux n'a été avancé jusqu'à present pour démontrer que les 15.000 licenciements prévus par la commission du V Plan ne s'effectueraient pas. Les mesures envisagées ont seulement été retardées de quelques mois pour passer sans trop de soubresauts le cap des élections

législatives. Le caractère particulier de cette période n'est donc certainement pas étranger à l'optimisme des déclarations faites aetuellement dans les milieux gouvernementaux. On me répondra

peut-être que tout ne va pas si mal dans l'aéronautique, qu'un plan de réorganisation est en cours. Mais pourquoi s'élabore-t-il sans qu'aient été consultés, informés et qu'aient pu donner leur avis: les conseils d'administration où siègent les représentants du personnel; les cadres et ingénieurs en activité, particulièrement compétents dans une industrie requérant une haute technicité; les comités d'entreprise dans leurs attributions économiques et sociales; les organisations syndicales ouvrières représentatives de l'ensemble des personnels?

Une demande d'entrevue auprès du ministre des forces armées, formulée par l'ensemble des organisations syndicales, reste sans réponse depuis le début de la présente année.

Sur les onze usines de Sud-Aviation, celle de Marignane était la deuxième quant au montant des salaires versés; elle

est passée au dixième rang. Les ouvriers de Marignane demandent l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Actuellement, leurs salaires sont réglés par les conventions collectives de la métallurgie dans le département des Bouchesdu Rhône, alors qu'ils réclament depuis bien longtemps un accord s'appliquant à toutes les usines de Sud-Aviation, ce qui

leur permettrait d'y toucher les mêmes salaires. La France est le berceau de l'aviation. Ses réalisations ont permis à la technique française de recevoir un hommage universel, en particulier pour Caravelle, réalisation de la IV République. Alors, comment a-t-on pu en arriver là et quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour redresser une situation pourtant dénoncée depuis des années par les organisations syndicales et pour laquelle des solutions concrètes et valables avaient été annonées?

Si l'action engagée par les ouvriers de l'usine Sud-Aviation de Marignanc peur satisfaire de légitimes revendications a des répercussions sur les délais de livraison, la direction en porte seule la responsabilité. Pour quelle raison refuse-t-elle le dialogue depuis plusieurs semaines et pourquoi, au lieu de traiter honnêtement les problèmes, n'oppose-t-elle que sanctions et menaces?

Dans un débat de politique générale de cette importance, il est de mon devoir, avant de quitter cette tribune, de rappeler à l'Assemblée les promesses faites aux rapatriés en vue du réglement de problèmes particulièrement sérieux : le rembourregiement de problemes particulierement serieux: le rembour-sement des prêts, l'amnistie, l'indemnisation. Si des projets de loi dans ce sens venaient en discussion, je ne doute pas que vous disposeriez d'une très large majorité; ce qui nous permettrait de manifester notre solidarité envers nos frères rapatriés (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche democrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Frys. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

M. Joseph Frys. Dans ce débat de politique générale, comment ne parlerais-je pas du Nord, ce département qui a l'impression d'être abandonne par Paris? Exclamations sur divers bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Alors que les usines s'élèvent dans de nombreuses régions, nous en voyons fermer chaque mois dans le Nord. De plus en plus en retard, le Nord est de plus en plus vieux dans une France en plein essor et alors que la région parisienne, toujours plus énorme, bénéficie de privilèges exorbitants. Le 13 juin 1966, le délégué à l'aménagement de la leur de la leur de la leur de la leur de le leur de leur de le leur de leur de le leur de leur d le délégué à l'aménagement du territoire, se référant aux principes posés par le Premier ministre, ne disait-il pas qu'ils se résument en la nécessité de renforcer la région parisienne?

Il m'est tout aussi difficile de suivre le ministre des finances

lorsqu'il déclare que tout exige que Paris soit tout: capitale politique, capitale administrative, capitale intellectuelle, capitale commerciale, capitale financière, capitale économique — de sorte qu'il y aurait excès de fureur à vouloir lui supprimer son rayonnement industriel.

Le Nord éprouve un sentiment de dignité blessée. Pourquoi refuse ton de lui dire ce qui est dit à Toulouse, à Grenoble, à Rennes ? Pourquoi faut-il qu'il paie pour bătir le bonheur des autres sur son propre malheur? Il verse 15 p. 100 des impôts nationaux et ne reçoit en retour que 9 p. 100 de leur produit. Le V' Plan, qui ne lui alloue que 2 p. 100 des erédits, y prévoit la disparition de 120.000 emplois, sans rien en faveur des 150.000 igunes qui y apriverent à l'âge du traveil. Le Nord est délà parti jeunes qui y arriveront à l'âge du travail. Le Nord est déjà peutétre la région qui connaît le plus fort pourcentage de jeunes chômeurs.

Inviter les industriels mêmes que M. Pisani qualifie publiquement « d'attardés » à mettre toute leur énergie à préparer l'avenir, c'est méconnaître que, dans le domaine technique, l'ancien ct le nouveau ne peuvent s'accorder. Lorsque les créateurs de l'industrie textile sont allés chercher par delà les mers la laine et le eoton, ils ont acraché à l'Angleterre la machine à vapeur et adopté le métier Jacquard; ils se chargèrent de changer l'ordre établi, et il y eut des grèves pour détruire les premiers métiers mécaniques et les premières machines à vapeur.

Il nous faut retrouver cette tradition d'évolution, de changement, et nous tourner vers les sources de nouvelles techniques.

Au Gouvernement de nous aider à rétablir l'esprit de marche en avant qui a, de tout temps, fait partie de notre caractère. Les industriels « qui ont fait leur passé », selon l'expression du délégué à l'aménagement du territoire, ont fermé les usines sans reconversion et sont maintenant inquiets de changements qu'ils n'ont pas su prévoir, unis pour le maintien d'un conservatisme économique et politique avec le vieux parti socialiste, aussi conservateur qu'eux. (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Trente ans de stagnation dans l'art d'exercer le pouvoir économique et politique sans capacité de création et sans risque rendent nécessaire de changer des dirigeants incapables de

renouveler les structures.

Les mille rapports nouveaux créés par l'évolution de la science placent le Nord en face d'un univers inattendu. Pour remettre le Nord sur les rails du progrès, il faut plus que l'envoi par Paris d'un technicien inconnu des populations, il faut mettre celles-ci et leurs élus dans le coup et non les écarter systématiquement comme on l'a fait jusqu'ici. Le Nord n'a pas besoin d'administrateurs, il lui faut des créateurs.

Enfin, le devoir de charité et le devoir social ont été trop souvent confondus. Au nom des grands sentiments humanitaires, on a dépensé des sommes considérables pour venir en aide aux incurables, aux déficients, aux malheureux de tout genre et il ne restait plus d'argent pour les investissements créateurs d'emplois. Ce fut une erreur. Il y aura encore des fermetures d'usines et des licenciements sans reconversion. Aussi est-il temps d'agir; sinon des troubles sociaux se produiront, et le Gouvernement, malgré l'œuvre immense qu'il a accomplie, en sera la vietime.

Le temps travaille contre le Nord. Depuis toujours, c'est-à-dire depuis que la France est la France, la puissance, la liberté, indépendance nationale ont dépendu de la prospérité et de l'expansion des régions frontières du Nord et de l'Est. Puissionsnous ne jamais l'oublier! (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V'République.)

M. René Rieubon. « La politique de l'emploi comporte enfin pour le patronat des contraintes et un effort de solidarité accru... >

M. le Premier ministre ayant prononcé cette phrase mardi, nous pensons qu'il ne tardera pas à mettre en application une si bonne formule.

C'est vrai que le Gouvernement a les moyens, s'il le veut, d'inciter les patrons à satisfaire les revendications posées aussi bien en Lorraine qu'à Saint-Nazaire, dans le Nord que dans la région marseillaise.

Si le Gouvernement a pu désigner comme patron de Sud-Aviation un ancien préfet de police, nul ne contestera qu'il appartient à ce Gouvernement de régler lui-même le conflit en faisant droit aux légitimes revendications du personnel. Vous avez là, monsieur le Premier ministre, une magnifique occasion de mettre vos actes en concordance avec vos déclarations

Au lieu de cela, tout se passe comme si l'on voulait mettre le potentiel de ces usines nationales au service des magnats de l'industrie aéronautique privée, qui détiennent déjà la quasiexclusivité des fabrications d'avions militaires ou d'engins spatiaux.

Les ouvriers, les cadres, techniciens et ingénieurs des sociétés nationales de l'aéronautique sont inquiets à juste titre des pré-visions du V° Plan qui doit amener la suppression de 15.000 emplois.

'est pour la garantie de l'emploi, pour le statut mensuel des horaires, pour la parité de ses salaires avec ceux pratiqués dans la région parisienne que, depuis des mois, le personnel de Sud-Aviation à Marignane a engagé l'action. Aucune décision n'est intervenue à ce jour. Le Gouvernement peut et doit orienter la direction générale vers la signature d'un accord sur la base des propositions des organisations syndicales.

S'il était soucieux de la garantie de l'emploi et de l'avenir de notre aviation civile, le Gouvernement entreprendrait immé-diatement des études sur l'Airbus, sur la réalisation, en version civile, des hélicoptères Super-frelon et sur la réalisation du eargo mixte Transall. De telles opérations assureraient aux bureaux d'études et aux ateliers de notre industrie aéronautique le plein emploi et supprimeraient pour le personnel le spectre du chômage.

Sans doute le Gouvernement est-il plus préoccupé de la force de dissuasion qui assure des profits énormes aux constructeurs d'avions privés, tels que M. Dassault. C'est d'ailleurs pour cela que nous pensons, dans l'intérêt de l'aviation civile et des 100.000 personnes que cette industrie emploie, que la nationalisation sera la seule solution rentable et efficace pour le pays.

Dans le domains de l'économie générale. M. Pempidou a souligné que notre capacité concurrentielle était la condition fondamentale de la prospérité du pays. Or, que représentera cette capacité en face des énormes concentrations industrielles de

l'Europe occidentale du Nord dont l'axe va de Rotterdam à la Rhénanie?

Peut-on accorder quelque crédit à cette volonté exprimée par M. le Premier ministre, lorsqu'on sait que, dans la région méditerranéenne, qui devrait être une base puissante pour notre économie nationale, si on exclut le pétrole, le trafic du port de Marseille ne s'est pas accru depuis 50 ans? La flotte est démantelée; 3.500 emplois de marins ont été supprimés en trois ans; l'activité du chantier de constructions navales de Port-de-Bouc est pratiquement nulle, celle des chantiers de la Seyne a été considérablement réduite. De nombreuses entreprises du bâtiment de la métallurgie des produits chimiques du textile bâtiment, de la métallurgie, des produits chimiques, du textile, de l'alimentation, des cuirs et peaux ont, elles aussi, cessé toute activité. Dans le seul département des Bouches-du-Rhône, il y a 16.200 chômeurs inscrits, ce qui correspond à plus de 20.000 chômeurs réels.

Aucune grande implantation industrielle n'a été réalisée, malgré les efforts des collectivités locales et départementales. Seuls se développent les trusts pétroliers et chimiques, comme Péchiney, mais leur expansion ne crée aucun emploi nouveau. Au contraire, les effectifs diminuent malgré l'augmentation de la

production.

Le pouvoir gaulliste donne d'ailleurs l'impression de s'opposer systématiquement au développement économique de notre région. La chambre de commerce de Marseille a révèlé, en 1966, qu'une grande industrie avait été déconseillée de venir dans le département. Certes, M. le Premier ministre a répondu à une question écrite de mon camarade Paul Cermolacce qu'il n'en était rien, mais on sait bien que ces choses-là ne se font jamais très officiellement. D'ailleurs, le dernier compte rendu de la C. O. D. E. R. des Bouches-du-Rhône confirme cette orientation gouvernementale.

L'industrialisation de nos régions dépend, avant tout, des infrastructures qu'on aura été capable d'y installer. Certaines d'entre elles, comme les voies fluviales, sont essentielles. D'ici à sept ans, la liaison Rhin-Danube sera réalisée. Elle

permettra aux convois lourds d'aller directement d'Anvers ou Rotterdam jusqu'en Mer Noire. Aux hinterlands industriels déjà existants viendront s'en ajouter d'autres. Notre économie sera complètement submergée.

Au rythme des crédits actuels, il faudra à la France 20 ans pour assurer la totalité de la liaison Mer du Nord-Méditerranée. Si nous voulons être à la hauteur de nos concurrents européens, il faut au moins réduire ce délai de moitié. Il faut donc augmenter les crédits en conséquence.

A quoi cela servirait-il d'avoir, à Fos, la possibilité de débarquer des millions de tonnes de pétrole et de minerai, si la Provence, la vallée du Rhône et celle de la Saône, ne sont pas reliées dans moins de dix ans au Rhin et à la Moselle?

Si cette realisation n'est pas effectuée, les industriels iront investir en Belgique, en Hollande, en Allemagne, peut-être même

en Italie, et ils délaisseront les trois-quarls de notre pays, le vouant à une sorte de semi-désert économique.

Il est indispensable de reviser complètement le V Plan et de préparer un VI Plan très audacieux. Mais nous ne ne pouvons pour cela, faire confiance au Gouvernement actuel et à sa majorité. Sous la poussée des travailleurs des villes et des campagnes, l'union des forces de gauche, aussi bien dans le pays qu'au Parlement, permettra l'instauration d'une politique sociale favorable aux masses populaires, ainsi que la renais-sance économique de la France. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.;

M. le président. La parole est à M. Herzog. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V république.)

M. Maurice Herzog. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans sa déclaration gouvernementale de mardi dernier, M. le Premier ministre a souligné l'importance de la recherche scientifique. En ce début de législature, il semble opportun, non pas de faire un bilan de tous les efforts accomplis au cours des années passées — le temps nécessaire me manquerait — mais tout au moins d'évoquer quelques thèmes d'action qui pourraient apporter la preuve que le Parlement est tout prêt à contribuer à orienter la politique du Gouvernement en cette matière.

La recherche scientifique est un moteur pour l'évolution d'une société moderne. Elle représente l'avenir d'une nation et, dans une certaine mesure, conditionne la survie de l'Etat. Le Gouvernement a eu le mérite d'avoir à cet égard brisé une longue stagnation. Il convient donc de lui rendre hommage. Les chiffres vont le montrer: en 1958, l'enveloppe de la recherche scien-tifique était de 2 milliards 260 millions, soit 0,92 p. 100 du produit national brut, l'industrie privée y contribuant pour environ 30 p. 100; en 1965, l'enveloppe est passée à 9 milliards 115 millions, soit 1,92 p. 100 du produit national brut. En 1970, selon les prévisions du V° Plan, nous passerons à 14 milliards 400 millions, soit 2,5 p. 100 du produit national brut, l'industrie privé devant suivre cet effort public en se maintenant au pourcentage de 30 p. 100.

Aucune nation, il convient de le souligner, ne connaît actuel-

lement dans le monde une progression aussi rapide. Cependant, cet effort, si important soit-il, demeure encore

insuffisant.

La France, qui a consacré à la recherche scientifique 1,92 p. 100 de son produit national brut en 1965 et 2,10 p. 100 en 1966, souffre encore de la comparaison avec cerlains pays étrangers les plus avancés. Il faut noter en effet que, parmi ces derniers, les Etats-Unis d'Amérique consacrent à cet effort 3,30 p. 100 de leur produit national brut, la Grande-Bretagne 2,70 p. 100, l'Allemagne environ 2,50 p. 100 et l'Union soviétique — d'après les renseignements dont nous pouvons disposer — 3 à 4 p. 100.

Nous connaissons done encore un certain retard par rapport à ces pays. Mais nous progressons beaucoup plus rapidement qu'eux. Nous devons par conséquent nous estimer satisfaits des efforts qui ont été réalisés, tout en souhaitant qu'ils soient, si possible, intensifiés, pour que notre pays soit vraiment au

niveau international.

Une loi de programme avait été envisagée, sur laquelle nous fondions quelque espoir. Elle aurait permis un accroissement de crédits, des réalisations importantes, notamment dans les domaines atomique et spatial, et un rattrapage accru pour nous rapprocher du niveau international. Certes, nous ne méconnaissons pas les difficultés que soulève la mise au point et surtout la mise en œuvre d'une loi de programme dans un domaine aussi évolutif et aussi aléatoire. Cependant nous pensons qu'une telle loi reprenant la totalité des crédits programmés ou non non serait d'un intérêt considérable pour la clarfé qu'elle apporterait et pour le dynamisme renforcé qu'elle communiquerail à l'ensemble de la recherche française.

Il est en effet difficile de définir une politique de recherche

scientifique. Celle-ci doit être cohérente et sélective.

Cohérente, car il importe d'éviter les déséquilibres, les doubles emplois et les carences. Permettez-moi de citer quelques exemples de manque de

cohérence.

D'abord la disproportion exagérée existant entre l'action poursuivie dans le domaine de la recherche fondamentale et celle

qui est accomplie en matière de recherche de développement. Dans l'enveloppe générale du V° Plan, c'est-à-dire dans les prévisions considérables de 58 milliards de francs, le développement ne représente que 600 millions. On me dira certes que des efforts ont été faits récemment pour augmenter les crédits au titre du développement. S'ils n'étaient en 1965 que de quatre millions, c'est-à-dire à peu près inexistants, ils sont passés à 59 millions en 1966 et à 125 millions en 1967. Ils atteindront 150 millions en 1970.

La part affectée à la technologie et au développement nous

semble donc notoirement insuffisante.

On trouve un autre exemple de manque de cohérence dans les crédits affectés au centre national d'études spatiales. Jusqu'à ces derniers temps, 96 p. 100 du budget du C. N. E. S. était réservé à la recherche fondamentale et 4 p. 100 seulement à la recherche technologique. Je sais bien que, sur ce plan également, des mesures récentes ont permis de modifier quelque peu, mais encore modestement, cette répartition. Des crédits plus importants seront désormais destinés aux satellites d'application par rapport aux satellites scientifiques.

Un troisième exemple illustrera mon propos. Les découvertes du professeur Kastler, prix Nobel, relatives au pompage optique, n'ont malheureusement pas été suivies par la technologie française. C'est ce qui a permis aux Etats-Unis de découvrir et

d'exploiter le laser.

Ces trois exemples montrent combien il est difficile de définir

une politique scientifique cohérente.

Sélective enfin, car le Gouvernement doit exercer un choix rigoureux entre tout ce qui est nécessaire. Mais les moyens financiers dont nous disposons, sans commune mesure avec ceux dont disposent de grands pays comme les Etats-Unis, ne nous laissent qu'une marge étroite. Il n'y a aucune masse de manœuvre pour gagner les paris coûteux, mais dont les enjeux sont parfois immenses.

Le comité consultatif de la recherche scientifique des sages - a donné au Gouvernement, aux administrations et aux entreprises industrielles des conseils éminemment utiles. Il est juste de lui rendre hommage. Mais nous constatons que la répartition des crédits entre la recherche fondamentale et le développement est telle que ce dernier apparant par la constation de la developpement est telle que ce dernier apparant par la constation de la developpement est telle que ce dernier apparant par la constation de la developpement est telle que ce dernier apparant par la constation de la developpement est telle que ce dernier apparant par la destation de la constation de la destation de la constation d rail toujours comme le parent pauvre. M'adressant, au-delà de cette tribune, à ces « sages » qui constituent ce comité consultaif, je dis que ce phénomène est préoccupant pour l'avenir de nos industries. Nos découvertes ne sont pas exploitées. Les brevets sont pris par l'étranger et nos industries en palissent gravement.

Dans cette même perspective, nous avons salué le projet ANVAR, c'est-à-dire le projet tendant à créer une agence pour la valorisation de la recherche.

Ainsi, en accord avec l'industrie, les résultats obtenus par la recherche fondamentale pourraient être exploités au bénéfice du développement technologique. Mais pourquoi, monsieur le Premier ministre, cet organisme n'a-t-il pas encore vu le jour ?

D'autres organismes du même genre, fort importants, ont déjà été créés. Il y aurait donc lieu d'agir rapidement, car cette question présente un intérêt capital et urgent. Sur ce point, l'accord

est pourtant général.

Un autre problème doit retenir votre attention, monsieur le Premier ministre. Des crédits considérables ont été attribués aux recherches militaires et au commissariat à l'énergie atomique. Les résultats acquis sont impressionnants. Le moment ne serait-il pas venu de faire profiter l'industrie toute entière de ces découvertes et de ces inventions qui honorent nos mili-

taires et nos savants?

Après un délai raisonnable et compte tenu des nécessités imposées par le secret militaire, certaines découvertes, inventions et procédés pourraient etre transmis au secteur privé. Sans aucun doute, its apporteraient un ferment actif au développement de nos laboratoires privés et à celui de nos industries. Des organismes comme l'ANVAR pourraient précisément se préoccuper systématiquement de cette « dénationalisation » des recherches militaires et atomiques. Au besoin, un service spécialisé pourrait être créé dans le cadre du ministère des armées.

Aux Etats-Unis, la N. A. S. A. dispose d'un service important pour faire passer du secteur public au secteur privé les principaux résultats obtenus sur le plan spatial. Naturellement ce service ne travaille pas gratuitement. Il vend ses brevets, ses licences, ses « Know-how ». Notre budget de recherche scientifique pourrait, lui aussi, trouver là des ressources intéressantes.

La propriété industrielle devrait retenir aussi l'attention du Gouvernement. En cette matière, notre législation est désuète et périmec, la protection inadéquate et insuffisante. Il conviendrait de la moderniser, en prévoyant notamment, après examen, la délivrance de certificats d'antériorité.

Nous serions heureux, monsieur le Premier ministre, de voir déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet dans ce sens, afin d'éviter la pénalisation de notre industrie par rapport aux

industries étrangères.

Le régime fiscal pourrait, lui aussi, constituer une incitation à la recherche scientifique. En effet, pratiquement, seules les grandes entreprises ou les groupes d'entreprises consentent les efforts nécessaires. Or, il paient les mêmes impôts que les entreprises n'accomplissant aucun effort en matière de recherche scientifique.

Nous estimons qu'il y a là des mesures particulières à prendre. Certes des mesures fiscales favorables à la recherche existent déja, mais nous voudrions qu'elles soient rendues plus cohérentes, et qu'elles ne favorisent pas les formes concentrées de recherche, qui sont pourtant, de nes jours, les seules rentables

et concevables.

En ce qui concerne le personnel, nous éprouvons quelques inquiétudes, car nos chercheurs, au cours des années qui viennent, risquent d'être en nombre insuffisant, ce qui aurait pour consé, risquent d'être en nombre insuffisant, ce qui aurait pour consé, quence de compromettre la réalisation du V° Plan dans le secteur de la recherche scientifique. Je crains que le V° Plan ne puisse être réalisé intégralement faute de chercheurs. En effet, il nous faut, pendant la période d'exécution du V° Plan, recruter 66.000 nouveaux chercheurs, soit autant que nous en avons actuellement Certes nous pouveaux compter sur

nous en avons actuellement. Certes, nous pouvons compter sur l'arrivée des classes pleines. Mais vous savez qu'un chercheur n'est utilisable qu'au terme de six anées d'études après le baccalauréat et seulement pendant cinq ou six années de son existence. Il nous faut donc agir vite si nous voulons pouvoir disposer des chercheurs qui nous seront nécessaires.

Il faut aussi supprimer la cloison étanche déplorable qui

sépare le monde universitaire de l'industrie.

M. André Fanton. Très bien!

M. Maurice Herzog. A cet égard, il est très encourageant de constater que M. Alain Peyrefitte, ancien ministre chargé de la recherche scientifique, est aujourd'hui placé à la tête du ministère de l'éducation nationale. Puisse-t-il établir des communications entre ces deux secteurs!

Il convient de marquer notre satisfaction en ce qui concerne le « plan calcul ». En effet, dans ce domaine, la hardiesse s'impose, car notre effort devra être très important si nous voulons occuper une place sur le plan international. Cependant, une telle action n'exclut pas la prudence. De grandes entrepriscs internationales ne renoncent-elles pas à utiliser certains matériels faute d'en maîtriser l'emploi?

En d'autres termes, considérons comme aussi important le a Software » et le « Hardware ». Je veux saluer ici la création

de la délégation générale à l'informatique placée sous l'autorité de M. Pierre Galley, ainsi que la mise en place d'un institut de recherche pour l'informatique et l'automatique. Il est bien certain que, dans ce domaine, nous allons manquer de « formateurs » d'enseignants. C'est dire que cet organisme pourra difficilement agir dans de bonnes conditions d'efficacité au cours des premières années.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, un virage courageux mais extrêmement nécessaire, devait être négocié. Nous devons réliciter le Gouvernement, et rotamment M. Peyrefitte, d'avoir

réussi cette performance.

En effet, il s'agissait de changer de filière et de concevoir la mise en œuvre de piles à neutrons rapides, les surrégénérateurs. Après le succès de la pile Rhapsodie, monsieur le Premier ministre, nous serions heureux de savoir si les crédits destinés à la pile Phænix ont bien été réservés. En effet, cette nouvelle unité sera d'une extrême importance pour l'avenir de notre

Comme vous le savez, les surrégénérateurs permettent de régé-nérer le combustible et même d'en restituer plus qu'il n'en a

été consommé.

Aussi, la pile Phœnix suscite-t-elle de grands espoirs pour l'avenir de la nation, du fait de l'épuisement progressif des ressources naturelles et, d'autre part, de la compétitivité de l'énergie électrique produite au moyen de cette nouvelle filière. Il serait donc de bonne politique d'en poursuivre la réalisation et le perfectionnement et d'y consacrer les efforts financiers nécessaires.

Quant au domaine spatial, il pose de grands problèmes qui doivent être étudiés de près. En effet, il convient, selon moi, de s'engager dans une politique d'internationalisation des satellites et notamment des satellites de télécommunications, comme le montre le projet Saros devenu franco-allemand.

En revanche, dans le domaine des lanceurs, un grand pays comme le nôtre doit pouvoir suivre une politique indépendante en coordonnant ses efforts militaires et civils et en restant dans des limites raisonnables, par exemple, d'une puissance capable de placer en orbite synchrone une masse de l'ordre de 500 kilogrammes.

Enfin, je dois exprimer mes inquiétudes quant à l'avenir de l'organisation internationale de satellites de télécommunications Intelsat. Le but à atteindre est de n'avoir qu'un système mondial

de télécommunications par satellites.

Or, de par son organisation actuelle, Intelsat, institution technique internationale dont la majorité est détenue par les pays anglo-saxons, est engagé politiquement à l'Ouest. Cette situation suscite par polarisation la création à l'Est d'un organisme similaire. Rien ne serait plus regrettable que la prolifération des systèmes mondiaux de télécommunications engendrant par nature des luttes d'influences politiques et des risques graves de propagande. Dans très peu d'années maintenant, la télévision, et en tout cas la radio, pourront être diffusés directement ou presque dans tous les pays.

Le accords intérimaires d'Intelsat devront faire l'objet d'une nouvelle négociation en 1969. Il conviendra, au préalable, et le plus tôt serait le mieux, de définir la politique française en la matière, afin que nous n'assistions pas à une multiplication des systèmes mondiaux de télécommunications dont nous ferions probablement les frais.

Mes chers collègues, je conclurai cette intervention en insistant sur l'importance considérable que revêt, à nos yeux, la recherche scientifique. Certes, elle est génératrice d'emplois. Elle permet d'élever le niveau intellectuel de la nation, de la « tirer par le haut ». Elle conditionne l'expansion technique, industrielle et économique dans un pays moderne comme le nôtre. Mais elle exige aussi d'énormes sacrifices, qui rendent nécessaire le développement d'une véritable mystique natio-nale, notamment parmi notre jeunesse.

Pendant un siècle, nous avons cru les économistes défendant le mythe de la société sans progrès. Depuis 1960, une étape importante a été franchie. Nous commençons enfin à croire à la finalité de la recherche scientifique. J'appelle de tous mes vœux une nouvelle étape qui pourrait se traduire par l'engagement de la nation dans la grande aventure de la recherche scientifique et la mobilisation de toutes les énergies.

Je n'ignore pas que de tels efforts portent essentiellement sur les sciences exactes et qu'il y a un déséquilibre profondentre les progrès des sciences exactes et ceux des sciences humaines. En son temps, Bergson l'avait regretté et en avait

exprimé le caractère dramatique.

Il nous faut créer une éthique. A une époque où nous pouvons être rassurés par les consequences humaines et sociales de la recherche scientifique, mais aussi angoissés par les risques que la société peut courir maintenant qu'elle peut dominer la nature et même, dans une certaine mesure, l'affecter, il est plus que

jamais nécessaire de faire appel à la sagesse des hommes indispensable à l'équilibre du monde. Ainsi, peut-être, demeure actuelle la réflexion du bon et truculent Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'ame ». (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République et des républicains indépendants.)

Un député communiste. Alors, arrêtez de construire la bombe!

M. le président. La parole est à M. Balmigère. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialisie.)

M. Paul Balmigère. Monsieur le Premier ministre, je ne suivrai pas le conseil de M. l'abbé Laudrin...

M. Jacques-Philippe Vendroux. Vous avez tort!

M. Paul Balmigère. ... même s'il me menace de l'Enfer, qui recommandait hier de ne pas choisir l'agriculture pour critiquer la politique de votre Gouvernement. D'ailleurs, son intervention contredisait, pour l'essentiel, une telle affirmation. En effet, comme il le reconnaissait, à la eampagne nous assistons à la mévente des produits. Le marasme grandit. Les prix à la production sont insufficents notamment pour le lait

prix à la production sont insuffisants, notamment pour le lait, le vin et la viande. L'endettement des agriculteurs s'aggrave.

le vin et la viande. L'endettement des agrieulteurs s'aggrave. Il est devenu critique, atteignant aujourd'hui trois mille milliards d'anciens francs, ainsi que l'a précisé M. l'abbé Laudrin. Pour les viticulteurs, il dépasse souvent la valeur d'une récoîte. L'exode rural prend des proportions dramatiques. Chaque année, entre 1956 et 1963, 60.000 exploitations ont disparu et 160.000 personnes actives ont quitté l'agrieulture. Alors que le V. Plan ne prévoyait que 100.000 départs par an l'exode touche V' Plan ne prévoyait que 100.000 départs par an, l'exode touche

150.000 ruraux.

C'est sans doute ce que M. le Premier ministre a appelé « achèvement de la transformation de l'agriculture dans certaines régions », ajoutant qu'il voulait quand même désendre

l'exploitation familiale.

A la vérité, votre politique vise à exercer une pression sur les prix agricoles à la production afin d'enlever des motifs de revendication à la classe ouvrière et pour que les prix soient compétitifs sur les marchés extérieurs, et plus spéciale-

ment au sein du Marche commun.

M. l'abbé Laudrin — et je regrette son absence — a parlé hier de « l'appel ensorceleur » de la grande ville qui tenterait les jeunes des campagnes, alors que c'est surtout votre politique, monsieur le Premier ministre, qui aggrave le sort des petits et moyens paysans, qui les chasse de la terre, sans mélier, sans logement convenable, et les jette sur le marché du Iravail, fournissant ainsi à l'industrie une main-d'œuvre à bon compte.

Vous favorisez aussi la concentration agraire au profit d'une

minorité de privilègiés.

Pour atteindre ces objectifs, vous avez supprimé les avantages dont bénéficiaient antérieurement les agriculteurs. Vous avez fait voter une loi dite « d'orientation agricole », qui allait fait sans précédent - introduire une discrimination au sein de la paysannerie.

Certes, la loi parle de « parité » pour tous les paysans, de prix agricoles rémunérateurs, de la limitation des cumuls. Mais, hélas! ces dispositions sont demeurées pour l'essentiel lettre

morte.

C'est à partir des superficies dites « de référence », qui se situent, selon les régions et les cultures, entre dix et vingt hectares, lesquelles sont, dans certains cas, doublées, que l'on

accorde ou refuse les prêts, subventions et autres avantages. Quand on sait que 73 p. 100 des exploitations ont moins de vingt hectares, et parmi celles ci 48 p. 100 moins de dix hectares, on peut se faire une idée des répereussions de cette politique de discrimination que vous avez introduite avec les catégorles « viables » et « non viables ». « Les exploitations agricoles de petite taille sont trop nombreuses », déclare la commission de la C. E. E. Aussi, sont-elles légalement condamnées à disparaître. Et cela, d'autant plus vite que la situation des marchés agricoles ne cesse de se dégrader, avec des prix à la production bas et inslables, alors qu'on assiste à la hausse des prix des produits industriels, à la majoration du prix du blé servant de hase au calcul des fermages, à l'aggravation de la fiscalité et à l'augmentation continue des cotisations sociales agricoles. Par exemple, l'impôt sur les bénéfices agricoles a augmenté de 50 à 80 p. 100 et la cotisation de base du chef d'exploi-tation pour l'assurance maladie est passée de 24.700 anciens francs en 1962, à 56.400 anciens francs en 1966. Elle sera encore majorée de 10 p. 100 en 1967.

Et le Marché commun a-t-il répondu aux promesses faites aux paysans? L'Allemagne, déficitaire en produits alimentaires, devait absorber nos excédents agricoles alors qu'elle continue à s'approvisionner largement dans les pays tiers. La concurrence italienne pour les fruits et légumes n'est plus à démontrer.

Notre aviculture esi menacée, notamment par la suppression de l'aide à l'exportation. Le prix du maïs sera, l'an prochain, Inférieur à celui de cette année. Les avantages acquis par les planteurs de tabac sont dangereusement menacés. Enfin, la négociation du Kennedy Round nous fait courir le risque d'un

négociation du Kennedy Round nous fait courir le risque d'un abaissement des tarifs douaniers extérieurs et de la signature d'un accord préférentiel qui permettrait aux Etats-Unis d'exporter, à la satisfaction de l'Allemagne de l'Ouest, leurs excédents agricoles au sein de l'Europe des Six.

Rappelons que M. le ministre de l'agriculture faisant état, en novembre dernier, devant la commission économique du Sénat, des rapports de la Communauté avec les pays tiers, déclarait : « A cet égard, l'augmentation de nos prix agricoles paraît inconciliable avec une large ouverture des frontières de la Communauté s

la Communauté ».

Le 12 avril dernier, M. le ministre de l'agriculture nous a déclaré ici-même: « Les importations, nous n'y pouvons rien. Quant aux prix, ils échappent à la compétence nationale. C'est

une affaire européenne ». Enfin, M. Edgar Faure nous a confirmé que nous ne pourrons modifier qu'avec difficulté les habitudes commerciales et les courants commerciaux qui existent. C'est ce que nous avons toujours répondu à ceux qui voulaient présenter aux paysans le Marché commun comme « la grande chance de l'agriculture française ».

Et maintenant, où vetre politique a-t-elle conduit notre viti-

culture? A la limitation du prix du vin et à la mévente. L'encombrement du marché du vin est dû à l'abrogation des dispositions de l'ancien statut viticole, ce qui a permis aux gros récoltants d'offrir à la vente toute leur production. Vous avez ainsi laissé stocker vingt-deux à vingt-quatre millions d'hecto-litres après la récolte de 1962. Plus plus, vous avez maintenu les importations de vins étrangers qui aggravent la mévente

et pèsent sur les prix à la production.

Ainsi, le prix du vin payé aux viticulteurs est plus bas qu'en 1958. Le pouvoir d'achat des vignerons a baissé de 25 p. 100. Leur endettement prend des proportions alarmantes. Par exemple, au début de 1967 son montant était de 90 milliards d'anciens francs dans l'Hérault, 80 milliards dans l'Aude, 67 milliards dans le Gard, 52 milliards dans les Pyrénées-Orientales, soit au total près de 300 milliards pour ces quatre départements. C'est une véritable faillite qui guette les pétits et moyens viticulteurs. Comment s'étonner alors si la colère grandit, si les manifesta

tions du Midi viticole ont compté des centaines de milliers de participants? Et ne vous y trompez pas, si satisfaciton n'est pas

accordée, elles se poursuivront.

Ajoutons que ces manifestations ne sont pas isolées. Elles ont cté précédées par les actions des aviculteurs, des maraîchers, des tabaculteurs, des gemnieurs et de bien d'autres.

Oui, votre politique est condamnée et les paysans vous l'ont signifié clairement les 5 et 12 mars derniers.

A l'opposé, soucieux de l'intérêt des hommes et du pays, nous sommes pour une agriculture moderne dans laquelle l'exploitation familiale doit trouver place et être défendue efficacement. Dans ce but, nous proposons: une plus juste rémunération du travail de ces petits et moyens exploitants, assurée par des prix agricoles rémunérateurs et stables; la diminution du prix des produits industriels; l'aide à la coopération sous toutes ses formes; la parité en matière sociale et l'augmentation des cré-dits pour l'équipement des campagnes.

Pour les viticulteurs, il faut notamment : arrêter totalement ou partiellement les importations tant qu'il y aura du vin français bloqué; débarrasser le marché des stocks qui l'écrasent pour permettre le rétablissement d'un volume de transactions nor-mal au prix de campagne, avec une priorité de vente en faveur des viticulteurs familiaux et de leurs coopératives ; accorder le moratoire des dettes et warrants pour les viticulteurs familiaux ; réduire la fiscalité.

Une agriculture moderne a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et stable. Pour atteindre cet objectif d'intérêt national il faut, comme le Conseil économique vous l'a suggéré, établir, là aussi, la parité économique et sociale des ouvriers agricoles avec les autres travailleurs.

Certes, la prospérité, la grandeur de notre pays exigent que l'agriculture se modernise, qu'elle améliore ses structures pour une utilisation rationnelle du progrès technique. Mais, dans ce domaine comme dans les autres, nous ne parlons pas le même langage. Vous parlez d'hectares, de rentabilité, de capitaux, alors que nous parlons de l'intérêt national, de celui des hommes, des femmes, des jeunes de nos villages.

« Il faut assouplir la législation actuelle » — vous recommandait hier M. Laudrin — « pour éviter que l'argent n'aille tour de la laudrin — « pour éviter que l'argent n'aille tour de la laudrin — « pour éviter que l'argent n'aille tour de la laudrin — « pour éviter que l'argent n'aille tour de la laudrin » (la laudrin » (l jours aux mêmes, c'est-à-dire aux riches. » Eh bien! e'est un

aveu de taille!

Et M. Laudrin ajoutait, pressentant certainement l'avenir: « Il est temps que le ministre de l'agriculture devienne le ministre des paysans, spécialement des plus pauvres. »

Le prochain gouvernement démocratique s'en chargera. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la ganche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Trorial. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République.)

M. Jacques Trorial. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers ollègues, nouvel élu du «Pays Haut» lorrain, j'ai d'abord le devoir d'évoquer les difficultés de cette région touchée depuis plusieurs années déjà par la crise des minerais de fer pauvres et plus récemment par les répercussions de l'évolution mondiale de la sidérurgie.

C'est en partant de là que je m'efforcerai, ensuite, d'indiquer le sens de quelques-unes des actions les plus urgentes à entreprendre en matière de conversion industrielle et de garantie

d'emploi.

Couvrant à peu près l'arrondissement de Briey tout en débordant sur la Moselle, le Pays-Haut souffre, dans la région, d'un relatif isolement du fait de sa position géographique.

A la fin du siècle dernier, il avait pris le départ pour une longue période de prospérité et gagné là sa réputation d'une région rude mais où l'on gagnaît sa vie sans ménager sa paire. peine.

Or, depuis quatre ans, les deux bases de cette prospérité viennent successivement d'être remises en cause : mines de fer,

sidérurgie.

La zone de peuplement industriel et urbain de Longwy-Villerupt-Longuyon correspondant à peu près à la septième circonscription de Meurthe-et-Moselle que j'ai l'honneur de représenter apparaît, à cet égard, comme particulièrement vulné-rable. Privée de la voie d'eau, la sidérurgie de Longwy-Villerupt-Longuyon, mono-industrie traditionnelle, qui emploie deux personnes actives sur trois, est engagée dans une mutation

L'absorption de Lorraine-Escaut par Usinor, les difficultés de Saulnes-Uckange, de Pont à Mousson - Aubrives, ont commence d'entraîner des réductions d'effectifs qui, malheureusement, pourront atteindre plusieurs milliers d'ouvriers en quelques

Face aux mises à la retraite anticipée, aux reclassements, aux restrictions d'emplois des jeunes, la population affirme à la fois son inquiétude et le vouloir vivre de la région : l'èlection de Longwy, les grèves actuelles n'ont pas de signification différente.

La conviction genérale, la volonté commune sont qu'il faut entamer et gagner la bataille de la seconde industrialisation. A quoi servirait d'avoir multiplié, grâce aux efforts des gouver-nements de la V° République les équipements publics les plus coûteux (Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste)

— c'est bien le cas — s'il faillait demain se résoudre à régler les problèmes de l'emploi par une mobilité à sens unique? L'équipe régionale groupée autour du député s'est mise au travail. (Exclamations sur les mêmes bancs.) Elle compte, certes, sur elle-même; elle fera ses preuves et on en reparlera (Applau-dissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République), mais elle a besoin de l'appui des pouvoirs publics et de la collectivité nationale.

Elle sait que cette attente ne peut être déçue et ne le sera pas. C'est ce que je voulais tout d'abord vous exprimer, monsieur le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République.)

M. André Fanton. Très bien!

M. Jacques Trorial. Quelles lecons dégager pour ce débat de politique générale?

En premier lieu, la solution des problèmes de l'emploi exige une action vigoureuse et globale d'aménagement du territoire. La réanimation d'une sous-région aussi peuplée qu'un dépar-tement suppose quelques créations d'industries nouvelles fortement encouragées par la puissance publique, aidées par les indus-tries existantes et les collectivités locales. Elle appelle aussi un effort accru dans le domaine des liaisons routières avec la métropole régionale.

En second lleu, il est indispensable d'affiner la prévision. Les changements qui affectent une économie en mouvement doivent, certes, être appréciés globalement, mais ce n'est pas suffisant. A'l'intérieur d'une région, il ne peut jamais y avoir une compensation instantanée entre les emplois créés et les emplois supprimés. D'autre part, des emplois créés à cinquante ou cent kilomètres de l'endroit où l'on en supprime ne sont jamais qu'une solution partielle et socialement coûteuse, car si les migrations devaient toujours se faire à sens unique, elles rendraient inévitables une remise en cause de l'habitat et des équipements collectifs.

Pour une grande part, les mouvements sociaux auxquels nous assistons s'expliquent justement par l'angoisse, par la crainte de voir condamnés à terme certains bassins miniers ou sidé-

En troisième lieu s'impose une protection accrue des travailleurs que touchent ces mutations. Il ne s'agit que d'un aspect particulier d'une politique sociale d'ensemble, mais tout montre qu'il revêt une importance et une signification spéciales.

Vous avez évoqué, monsieur le Premier ministre, une aide accrue aux travailleurs momentanément privés d'emploi. Je considère comme nécessaire, d'abord d'allonger très sensiblement la durée des préavis pour faciliter les opérations de reclassement; ensuite, de réévaluer dans leur montant comme dans leur durée les diverses prestations résultant de dispositions purement françaises, ou de mesures prises par le C. E. C. A.; enfin d'envisager le cas des jeunes gens et des jeunes filles n'ayant pas encore travaillé de même que de développer les incitations à la formation professionnelle des adultes.

Simultanément, l'extension des conventions de préretraite et l'avancement progressif de l'âge de la retraite dans certains emplois pénibles, à définir, constitueraient un palliatif supplé-

mentaire à la situation de l'emploi.

D'autres suggestions viennent à l'esprit. Elles tendraient notamment à créer auprès du préfet de région une sorte d'état-major de la conversion dans lequel viendraient régulièrement siéger des représentants des principaux ministères intéressés, à activer au niveau des gouvernements les négociations menées en vue de chercher les solutions communes qu'il convient d'apporter à des problèmes qui dépassent les frontières des Etats. J'ai cité le cas de Longwy. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Une salutaire confrontation des aides publiques à l'industriasation devrait être opérée à cette occasion. Les incitations fiscales, tarifaires ou de crédit sont généralement plus impor-

tantes dans les pays voisins que chez nous.

Cependant, nous ne pouvons nous dissimuler que cette action, qui n'est pas autre chose que la continuation et l'intensifi-cation des efforts déjà entrepris par le précédent Gouverne-ment, ne parviendra à ramener l'espoir que si, dans le même temps, des progrès décisifs sont accomplis dans deux autres domaines: celui de l'information et celui de la participation. Je m'en expliquerai brièvement.

C'est devenu un lieu commun que de dénoncer l'insuffisance de la formation et de l'information économiques des Français. Les conséquences en sont particulièrement graves quand une région traverse une crise économique. Des analyses et des informations, exagérément rassurantes ou excessivement pessimistes, selon le cas, viennent frapper l'opinion publique. Sur chaque décision, des explications parfaitement contradictoires sont avancées.

Ainsi que le club Jean Moulin le faisait récemment observer. des mutations difficiles, auxquelles aucun pays, ne peut échapper, devant lesquelles aucun gouvernement ne pourrait se dérober,

sont abordées dans une ambiance de « guerre civile ». Le moment est venu, me semble-t-il, de mettre sur pied une sorte de magistrature de l'information économique et sociale à caractère pluraliste. L'Etat, les forces économiques et les organisations syndicales pourraient y confronter analyses, indices et statistiques. Cc que préfigurent certains travaux du commissariat général du Plan ou du Conseil économique et social devrait être étendu, de façon à fournir dans chaque confrontation une base minimum irréfutable, commune aux deux parties en présence.

C'est là un des aspects de cette participation et de cette association des travailleurs dont vous avez fait état, monsieur le Premier ministre, et qu'il est indispensable de développer rapi-

Vous avez indiqué qu'une collaboration permanente du patronat avec les organisations syndicales devrait s'instaurer soit spontanément, soit à l'instigation de l'Etat. C'est tout à fait nécessaire.

Deux conditions au moins s'imposent: la première est de consulter les syndicats lorsqu'une convention est passéc entre l'Etat et une branche industrielle; la seconde est que la puis-sance publique se réserve d'intervenir soit pour arbitrer quand c'est nécessaire, soit pour garantir que toutes les dispositions, notamment sociales, des conventions patronat-syndicats seront effectivement exécutées.

Au niveau de la branche professionnelle, l'association pourrait se traduire, ainsi que la suggestion en a été faite récemment, par la création d'une commission économique paritaire. De même, dans chaque sous-région économique, des collèges pari-taires associant patronat et syndicats pourraient être institués.

Ces innovations ne porteront cependant leurs fruits que si elles sont complétées à l'échelon des entreprises et particulièrement des plus grandes dans lesquelles, et sous tous les régimes politiques, la dépersonnalisation et la frustration de responsabilités sont intolérables.

A cet égard, nous enregistrons avec satisfaction, monsieur le Premier ministre, que votre déclaration fait expressément référence à ce qu'on a spelé le troisième pari du général de

L'adhésion aux conditions de notre civilisation en dépend pour une large part et c'est sans doute pourquoi l'opposition affiche tant de scepticisme et tourne en telle dérision tous les efforts poursuivis par la V République en ce sens. Vous nous avez promis de ne pas attendre pour agir, monsieur le Premier ministre. Tant mieux.

Soyez le chef du premier gouvernement qui entreprendra de redonner aux travailleurs leur dignité de partenaires véritables dans l'entreprise et dans la vie économique par un changement progressif des institutions et des comportements, car personne avant les gaullistes ne s'en était guère soucié. (Applaudissements sur le bancs de l'union démocratique pour la V République. — Rires et protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

C'est la vérité!

Veillez en premier lieu au respect du rôle des comités d'entreprinter neu au respect du foic des comités d'entre prises, améliorez la protection des militants syndicaux, développez l'information économique et sociale. De telles mesures rencontreraient une adhésion large et profonde dans le pays et, je veux le croire, dans cette Assemblée.

M. André Guertin. Comptez-y!

M. Jacques Trorial. Député d'une circonscription ouvrière, je sais autant que quiconque dans cette enceinte en quoi les mouvements sociaux actuels en Lorraine répondent aux difficultés graves de la région et à l'inquiétude des travailleurs, des ménagères, des jeunes. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Mais je sais aussi que certaines formes prises par l'action revendicative, notamment l'absence de consultation démocratique préalable des travailleurs, trahissent un plan de combat politique de la part des adversaires de la République. (Applaudissements sur les banes de l'union démocratique pour la V° République et des republicains indépendants. — Protestations sur les banes de la fédération de la ganche démocrate et socialiste et du groupe

communiste.)

Ceux-ci cherchent à impressionner la majorité, espèrent ainsi affaiblir sa volonté d'agir, rendre le Gouvernement timoré et créer les conditions d'une crise politique nationale qu'ils appelaient de leurs vœux à l'occasion des dernières élections légis-latives, mais qu'ils n'ont pu obtenir.

Personne ne s'y trompe, ni en Lorraine, ni ailleurs; nous ne serons pas dupes de ce piege. C'est pourquoi, ne vo is en déplaise, nous irons de l'avant! (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. André Beaugnitte.

M. André Beauguitte. Monsieur le Premier ministre, j'ai écouté avec infiniment d'intérêt le déclaration de politique générale

Je n'y reviendrai pas, d'autant que le président de notre groupe, M. Mondon, a défini hier très clairement notre position. J'aborderai seulement deux problèmes qui m'angoissent profondiment de la company de la co dément, problèmes à la fois départementaux, régionaux et nationaux en raison de teur ampleur. Le premier est celui de l'emploi — et je me placerai plus parti-

culièrement au regard des agglomérations où la suppression de bases interalliées a entraîne le chômage — le second est la

situation économique du bassin ferrifère lorrain.

Sur l'emploi, monsieur le Premier ministre, mes observations seront d'autant plus brèves que j'ai cu récemment l'occasion de m'adresser à M. le secrétaire d'Etat à l'emploi tandis que j'étais à cette tribune et qu'il se trouvait au banc du Gouvernement. Je crains cependant, et c'est ce que je tiens à vous dire, que son rôle ne se limite exclusivement à une coordination entre les départements ministériels et qu'il ne dispose pas de la délégation d'autorité lui permettant de prendre des mesures opportunes et immédiates.

Dans une ville comme Verdun, qui peut être citée en exemple, puisque nulle part ailleurs les licenciements par suite du départ des bases américaines ne furent aussi nombreux, nous avons consenti, en liaison avec vous, d'importants efforts pour meiter certaines industries à s'implanter. Certaines sont aujourd'bui décidées à s'installer dans la ville que j'administre, mais au moment où une solution semble sur le point d'intervenir, pour ne pas dire plus, l'estimation des prix à laquelle a procédé l'Etat crée une complication telle qu'une rupture est à redouter.

Je crains que, sur le plan strictement administratif, aucune solution ne puisse intervenir en raison de l'écart entre le prix exigé par l'État et celui qu'offrent les industriels.

En effet, l'Etat paraît confondre la valeur d'un terrain à bâtir avec celle d'un terrain qui perd cette vocation le jour où il est décidé d'y implanter une usine. D'où l'écart dont je viens de parler et qui menace de faire schouer l'entreprise à laquelle nous nous attachons.

Mais la procédure envisagée en la matière prévoit, en dernier lieu, un arbitrage du Premier ministre.

Si nous ne réussisons pas, du point de vue administratif, à résoudre le problème posé, je vous demanderai, monsieur le Premier ministre, d'exercer cet arbitrage dont dépend l'utilisation très prochaine de nombreux chômeurs. En ce qui concerne le bassin ferrifère lorrain, je suis. comme

beaucoup de mes collègues et comme vous-même, très angoissé par la grève qui sévit depuis le 1^{rr} avrit. Voici longtemps déjà que je voyais le péril poindre à l'horizon.

Des 1963 je vous avais présenté un cahier de doléances, mais il m'avait alors été répondu que le bassin ferrifère lorrain n'était pas en danger, qu'il pouvait être sauvé par une augmentation de la productivité. Or le rendement quotidien est passé de 13 à 20 tonnes sans que la question soit favorablement réglée. On affirmait aussi que les mineurs pouvaient se reconvertir dans les charbonnages. Des puits ont été fermés. On affirmant encore que l'emploi était garanti dans la sidérurgie. Mais les exploitants envisagent la suppression de 15.000 emplois dans

Nous sommes donc angoissés et je me demande pourquoi les mesures envisagées en 1963 n'ont pas été prises. Ces mesures sont mentionnées dans une lettre que je détiens, émanant du

ministre de l'industrie.

On avait parlé de créer des usines d'enrichissement du minerai, des sociétés d'économie mixte. Que sont-elles devenues? On avait parlé de créer des usines nouvelles. Où sont-elles? Le problème en est toujours au même point et je tenais à vous en entretenir car tels sont les motifs de base de la grève qui se déroule en ce moment.

Je dis « motifs de base » car il en est d'autres, à caractère social qui constituent un ensemble de revendications urgentes.

Les problèmes d'ordre social sont peut-être plus aisés à résoudre, car presque toutes les solutions dépendent de l'autorité gouvernementale. Ces solutions, je les ai définies dans une question orale dont j'attends l'inscription à l'ordre du jour de netre assemblée.

Il y a, par exemple, l'abaissement de l'âge de la retraite, solution qui fait l'objet d'une proposition de loi que j'ai déposée mais qui n'a pas encore été discutée.

On peut penser également à l'indemnisation de chômage au même titre que dans les charbonnages, à la retraite anticipée sans condition d'âge au bout de trente années de service minier, au maintien du statut du mineur à tout le personnel de surface, à l'extension des garanties à tous les licenciés, ouvriers et mensuels, aux garanties accordées aux licenciés en ce qui concerne plus particulièrement les indemnités, à la garantie de la C. E. C. A. portée à deux ans pour tous, à l'insertion dans les contrats collectifs d'une clause nouvelle favorisant la promotion professionnelle supérieure et la promotion des plus méritants, à la gratuité de transport élargie et à la gratuité du logement pendant cinq ans, à la certitude de l'emploi avec assurance contre le chômage et indemnité égale aux trois quarts du salaire normal.

Dans cet ordre d'idées, des solutions pourraient intervenir sans délai. Je pense que le contact de plus en plus étroit que vous vous proposez d'établir entre le Gouvernement et les syndicats s'impose plus que jamais. En effet une confrontation loyale permettrait, à coup sûr, de trouver un terrain d'entente. Peut-être les trains de minerai partiralent-ils à l'instant même où des conversations s'engageraient.

Ce problème dépend de votre autorité, monsieur le Premier ministre et de telles mesures créeraient un climat favorable aux solutions et aux résultats positifs que nous sonhaitons, les uns et les autres, afin qu'une grève qui entraîne tant de difficultés ne soit bientôt plus qu'un souvenir.

Le département de la Meuse compte des fours à chaux de pre-mière importance, notamment à Dugny-sur-Meuse, à Montgrignon, à Haudainville, à Dompcevrin, à Bellemont, à Saint-Germain et à Vaucouleurs. Or un nombre important d'ouvriers sont mis actuellement en congés payés faute de travail suffisant à leur donner. Dans certains de ces fours à chaux, les expéditions sont complètement arrêtées, si bien que cette industrie, déjà gravement atteinte par la récession qui frappe la sidérurgie lorraine, subit actuellement une crise angoissante.

Monsieur le Premier ministre, je vous ai posé des questions très nettes. Je vous ai suggéré les formules qui, à mon sens, pourraient mettre un terme à notre inquiétude. Je vous demande un ensemble de décisions qui s'inséreront dans le cadre de l'action sociale vigourcuse que vous devez engager. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union démocratique pour la V' République.)

M. le président. La parole est à M. Vivien. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants.)

M. Robert-André Vivien. Mesdames, messieurs, pour rester un peu dans le style post-jaurésien dont certains orateurs ont usé cette nuit, je pourrais dire, comme Chamfort : « A l'épreuve de la vie, il faut que le cœur se brise ou se bronze ».

Après quelques années d'expérience politique, mon propre cœur n'est ni tout à fait brisé ni tout à fait endurci, mais il ne parvient pas encore à réprimer certains mouvements

d'indignation ou d'enthousiasme.

L'indignation, je l'ai éprouvée bien souvent au cours de ce débat, en écoutant le réquisitoire, révoltant de partialité, prononcé par quelques procureurs d'occasion contre le régime politique, contre le Gouvernement, contre la majorité. Il me semble, monsieur le Premier ministre, qu'au terme de cette discussion j'ai le devoir de détailler devant vous ce qui, dans ces propos rageurs, a particulièrement heurté la conscience de mes amis et la mienne.

Selon nos adversaires, le Gouvernement et la majorité sont pour tout dans ce qui va mal, ne sont pour rien dans ce qui va bien. Dans le tableau de la France actuelle, les lumières sont pour eux le produit du hasard ou de la force des choses; seules les ombres sont le fait du régime. A force d'anti-gaullisme, nos adversaires en arrivent même à se montrer antifrançais (Interruptions sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Applaudis sements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République), commençant par nier les succès de la France, finissant, sous la contrainte des faits, par les admettre et, semble t-il, par les regretter.

Mais, après tout, me disais-je, pourquoi attacher de l'importance aux propos d'hommes qui se sont toujours trompés? Ils nous ont prédit, en 1962, la dictature présidentielle et nous avons eu la vraie démocratie. (Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socioliste.) Ils nous ont prédit, un peu plus tard, la hausse des prix, la dégradation de la monnaie, au moment même où nos prix se stabilisaient, où notre monnaie se renforçait. Ils nous ont prédit, en 1964, la stagnation économique au moment même où la cadence de notre production repartait de plus bellc.

De nombreux députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. La Lorraine! Les chantiers navals!

M. Robert-André Vivien. Ils nous ont predit plus tard encore l'isolement diplomatique, au moment même où notre influence

internationale atteignait son plus haut niveau.

A présent, les voilà qui noircissent le tableau à plaisir, appelant sans doute de leurs vœux une catastrophe qui servirait assurément leurs intérêts. Pour eux, la France est en crise, même si le taux de croissance de notre production industrielle a largement dépassé, en 1966, celui des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Belgique et de la Grande-Bretagne.

M. Guy Ducoloné. Et les salaires ?

M. Robert-André Vivien. La vérité, c'est que notre pays, depuis huit ans, mene sagement sa barque sur une mer difficile. Certes, la navigation est plus malaisée que jamais dans ce monde où la solidarité des économies joue à présent avec tant de force, mais la France n'est pas au bord de l'abime. Elle n'est même pas dans cet état de neurasthénie qu'a évoque M. Duhamel en pensant peut-être à l'état d'âme de M. Lecanuet dont le sourire éclatant s'est si brusquement figé! (Rires sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

La situation exige simplement de la résolution et de la rapidité. Mais au moment où, comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, le raisonnable est dans la hardiesse et dans l'ambition, la meilleure chance de notre pays est d'avoir à sa disposition le seul gouvernement et la seule majorité capables de réaliser à la fois le mouvement dans l'ordre et le changement dans la stabilité. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Indigné, je le suis aussi en apprenant de la bouche de M. Mitterrand que la majorité actuelle a perdu, dans la nuit

du 12 au 13 mars, sa consistance et ses esperances.

M. Georges Fillioud. Voyez les chiffres!

M. Robert-André Vivien. Précisément, j'y viens. Pour ma part, je considère, en effet, que les dernières élections sont une victoire pour la majorité (Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe com-muniste), qui a gagné 1.800.000 suffrages et fait la preuve qu'elle disposait dans le pays d'une implantation en profondeur. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V" République.)

M. Christian Poncelet. Très bien!

M. Robert-André Vivien. Si vraiment, comme on a osè le prétendre, la majorité est l'élue des puissances d'argent...

M. André Rousselet. Oni!

M. Robert-André Vivien... alors nous sommes nou plus à l'époque des deux cents familles mais à celle des 8.500.000 capitalistes!

Moins spectaculaire que celle de 1962, la victoire de 1967 est beaucoup plus significative. Elle prend même une valeur historique dans la mesure où elle consacre l'acceptation par le peuple français d'une démocratie « différente », moins latine et plus anglo-saxonne, en contraste brutal avec les formules républicaines que nous avons connues jusqu'à présent et dont le pays a fait pour la première fois l'expérience il y a cent soixante-quinze ans.

De Robespierre, qui n'avait pour lui qu'un noyau de Montagnards et devait composer avec le Marais, jusqu'aux derniers présidents du conseil de la IV République destinés, faute de véritable soutien, à périr dans l'action ou à ne rien faire de peur de mécontenter, une tradition interrompue de gouver-nements sans majorité réelle s'était établie, qui se trouve brisée. A présent et pour la seconde fois, un gouvernement républicain pourra s'appuyer sur autre chose qu'une coalition passagère, formée postérieurement à l'élection et provisoirement accordée sur des objectifs incertains et parcellaires.

M. Christian Poncelet. Très bien!

M. Robert-André Vivien. Ce résultat est remarquable si l'on veut bien se référer non plus à 1962 mais à l'ensemble de notre histoire politique. Il est vrai que, l'histoire, M. Mitterrand ne la connaît pas, ou plutôt il la refoule dans un coin de son inconscient (Exclamations sur les banes de la fédération de la gauche démocrate et socioliste), peut-être parce que certaines de ses pages ne sont pas entièrement à son avantage.

Il ne connaît pas non plus la géographie, comme l'a démontré M. Sablé à propos d'une question de fuseaux horaires et comme ni. Sante à propos d'une question de l'useaux noralres et confine le démontre aussi la référence qu'il a cru bon de faire, lors de son analyse électorale, à ce territoire de l'Inini sur lequel vivent tout au plus 3.000 personnes, dont 1.253 Indiens répartis par tribus éparses sur 90.000 kilomètres carrés de jungle marécageuse. Cette terre d'exploration où quelques gendarmes viennent apporter, au mépris du danger, des secours alimentaires ou médicaux (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste), voilà le lieu où M. Mitterrand regrette de ne pas voir implantés un conseil général et des conseils municipaux! Permettez-moi de m'indigner (Protestations sur les mêmes bancs) d'une telle preuve d'ignorance et de l'opprobre ainsi jeté sur des hommes qui se comportent là-bas comme de véritables missionnaires (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République e des républicains indépendants.)

Je vondrais malntenant vous livrer quelques-unes des raisons de mon enthousiasme. (Exclamations sur les bancs de la fédé-

ration de la gauche démocrate et socialiste.)

Notre majorité, conservée malgré la hargne de ses adversaires, malgré les alliances contre nature qu'ils ont pratiquées, malgré le fait que son inspiration vient bousculer des traditions séculaires et exige de chaque citoyen une sorte de révolution mentale, notre majorité conservée et qui ne demande qu'à s'étendre va pouvoir poursuivre son œuvre de rénovation. Voilà l'essentiel.

Elle n'a certes pas à rougir de ce qui a déjà été accompli. Sur le plan des institutions, son œuvre a consisté à renforcer le pouvoir en respectant la liberté. Un équilibre a été trouvé qui a reçu l'approbation de l'opinion, à telle enseigne que les programmes d'opposition ne préconisent plus que des retouches

Dans le domaine des relations internationales, la politique que nous avons défendue, c'est, d'un côté, l'émancipation colo-niale, le refus des dominations de toutes sortes, un idéal de fraternisation des peuples ; de l'autre, le maintien et l'épanouis-sement des positions françaises par un maniement habile et classique des atouts inclus dans notre jeu. Je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé il y a deux jours à Munich; et c'est bien grâce à notre Gouvernement et à M. Michel Debré, ministre des finances, que le nom de cette ville résonne aujourd'hui à nos oreilles non plus comme un symbole de renoncement mais comme un témoignage de la solidarité européenne. (Applau-dissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République et des républicains indépendants.)

En matière économique enfin, notre politique a tenu depuis huit ans le pari de l'expansion et de la stabilité, deux exigences

que la droite et la gauche, sacrifiant tantôt le progrès social, tantôt la santé des finances publiques, n'ont jamais réussi à

satisfaire simultanément.

Au total, je ne sais pas si notre politique fut une politique de droite ou de gauche, mais je sais que ce fut une bonne politique. Il reste évidemment beaucoup à faire, et à cet égard, monsieur le Premier ministre, vous avez parfaitement défini le cadre de notre action future.

Permettez-moi cependant d'évoquer un problème que vous n'avez pas eu l'occasion de traiter et que je ne puis aborder sans passion. C'est celui de la jeunesse, d'une politique pour la

Il y a aujourd'hui plus de sept millions de garçons et de filles entre seize et vingt-six ans, qui non seulement s'apprêtent à jouer un rôle déterminant dans la vie nationale mais aussi pesent des maintenant sur toutes les décisions à prendre. Le phé-nomène avait été prévu, analysé, décrit, mais l'Etat n'a pas su, dans les quinze années avant 1958, en prendre une réelle conscience. La V' République a jusqu'à présent fait de son mieux pour rattraper le retard. Je n'en veux pour preuve que les deux lois de programme d'équipement sportif et socio-éducatif dont M. Juquin semble avoir oublié qu'elles ont été votées à l'unanimité par l'Assemblée nationale et qu'il considère bien à tort comme une pyramide sans base. Nous considérons bien au contraire cet effort d'équipement sans précédent comme la base solide de cette pyramide.

En effet, encore aujourd'hui, la société des adultes apparaît à bien des égards comme une caste fermée, au comportement malthusien. En matière de logement, par exemple, l'évolution séculaire se présente objectivement comme dirigée presque contre la jeunesse. On n'a pas construit en fonction de ses besoins; c'est elle qui acquitte les loyers les plus élevés; l'accession à la propriété ne lui est permise qu'au prix des plus grands sacrifices. La politique des entreprises, la politique syndicale aussi s'inspirent beaucoup plus de la défense des avantages acquis par les gens en place que du souci de promotion des

nouveaux arrivants.

Cette intégration de la jeunesse ne saurait donc être le fait du seul pouvoir. Elle suppose une révolution générale des esprits et des mœurs, au niveau de la famille, de l'entreprise, des orga-

nisations professionnelles et syndicales.

L'Etat a cependant un rôle immense à jouer à cet égard. Il doit d'abord assumer l'intégralité de ses responsabilités dans le domaine de l'instruction. Mais l'enseignement traditionnel et l'éducation physique ne peuvent être considérés que comme une partie, la plus importante certes, de l'ensemble plus vaste que représente la préparation à la vie active. Une des pièces de cet ensemble devrait être l'initiation civique des jeunes.

Il ne fait pas de doute que cette éducation civique est actuellement presque entièrement négligée, aussi bien dans les programmes que dans la pratique. Certes, ce problème est l'un des plus délicats qui soient car l'information en ce domaine doit exclure toute atteinte à la liberté de jugement. Mais une solution devrait pouvoir être trouvée dans l'ouverture de l'école sur la vie politique, administrative et sociale. Les procédés les plus modernes de la diffusion de la pensée permettraient de fournir à la jeunesse tous les éléments d'information nécessaires.

Cette instruction civique, si elle voyait le jour, pourrait déboucher tôt ou tard sur un abaissement de l'âge de la majorité civile. L'intégration des jeunes gens dans la vie sociale aurait ainsi accompli un grand pas en avant.

Ce qui frappe dans la jeunesse, c'est son réalisme et sa disponibilité. En matière politique, guidés par le sens du concret et par une sorte d'orientation irréductible de la pensée en mouvement vers l'efficacité dans l'action, les jeunes sont conscients des nécessités de l'organisation et de la méthode au détriment des controverses idéologiques et des palabres.

En matière sociale, enfin, l'action purement revendicative d'un syndicalisme de combat leur est aussi étrangère que l'attache-ment à des privilèges injustifiés. Mais ils ne refusent pas l'engagement, le recherchent presque pour lui-même et sont largement dotés de cet enthousiasme et de cette passion sans lesquels rien ne peut être entrepris.

Monsier le Premier ministre, l'Etat a beaucoup à recevoir Le la jeunesse, mais il se doit de lui donner plus encore. (Applau-dissement sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Destremau. (Applaudissements sur les mêmes banes.)

M. Bernard Destremau. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messicurs, puisqu'il s'agit d'un débat portant sur la politique générale d'un gouvernement de législature, il paraît naturel d'aborder un sujet qui devra être l'une de nos préoccupations essentielles dans les cinq années à venir...

M. Jacques Maroselli. Cela ne durera pas cinq ans!

M. Bernard Destremeu. ... à savoir la construction politique de l'Europe.

Je rappellerai que dès 1961, à une époque où la construction économique de l'Europe était loin d'avoir la consistance qu'elle a aujourd'hui, le gouvernement français s'était d'ores et déjà attaché à la recherche du cadre approprié à sa construction politique.

Dans le courant de l'année 1962, le plan élaboré par l'ambassadeur de France au Dancmark, aujourd'hui ministre de l'intérieur, échouait, notamment en raison de l'exigence de nos partenaires d'y insérer une clause de rattachement à l'O. T. A. N., ainsi qu'une déclaration de principe sur la supranationalité, nécessaire à leurs yeux, à l'Europe de demain. Or, il semble bien qu'aujourd'hui ces mêmes partenaires seraient disposés, pour aller de l'avant, à ne plus parler momentanément de supranationalité.

D'autre part, les conclusions auxquelles ils ont souscrit lorsqu'ils se sont réunis en décembre dernier, en tant que membres de l'Alliance atlantique, donnent à penser que leurs vues se sont sensiblement rapprochées des nêtres, sinon en ce qui concerne l'organisation interne de l'Alliance, du moins pour ce qui a trait à son orientation.

Ainsi paraissent écartés les deux obstacles qui, jadis, avaient empêché un accord qui aurait, à tout le moins, permis de jeter les bases d'une confédération européenne.

Le rapprochement récent, entre les six puissances européennes, pour ce qui est de certains diagnostics et de certaines orienta-tions, devrait nous amener à reprendre les conversations sur l'Europe politique. Il ne serait en effet ni logique ni convenable qu'après avoir accéléré l'Europe économique, nous freinions l'Europe politique par notre mutisme, notre atonie, notre manque de conviction.

En premier lieu, le Marché commun est arrivé à un tel stade que des progrès ne pourront plus désormais être accomplis, en matière d'égalisation des charges fiscales et sociales par exemple, que si des arbitrages sont rendus, et cela dans un contexte de volonté d'union politique, faute de quoi les travaux méritoires des experts s'enliseront dans les dédales du perfectionnisme.

En second lieu, une certaine cohésion entre les Six apparaît indispensable des lors que, s'etant accordés sur l'opportunité de la détente en Europe, ils entreprennent de la réaliser. Assurément, pour atteindre un tel but, le monolithisme des blocs paraît dépassé et stérile. Aussi approuvons-nous que ce soit par des conversations bilatérales, que l'on s'efforce, d'entrée de jeu, de rapprocher l'Europe occidentale et les pays de l'Est. Mais il convient de ne pas multiplier ces entretiens à deux qui suscitent la méfiance chez ceux qui n'y sont pas associés. A côté du charme du contact bilatéral, il y a lieu de maintenir la solidarité et, partant, la fermeté chez les Six.

Il convient également, et cela vaut pour nos partenaires autant que pour nous-mêmes, de ne pas prétexter l'entrée si souhai-table, mais si hésitante, de l'Angleterre dans la Communauté européenne pour différer nos entreprises.

Monsieur le Premier ministre, la plupart de nos alliés étant enclins à nous soupçonner de contrarier l'Europe politique, ne serait-il pas opportun de donner prochainement les impulsions que l'on attend de nous et de faire connaître sans ambiguïté notre position?

Si nous avons souvent, et à juste titre, dénoncé les chimères de l'Europe des mots, nous n'avons jamais fait savoir clairement depuis 1962 ce que nous entendions tenter de positif pour que s'associent, se fédèrent ou s'unissent, dans l'esprit et dans les faits, les nations de notre continent. Il est essentiel que la législature qui s'ouvre puisse se prévaloir plus tard, en matière de construction politique européenne, d'une réussite égale à celle de la législature précédente en matière de construction économique.

Monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé que le Président de la République se rendrait prochainement à Rome, vraisemblablement pour tracer à nouveau les contours de la grande mission de notre génération, et de celle qui nous talonne, c'est-à-dire l'unification de l'Europe. Que les six ministres des affaires étrangères veuillent bien s'attacher à reprendre périodiquement, et pour les mettre en œuvre, les propositions des chefs d'Etat afin que les réalités eucoèdent eux rectes describes chefs d'Etat afin que les réalités succèdent aux vastes desseins. Tel est le vœu des républicains indépendants et peut-être, mesdames, messieurs, de beaucoup d'entre vous. (Applaudissements sur les banes des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V République.)

M. le président. La parole est à M. Jacson, dernier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République.)

M. William Jacson. Mesdames, messicurs, les divers aspects de la politique économique et sociale ont été évoqués au cours de

ce débat. Un problème a cependant été passé sous silence : celui des personnes âgées. Qu'il soit permis au dernier orateur inscrit de s'y arrêter.

Monsieur le Premier ministre, le 22 octobre 1966, j'ai eu l'honneur de monter à cette tribune pour vous exposer le but que je m'étais fixé en créant l'association « Défense des intérêts des personnes âgées ». J'ai alors expliqué combien j'avais été préoccupé, en tant que médecin et, par la suite, en tant que parlementaire, par le problème que pose l'existence des personnes âgées.

Cette fraction importante de la population — qui représente actuellement plus de 6 millions de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans — et l'intérêt qu'elle devrait susciter sont complètement méconnus de la majeure partie de la population.

Ceux qui furent bien souvent à la tête du pays, ceux qui représentèrent nos chances de vie au sein de la nation, tombent dans l'oubli le plus complet, malgré les efforts accomplis par le Gouvernement pour aider les personnes âgées.

Je sais, monsieur le Premier ministre, combien grande est votre préoccupation et combien vous avez suscité d'efforts pour venir en aide à nos aînés. J'ai espéré être l'interprète de votre propre pensée dans la réalisation de cette assistance aux vieil-lards et aux infirmes et, après deux ans de recherches et de travaux, j'en ai exposé le résultat à M. Jeanneney, votre ministre des affaites sociales.

Mon espoir s'est trouvé vérifié par la grande compréhension et par l'accord qu'il a rencontrés au sein des divers partis politiques de cette Assemblée.

Je résumerai brièvement les impératifs auxquels je me suis arrêté.

« Défense des intérêts des personnes âgées » est une association à but non lucratif selon la loi de 1901. Elle a pour mission d'assurer la survie de nos vieux dans des conditions exceptionnelles qui les mettent à l'abri des soucis de l'existence en les délivrant de toutes les contraintes fondamentales et en mettant à leur disposition non seulement l'alimentation mais aussi le logement et le chauffage.

Je n'entrerai pas dans le détail fort minutieux de l'organisme prévu pour parfaire cette réalisation. Non seulement nous assurons un refuge pour des habitants d'une localité, mais la fixation en ce lieu de personnes étrangères contribue aussi au développement de la communauté.

Le financement de ces opérations est assuré par une participation de la sécurité sociale pour un montant de 40 p. 100 — dont une avance transformable en subvention de 7,50 p. 100 du coût total et un prêt avec différé d'amortissement de trois ans sans intérêt, remboursable en trente ans, pour un montant de 32,50 p. 100 du coût total; une participation de 40 p. 100 du ministère des affaires sociales et enfin un prêt de 20 p. 100 auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour une durée de vingt ans au taux de 5,25 p. 100.

Grâce à la subvention du ministère des affaires sociales, nous parvenons à réduire au minimum les charges d'emprunt et obtenons ainsi un loyer acceptable pour ces retraités aux ressources modestes.

De plus, certains locataires peuvent bénéficier de l'allocation de logement à concurrence de 75 p. 100, pour un loyer fixé à moins de 220 francs par mois pour les personnes dont les ressources annuelles sont inférieures à 5.250 francs quand il s'agit d'un couple, et à 3.400 francs quand il s'agit d'une personne seule.

Le conseil d'administration de l'association est actuellement composé de vingt parlementaires venus de tous les horizons politiques.

Le nombre des demandes de foyers-villages pour toute la France atteint aujourd'hui trente-trois; elles nous parviennent de toutes les régions, de l'Est à la Bretagne, jusqu'au Tarn-et-Garonne et au Vaucluse.

Un grand espoir, monsieur le Premier ministre, s'est levé sur nos vieux à travers la France entière, ainsi qu'en témoigne le millier de lettres que nous avons reçues. J'attire votre bienveillance sur le bonheur de nos vieillards et de mas infirmes pour lesquels je ne pourrai rien sans vous et je vous prie de continuer votre assistance à notre association.

Depuis octobre 1966, le succès obtenu par notre projet a été grandissant et nous avons été sollicités par de nombreux parlementaires pour envisager de nouvelles implantations.

Le second village sera construit dans le Lot-et-Garonne. D'autres verront prochainement le jour dans la Mayenne, la Somme et évidemment dans l'Est de la France. Le premier village témoin, celui de Saint-Nicolas-de-Port sera inauguré fin juin.

Tel est le bilan de notre activité. J'en arrive alors, monsieur le Premier ministre, à la conclusion qui est l'objet même de mon intervention. « Défense des intérêts des personnes âgées » a obtenu du ministère des affaires sociales une subvention excep-

tionnelle pour un foyer-village dans le cadre de l'action sociale; au nom des plus humbles de France je vous en exprime toute ma gratitude ainsi qu'à M. le ministre des affaires sociales. Je compte sur vous pour que ces subventions n'aient plus un caractère exceptionnel, car ce qui était une expérience est devenu une réalité aux yeux des quelque 1.500 personnes agées qui espèrent voir progresser rapidement la douzaine de dossiers en instance devant notre association. Sans vous, monsieur le Premier ministre, nous ne pourrons pas continuer une œuvre qui portera témoignage de votre politique (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de l'union democratique pour la V. République et des républicains indépendants.)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, au terme de ce débat, je me propose de reprendre les différents points sur lesquels s'est portée l'attention des orateurs qui se sont succédé à la tribune.

Tout d'abord, puisque le sujet a été abordé, à mon grand étonnement d'ailleurs, je répondrai brièvement aux critiques qui se sont élevées quant à la composition de cette Assemblée.

M. Mitterrand a semblé regretter les bonnes traditions des débats d'investiture d'autrefois (Murmures sur certains bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.) des débats d'invalidation d'autrefois, de l'impartialité desquels se souviennent certainement maints députés qui siègent aujour-d'hui sur ces bancs. J'évoquerai, par exemple, l'invalidation, en 1951, de M. Dusseaulx, ainsi que, en 1956, certaines invalidations destinées à grossir la majorité d'alors, et qui furent telles qu'il y eut tout de même un député de cette majorité qui, quoique proclamé élu, en fut si indigné qu'il eut le courage de démissionner, pour revenir siéger, non pas comme l'élu d'une majorité partiale, mais bien comme le député de ses électeurs. Ce député s'appelait M. Chamant, et il est assis aujourd'hui au banc du Gouvernement! (Vifs applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V' République. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Bastia! Bastia!

M. le Premier ministre. Il est au surplus particulièrement regrettable que ces critiques se soient portées sur les élections dans les départements et les territoires d'outre-mer. Je ne reviendrai pas sur l'émotion qu'elles provoquèrent dans cette enceinte et qui incita certains de ces élus à venir exprimer leur opinion à cette tribune.

Je constate simplement, en l'occurrence, que M. Mitterrand fait figure de récidiviste, c'est-à-dire se comporte comme quel-qu'un qui dénonce systématiquement le scandale des élections dans les départements d'outre-mer, promet des preuves et n'en apporte pas. (Applaudissements sur les banes du groupe de l'union démocratique pour la Ve République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les banes de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Je suis, moi, en mesure de vous apporter des preuves de ce que j'affirme. Lors des élections présidentielles, M. Mitterrand avait déjà évoqué ce qu'il appelait « le scandale des élections dans les territoires d'outre-mer » et avait annoncé, à propos du premier tour, son intention de dénoncer les irrégularités de ces élections. Or voici ce qu'en dit le Conseil constitutionnel : « Considérant que M. Mitterrand annonçait son intention de porter ultérieurement le détail de ces irrégularités à la connaissance du Conseil constitutionnel qu'un détai du caté imparte

porter ultérieurement le détail de ces irrégularités à la connaissance du Conseil constitutionnel, qu'un délai lui a été imparti, qu'a l'expiration dudit délai M. Mitterrand n'a fait parvenir aucune précision à l'appui de sa déclaration... » (Applaudissements et rires sur les banes de l'union démocratique pour la V° République et des républicains indépendants.)

Voici encore, à propos cette fois du second tour de ces mêmes élections présidentielles, d'autres considérants de la décision du 28 décembre du Conseil constitutionnel;

« Considérant que le Conseil constitutionnel a imparti à M. Mitterrand un délai pour le mettre en mesure de fournir le détail de la fraude alléguée par lui, qu'à l'expiration de ce délai M. Mitterrand n'avait apporté aucune des précisions ainsi annoncées et s'était borné à demander l'octroi d'un délai supplémentaire... » (Nouveaux applaudissements et rires sur les mêmes bancs.)

Pour détendre un peu l'atmosphère, qu'il me soit permis de rendre un hommage à M. Mitterrand: il y a bien, en effet, sur les bancs du Gouvernement, buit anciens ministres de la IV République.

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Debout! Debout!

M. le Premier ministre. Je pourrais certes lui répondre qu'il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon pire, mais je préfère lui faire observer simplement ceci : J'ai cempté sur les banes de cette Assemblée, da s les groupes qui n'appartiennent pas à la majorité, onze anciens ministres du général de Gaulle. Allons, debout, messieurs! (Vifs applaudissements et rires sur les banes de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants.)

De nombreux députés de l'union démocratique pour la V'République et des républicains indépendants. Debout! Debout!

M. le Premier ministre. Après cet intermède, j'en viens aux aspects de l'action gouvernementale qui ont été évoqués par les divers orateurs.

Je dirai d'abord quelques mots sur la politique étrangère. Quelques mots seulement, car, à ma grande surprise, ce sujet a été assez peu évoqué. Il l'a été. il est vrai, par quelques membres de la majorité, en particulier, à l'instant, par M. Destremau et aussi, avec beaucoup de talent, cet après-midi, par M. de Lipkowski. En revanche, il a été fort peu traité par les membres de l'opposition.

Pourtant, il y a un an à peine, lorsque nous avons mis fin à l'intégration des forces françaises dans l'O. T. A. N., cette décision avait provoqué le dépôt d'une motion de censure qui soulignait la gravité de notre geste et exigait que nous abandonnions immédiatement le pouvoir. Aujourd'hui on n'en a plus parlé.

Et l'Europe? Dieu sait si l'on nous accusait de vouloir tuer l'Europe, d'être les ennemis de l'Europe! Aujourd'hui, bien que tout le monde se soit déclaré européen — tout le monde... que presque! — (Rîres sur les bancs de l'union démocratique pour la V² République et des républicains indépendants) il semble que ce sujet ne soit plus d'actualité. Serait-ce que les événements actuels aient découragé les thuriféraires de l'Europe? Serait-ce que l'achèvement du Marché commun, que les dernières conversations de Bruxelles, de Munich, l'annonce de la conférence de Rome aient sur ce point quelque peu découragé les critiques? Je n'en sais rien. Serait-ce aussi, peut-être, qu'une certaine prudence invite à ne pas trop aborder ces sujets, de même que ceux du rapprochement avec l'Est? En tout cas, je le constate, on nous a fait peu de reproches sur ce point.

Cependant, je reconnais que M. Ballanger, parlant au nom du groupe communiste, a évoqué un problème sérieux, celui du désarmement. Je peux, à ce sujet, lui donner quelque satisfaction. D'abord, parce que, je l'avoue, j'ai de la sympathie pour M. Ballanger. Je me permets de conseiller à M. Mitterrand, lorsqu'il complètera son contre-gouvernement par un membre du parti communiste, de préfèrer M. Ballanger à M. Juquin. (Rires sur les mêmes bancs.) Ensuite, parce que M. Ballanger a dit des choses extrêmement sages à ce sujet. Il nous a expliqué, en effet, qu'il demandait, au nom du groupe communiste, un désarmement simultané. Eh bien, je lui donne acte de cette demande et je lui réponds que le Gouvernement français est parfaitement d'accord pour un désarmement simultané, notamment en matière nuclèaire.

Que les grandes puissances qui détiennent l'arme nucléaire soient prêtes à ce désarmement simultane et la France mettra, je l'ai dit et je le répète, sa force nucléaire de dissuasion sur la table du désarmement. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicains indépendants)

En revanche, qu'on ne nous demande pas d'approuver le système dans lequel les deux grandes puissances surarmées en matière nucléaire — les Etats-Unis et l'U. R. S. S. — organseraient le désarmement des autres car c'est là d'abord une dérision de désarmement, ensuite un danger fondamental pour la paix. Ce système obligerait tous les pays désarmés à se séparer en deux blocs, se blottissant chacun sous l'aile protectrice qu'il aurait choisie; tôt ou tard, cette situation nous ménerait à l'affrontement, néfaste et mortel pour l'humanité. (Vifs applaudissements sur les banes de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants.)

L'importance des interventions relatives à la situation des départements d'outre-mer me conduit à apporter des précisions.

Répondant en particulier à M. Valentino, je souligne que le Gouvernement se préoccupe sérieusement de la situation et de l'évolution économique et sociale des départements d'outre-mer.

M. Claude Estier. Au moment des élections!

M. le Premier ministre. Un peu de pudeur dans vos interruptions, je vous en prie. (Interruptions sur les bancs de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République et des républicains indépendants.)

M. Pierre Cot. Vous n'êtes pas le président de l'Assemblée!

M. le Premier ministre. Nous l'avons prouvé, par exemple, lors des négociations de Bruxelles, en obtenant, au prix de très longues discussions et après avoir dû surmonter de très grandes difficultés, l'intégration du sucre dans le Marché commun, ce qui est capital pour les Antilles et pour la Réunion; nous le montrerons encore en obtenant la même intégration pour d'autres produits de ces départements.

En ce qui concerne l'expansion dans ces territoires, j'en connais — certainement moins bien que M. Valentino — les difficultés. Néanmoins, je citerai quelques chiffres qui attestent des progrès déjà réalisés.

Dans les Antilles, la consommation d'électricité a augmenté en cuatre ans de 100 p. 100. (Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Durant la même période, les dépôts des particuliers dans les caisses d'épargne se sont accrus de 98 p. 100. Le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti, qui a été réalisé par alignement sur la métropole pour les Antilles et la Guyane et par rapprochement accéléré pour la Réunion a fait que, depuis 1962, ce S. M. I. G., dont l'importance est grande pour tous les travailleurs de ces îles, a été majoré de 46 p. 100 dans les Antilles et de 55 p. 100 à la Réunion.

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Et le chômage?

- M. René Cassagne. De quoi se plaignent donc ces travailleurs?
- M. le Premier ministre. Avançant un dernier chiffre, je dirai que les sommes versées au titre des allocations familiales sont passées aux Antilles de 41 millions en 1962 à 130 millions.

C'est là un début, et je donne l'assurance aux élus de ces départements que nous ne ralentirons pas notre action.

- M. Jacques Maroselli. Après neuf ans!
- M. le Premier ministre. En m'excusant du caractère un peu désordonné de cette réponse mais il ne peut en être autrement j'en viens aux problèmes de l'agriculture...

M. Jacques Maroselli. Oui!

M. le Premier ministre. ... qui ont été traités dans le détail, notamment par M. l'abbé Laudrin, lequel a évoqué leur caractère général ainsi que des aspects particuliers. Sur un point, j'ai la possibilité de lui répondre toute de suite, et je la saisis.

M. Laudrin a soulevé la question de la patente pour les aviculteurs. Je puis lui annoncer que l'étude qu'il souhaite et qui a été demandée par les organisations professionnelles, est faite à l'heure actuelle par les services ministériels et qu'il est infiniment probable — il est même certain — qu'au cours de l'année, des dispositions interviendront en la matière. En attendant, la direction générale des impôts a d'ores et déjà suspendu l'émission des rôles des patentes pour les producteurs aviculteurs. (Applandissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants.)

Deux problèmes fondamentaux ont été posés: celui de la propriété de la terre et celui de l'abaissement de l'âge exigé pour l'octroi de l'indemnité viagère de départ. Je dois dire qu'il n'est pas en mon pouvoir, aujourd'huí, de leur apporter des solutions. J'ajoute qu'ils revêtent une gravité extrême, qu'ils exigent une longue réflexion et que je serais heureux qu'ils fassent l'objet, au préalable, dans cette Assemblée, d'un débat ouvert et véritable.

M. Jacques Maroselli. Mais véritable!

M. le président. Monsieur Maroselli, voulez-vous cesser d'interrompre systématiquement?

M. le Premier ministre. En effet, le problème du prix de la terre et de sa propriété soulève de très graves difficultés et toutes les solutions à la fois méritent d'être examinées et entraînent des conséquences qui ne sont pas toujours celles qu'on désire.

Quant à l'abaissement de l'âge exigé pour l'octroi de l'indemnité viagère de départ, il est hors de nos possibilités financières de prendre une mesure de cet ordre immédiatement et d'une façon générale. La demande qui a été formulée et sur laquelle nous nous sommes déjà interrogés, pose une question sérieuse, celle de la possibilité de prendre des mesures différenciées snivant les régions.

Le problème, qui d'ailleurs a été soulevé notamment lors du congrès de la fédération nationale des exploitants agricoles, est de savoir s'il doit y avoir de la part du Gouvernement deux politlques agricoles, l'une pour les régions d'agriculture évoluée, l'autre pour les régions en voie d'évolution.

C'est un problème qui, intellectuellement, est soluble mais qui, juridiquement, je dirai dans la conformité de notre tradition nationale, et compte tenu des difficultés qu'il comporte, mérite un examen approfondi.

Je le répète, je souhaite que de telles questions puissent prochainement faire l'objet d'un grand débat agricole dans cette

Assemblée.

D'ailleurs, le problème de l'agriculture est lié étroitement, tout au moins dans les régions dont a parlé M. Laudrin, à celui de l'aménagement du territoire. Et ici se pose également la question de la différence de traitement entre les régions.

Il existe des inégalités profondes dans l'évolution des régions françaises, mais je demande instamment — et er dehors de toute préoccupation partisane, croyez-le bien — à tous les membres de l'Assemblée de ne rien faire qui tende à opposer les régions les unes aux autres. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

Il n'est rien de plus grave que de commencer à comparer ce que l'on reçoit avec ce que l'on donne et avec ce que reçoit et donne le voisin. Il est trop évident que si l'on veut propor-tionner exactement la part du budget de l'Etat qui va à une région soit à l'importance de la population, soit aux taxes que verse cette région, il n'y a plus d'aménagement du territoire ni de solidarité nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants.)

11 faut essayer - ct c'est le devoir du Gouvernement mesurer les besoins de chacun en fonction de la situation et des perspectives du moment et de déterminer l'aide qui doit être apportée ou, au contraire, la contribution qui peut être

demandée.

Je souhaite même que l'on n'oppose jamais, de ce point de vue, la province à Paris. Je répète une fois encore que si le Gouvernement est hostile à une croissance démesurée de la région parisienne, s'il a conscience des dangers de cette croissance et s'il est prêt à essayer de la ralentir, voire de l'empêcher, il n'en reste pas moins que cette région parisienne existe, que les travailleurs qui y vivent ont droit à un emploi, et qu'au surplus l'existence d'une région parisienne puissante est un élèment fondamental de l'équilibre géographique et industriel de l'Europe de demain. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants.)

Par ailleurs si, comme on peut le penser, je suis particu-lièrement attaché à la solution des problèmes qui affectent les régions du Centre et du Sud-Ouest, dont je connais les retards et les difficultés, si je suis décidé à traiter avec une attention particulière les problèmes de la Bretagne à cause de sa démographie importante — et l'on m'accordera que cette région ne manque pas d'avocats au Gouvernement — je ne puis oublier que des régions fortement industrialisées et depuis longtemps, comme le Nord, ainsi que l'a rappelé notamment M. Frys, ou comme la Lorraine, comme l'ont exposé MM. Mondon, Trorial, Schnebelen, Hinsberger et d'autres, connaissent actuellement des difficultés, en dépit de leur très grande activité.

Je ne voudrais pas pour autant negliger les inexactitudes un peu trop grossières qu'ont commises certains orateurs de l'oppo-sition. L'un d'eux a prétendu que, depuis quelques années, les constructions industrielles se multipliaient dans la région parisienne et ne s'édifiaient pas ailleurs. Je voudrais donc apporter sur ce point des chiffres relatifs aux permis concernant les constructions industrielles de plus de 500 mètres carrés, en faisant une distinction entre les trois régions suivantes: la région parisienne, l'Ouest et l'Est.

En 1954, 33 p. 100 des permis pour les constructions industrielles de plus de 500 mètres carrés étaient accordés à la région parisienne, 22 p. 100 à l'Ouest et 45 p. 100 à l'Est.

M. Marcel Massot. Que reste-t-il pour le Midi?

M. le Premier ministre. Le Midi est partagé entre l'Est et l'Ouest. (Rires.)

En 1965, dernière année pour laquelle nous possédons des statistiques, la part de la région parisienne était réduite de 33 à 10 p. 100, celle de l'Ouest était passée de 22 à 38 p. 100 et celle de l'Est de 45 p. 100 à 52 p. 100.

Je ne possède pas les statistiques concernant les permis pour les constructions industrielles de plus de 500 mètres carrés accordés en 1966, mais j'ai déjà certains chiffres relatifs aux permis de plus de 2.000 mètres carrés et je puis dire que si la proportion attribuée à la région parisienne pour ces grandes usines était encore de 11,2 p. 100, en 1965, elle a été ramenée à 9,6 p. 100 en 1966.

Par ailleurs, j'ai relevé dans certaines interventions, notamment dans celle de M. Cassagne que j'entends toujours avec plaisir, la liste de quelques-uns des « échecs » du Gouvernement. Je suis heureux de reprendre cette liste.

Il s'agissait d'abord de la crise des chantiers navals, en particulier des chantiers méditerranéens.

Eh bien! monsieur Cassagne, je pense que vous le savez, au prix de très grands efforts financiers et d'une aide fort importante de l'Etat, cette crise a été surmontée...

M. René Cassagne. Après des grèves!

M. le Premier ministre. ... et, actuellement, les chantiers navals de la Méditerranée, comme ceux de l'Atlantique, disposent de carnets de commandes largement garnis.

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.

Mais il y a des chômeurs!

M. le Premier ministre. Vous avez cité également Decazeville. C'est précisément un des cas où nous avons fait la preuve que notre politique d'aménagement du territoire était efficace ct qu'elle n'était guidée ni par la politique ni par le profit.

Aux dépens des intérêts de l'Etat et en méconnaissance complète des règles du profit, nous avons pu sauver les perspec-

tives industrielles de Decazeville.

On a cité encore Le Boucau ; or je considère Le Boucau comme un modèle de réussite de conversion industrielle.

M. René Cassagne. Après des grèves!

M. le Premier ministre. Nous avons d'ailleurs estimé que cette conversion avait été si bien réussie que M. Quesnel, qui en était responsable, a été depuis chargé de la direction du bureau d'industrialisation de la Lorraine.

Enfin, vous avez cité Hennebont. Là encore, je vous rappelle qu'au prix d'un immense effort financier de l'Etat, nous avons, non seulement maintenu les ouvriers au travail mais encore assuré complètement la relève industrielle, grâce notamment aux emplois créés par la règie Renault sur instructions formelles données par le Gouvernement à son président-directeur général.

Il ne semble donc pas que, dans les cas qui ont été avancés, nous ayons si mal réussi, même si nous avons connu des difficultés et même si parfois la solution des problèmes a été

Nous continuerons, croyez-le bien, avec la volonté de lutter contre toute tendance au dépérissement dans l'Ouest de la France, avec la volonté aussi de soutenir l'activité dans les régions les plus particulièrement touchées par les mutations industrielles, c'est-à-dire surtout le Nord et la Lorraine.

M. François Mitterrand. Me permettez-vous de vous interrompre. monsieur le Premier ministre?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Mitterrand. Monsieur le Premier ministre, vous savez que le règlement de cette Assemblée ne me permettrait pas de vous répondre après que vous ayez quitté la tribune. Il convient d'autre part que ce dialogue — si c'en est un! — puisse aller à son terme. Je vous remercie donc de m'autoriser à dire quelques mois afin de répondre à vos imputations.

Je ne suis par sûr que vous soyez parvenu à la conclusion de votre exposé. Peut-être prendrai je alors le risque de préjuger

ce que vous direz.

Cependant, je suis étonné que, pour l'instant, vous n'ayez pas indiqué votre position au regard des observations que j'ai présentées, au nom de mon groupe, sur votre situation constitutionnelle.

Vous avez encore commis, tout à l'heure, une confusion, mon-sieur le Premier ministre. Vous avez prétendu que nous éprou-

vions la nostalgie des débats d'investiture.

J'ai déclaré - et mes propos figurent au Journal officiel que la Constitution, en effet, ne vous contraint pas le moins du monde à demander l'investiture de l'Assemblée nationale. Que dis-je? Elle vous oblige à ne pas la demander.

Vous n'avez pas à le faire et, dans ces conditions, comment pourriez-vous nous adresser le reproche de vous la réclamer?

Mais nous restons attachés, monsieur le Premier ministre, à la lettre de la Constitution... (Protestations sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

M. Gabriel Kaspereit. C'est une intervention!

M. le Premier ministre. Vous me permettrez, monsieur Mit-terrand, de vous dire que je suis tout disposé — vous le savez — à ce que vous me répondiez, mais je peux difficilement vous permettre de répondre à ce que je n'ai pas dit! Néanmoins, rassurez vous, je parlerai du problème que vous

évoquez. A ce moment-là vous me répondrez si vous le voulez.

M. François Mitterrand. Très bien, monsieur le Premier

Cependant, j'ai encore quelque chose à vous dire. (Interruption sur les bancs de l'union démocratique pour la Ve République. Applandissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Plusieurs députés de l'union démocratique pour la V' République. Assez!

- M. François Mitterrand. Puisque vous voulez me répondre, je dois vous dire tout de suite que vous avez interprété abusivement mes déclarations. (Interruption et bruit sur les bancs de l'union démocratique pour la \ République.)
- M. le président. Je vous en prie, monsieur Mitterrand, mettons de l'ordre dans ce dialogue. Vous répondez à ce que vient de dire M. le Premier ministre.
- M. François Mitterrand. Etant autorisé à m'exprimer, je dois dire à M. le Premier ministre qu'il va de soi que, si je ne peux le faire, il ne pourra pas non plus continuer à s'exprimer. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Interruptions sur les banes de l'union démocratique pour la V République.)
- M. le président. Je prie les membres de la fédération de la gauche démocrate et socialiste d'écouter M. Mitterrand; cela facilitera les choses. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)
- M. François Mitterrand. Je vous en prie, monsieur le président.
- M. le président. J'essaie de faire en sorte que vous soyez entendu.
- M. François Mitterrand. Il faut que ce soit clair: en aucune circonstance je n'ai dit qu'il fallait engager ici un débat d'investiture; j'ai affirmé que le Premier ministre devait poser la question de confiance.

Ce point est capital, car si, dans le régime actuel, c'est le Président de la République qui désigne et investit le Gouvernement, c'est l'Assemblée nationale qui accorde sa confiance et qui contrôle. Voilà la vérité! (Applandissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Plusieurs députés de l'union démocratique pour la V. République, Assez!

M. le président. Monsieur Mitterrand, vous pouvez intervenir pour répondre à ce que vient de dire M. le Premier ministre sur les départements d'outre-mer, avec son autorisation. (Excla-mations sur les bancs de l'union démocratique pour la V République.)

M. François Mitterrand. Mais pourquoi tant d'énervement! M. le Premier ministre et moi nous arriverons à nous entendre.

Je vals vous répondre, monsieur le Premier ministre, sur votre intervention au regard des départements d'outre-mer. Verte intervention du l'estat des departements de pour la l'exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V'République. — Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. Je demande aux députés voisins de M. Mitterrand, à ses côtés et derrière lui, de bien vouloir se taire.

Monsieur Mitterrand, je vous donne la parole pour répondre sur l'outre-mer; ensuite, vous voudrez bien que M. le Premier ministre continue son exposé.

M. François Mitterrand. Monsieur le Premier ministre, vous avez prétendu, et je le regrette fort, que j'étais venu à cette tribune présenter sur l'outre-mer un certain nombre d'assertions sans apporter les éléments de preuve indispensables.

J'ai parlé, lors de mon intervention d'avant hier, de la Martinique et d'un appel lancé par le speaker d'un poste local de la radio d'Etat qui aurait permis de truguer les élections. (Vives interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République.)

Je vous pose la question, monsieur le Premier ministre : est-ce vrai ou est-ce faux qu'un tel appel ait été lancé à

Radio-Martinique?

J'ai également indiqué que le territoire de l'Inini, depuis 1961, avait été démuni par vos gouvernements de tout statut. Est-il vrai que ce vaste territoire soit livré à la gestion par l'administration préfectorale sans organisation démocratique depuis maintenant plus de cinq ans, ou est-ce faux ? (Vives interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République. — Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe

J'ai dit que le territoire de Camopi avait été recensé par l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer. Est-il vrai ou faux que ce recensement ait donné plus d'électeurs que d'habitants? (Interruptions prolongées sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des

républicains indépendants.)

J'ai dit que dans l'île de la Réunion, en 1962, deux élections sur trois ont été invalidées (Nouvelles interruptions sur les banes de l'union démocratique pour la V République) et que le Conseil constitutionnel avait attiré l'attention sur l'existence d'une fraude commise dans la troisième circonscription et recommandé qu'on en finisse avec les méthodes de l'administration.

Est-ce vrai ou est-ce faux? (Interruptions sur les mêmes banes.)

J'ai dit, à la demande de M. Ahmed Mohamed, que pour les îles des Comores le truquage au bénéfice du Président de la République et de l'actuel député...

M. André Fanton. C'est scandaleux!

M. François Mitterrand, ... avait dépassé les limites permises. puisque la proportion de leurs électeurs a dépassé 99 p. 100. Est-ce vrai ou est-ce faux? (Vives interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République. — Applaudissements sur les banes de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Ce sont des faits, ce sont des chiffres et vous n'aviez pas le droit de faire de telles déclarations! (Vives interruptions et claquements de pupitres sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République. - Applaudissements sur les banes de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe

communiste.)

Enfin, monsieur le Premier ministre, vous avez cité à cette tribune un texte émanant du Conseil constitutionnel. Il va de soi que je n'ai jamais compté sur des moyens de procédure pour redresser des truquages qui se sont produits ici ou là... (Claquements prolongés de pupitres sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République. — Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. René Tomasini. C'est de l'interruption systématique!

M. André Fanton. Cela n'est pas possible! C'est scandaleux!

M. le président. Monsieur Mitterrand, veuillez conclure votre interruption, à propos de laquelle je dirai un mot ensuite.

- M. François Mitterrand. Monsieur le président, ce que je n'accepte pas, c'est qu'on réponde par des accusations quand j'apporte des faits. Pour lutter contre l'arbitraire nous avons d'autres moyens et, faites-nous confiance, nous mènerons jus-qu'au bout le combat que nous avons engagé. (Vives interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République. — Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)
- M. André Fanton. Ce n'est pas possible. On ne va pas recommencer les élections!
- M. le président. Monsieur Mitterrand, je dois vous retirer la parole. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocra-tique pour la V' République. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Je dois dire à M. Mitterrand que l'utilisation de l'interruption dans ces conditions...

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Et l'utilisation des pupitres!

M. le président. ... ne répond certainement pas à l'esprit du règlement et qu'elle constitue un moyen détourné pour tourner

en fin de compte ce règlement.

Je demande donc à M. Mitterrand, comme à tous nes collègues, de bien vouloir à l'avenir respecter le règlement, non seulement dans sa lettre, mais dans son esprit. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République.

— Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Guy Mollet. C'est un peu tard!

M. le président. Si quelqu'un peut dire: « Un neu tard », monsieur Guy Mollet, ce n'est pas du côté de l'opposition.

La parole est à M. le Premier ministre. (Claquements de pupirres sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République.)

M. Henry Rey. C'est clair!

M. Lucien Neuwirth (s'adressant aux députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste). Bravo! Continuez! Le pays vous regarde.

M. le président. Vous n'êtes vraiment pas raisonnables, messieurs!

Un député de l'union démocratique pour la V' République. Ils ont peur des réponses!

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre et à lui seul.

M. le Premier ministre. Je serai curieux de vérifier par les faits si l'interruption de M. Mitterrand, que j'avais autorisée, quoique je n'en aie nulle obligation, n'avait pas pour but, outre de se donner le luxe, comme vient de le rappeler notre président, de tourner légèrement l'esprit du règlement, de provoquer en même temps un certain nombre d'irritations et de manifestations justifiant de la part de ses amis la tentative de m'empêcher d'être entendu, parce que ce que j'ai à dire

les gêne peut-être. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^{*} République. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Au cas où je me serais trompé, je vous en remercic par

avance. La suite va le prouver.

M. Raoul Bayou. Nous sommes plus polis que vous! (Vives interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

M. le Premier ministre. J'indique tout de suite à M. Mitterrand qu'il se trouve que j'ai la possibilité de lui répondre sur quelques-

uns des faits précis qu'il a soulevés.

C'est ainsi, par exemple, que dans ce fameux territoire de l'Inini qu'a évoqué hier M. Mitterrand, le candidat de l'opposition, M. Héder, a obtenu 72 voix alors que 280 voix allaient à M. Rivièrez. Mais pour l'ensemble Guyane-territoire de l'Inini, M. Rivierez compte 900 voix de plus que M. Heder. Donc, même si chaque citoyen de l'Inini avait voté pour ce dernier, le résultat global n'en aurait pas moins encore été en faveur de M. Rivierez.

En ce qui concerne le cercle de Camopy dont paraît-il l'O. R. S. T. O. M. aurait découvert qu'il ne comptait que quarante habitants, y compris les femmes et les petits enfants, alors que 107 personnes auraient voté, le recensement national de 1961 nous indique que ce cercle, qui s'appelle en réalité cercle de l'Oyapoc, chef-lieu Camopy, et où se sont trouvées ces fameuses 107 voix, comptait 295 habitants et non quarante. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République.)

Je dirai également que l'intervention du speaker de Radio Martinique se demandant si les résultats dans les territoires d'outre-mer n'allaient pas trancher le problème de la majorité dans la métropole était diffusée dans les îles après dix-huit heures, tous les bureaux de vote étant donc fermés, alors qu'il

était plus de vingt-trois heures en métropole.

M. André Labarrère. C'est faux. M. Sablé lui-même l'a reconnu. (Mouvements divers.)

M. Victor Sablé. Je proteste!

M. le président. Monsieur Labarrère, vous n'avez pas la parole.

M. le Premier ministre. Je reviens au problème dont je parlais au moment où s'est située l'interruption de M. Mitterrand, c'està-dire le problème de l'aménagement du territoire et plus particulièrement de l'effort à consentir en faveur des régions du

Nord et de la Lorraine.

En effet, ainsi que l'ont souligné plusieurs orateurs appar-tenant aussi bien à la majorité qu'à l'opposition, dans ces régions de vieille industrialisation des problèmes importants et difficiles sont posés, concernant le charbon, le minerai de fer, la sidérurgic et l'implantation d'usines de transformation. L'Etat et le Gouvernement savent quelles sont leurs responsabilités afin que les mutations et les reconversions nécessaires s'accomplissent dans les délais et avec les précautions indispensables dans le domaine social.

Pour légitimes que soient les inquiétudes des populations concernées, il ne faut cependant pas les pousser au désespoir.

En effet, actuellement, le pourcentage de demandes d'emploi non satisfaites en Lorraine est encore inférieur au chiffre correspondant pour la France entière: 0,73 p. 100 au lieu de

0.88 p. 100

En outre, nous avons déjà pris certaines mesures. J'ai cité la création d'un hureau d'industrialisation en Lorraine sous la direction de M. Quesnel. Je peux citer aussi cette convention avec l'industrie sidérurgique qui, ainsi qu'on l'a fait remarquer. a été très longue à élaborer, parce que le Gouvernement, en l'espèce le ministre de l'économie et des finances qui menait la négociation, avait le souci d'imposer au patronat des engagements précis en matière sociale.

Nous veillons et nous veillerons à ce que ces engagements soient tenus. Au surolus, des conversations qui étaient en cours entre les centrales syndicales et le patronat au moment où clles ont été interrompues par les greves que vous connaissez devaient non seulement maintenir ces engagements mais les

étendre et les préciser

Dans cette région, plus qu'ailleurs, le Gouvernement interviendra pour que les contacts soient maintenus, pour que les conversations interrompues soient reprises entre le patronat et les ouvriers, avec la participation des représentants de l'Etat afin de rechercher les solutions les plus humaines et les plus

Face à cette situation, dont je parle non seulement avec sérieux mais aussi avec gravité, le Gouvernement est décidé à tout faire pour apporter au problème de l'emploi qui se pose

en Lorraine des solutions pratiques.

Je souhaite profondément que les ouvriers, ceux de nos mines de fer, de la sidérurgie, de nos mines de charbon, prennent

conscience de l'effort que nous faisons, des engagements que nous prenons et que nous faisons prendre, et que leurs représentants - qui en sont informés - les leur fassent connaître pour éviter qu'ils ne contribuent à augmenter les périls et les risques qui pèsent à l'heure actuelle sur la Lorraine. (Applau-dissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V" République.)

Pour en terminer avec l'aménagement du territoire et pour montrer à quel point l'action du Gouvernement dans cette affaire, même si elle est ingrate et pas toujours spectaculaire. est tout de même soutenue et persévérante, je voudrais répondre à une question posée par M. Terrenoire qui a demandé où en était la décentralisation de tout ce qui dépend de l'Etat, de tout le secteur public.

Nos efforts ont porté sur les établissements publics, les grandes écolcs, les administrations centrales. Je me permettrai d'énu-

mérer très rapidement quelques résultats.

Je ferai cette énumeration par ordre alphabétique. En ce qui concerne les affaires culturelles implantation des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence en 1966 (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.); pour les affaires étrangères, transfert du centre d'état civil des Français à l'étranger, de la comptabilité et de l'administration centrale et de l'agence comptable des chancelleries à Nantes en 1964, 1965 et 1966. A l'heure actuelle, les agents sont au nombre de 276. Ils seront 1.000 en 1970.

Pour les armées, transfert de l'usine Sud-Aviation de La Courneuve à Marignane: 1.250 emplois en 1961; transfert du magasin central de rechange automobile à Saint-Florentin dans l'Yonne en 1965: 700 emplois; transfert du service des pensions militaires à La Rochelle en 1965: 500 emplois; implantation du centre électronique d'armement à Rennes: 500 emplois en cours; transfert de l'école supérioure d'aéronautique à Tou-

louse, en cours.

Pour les finances, transfert de l'école nationale des impôts à Clermont-Ferrand, en 1966; transfert de l'atelier des mon-

naies à Bordeaux, en cours.

Pour la justice, transfert du centre national d'études judiciaires, à Bordeaux également. (Exclamations sur les bancs de la sédération de la gauche démocrate et socialiste.) Transfert du casier judiciaire central à Nantes en 1965.

Pour l'équipement, transfert de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes à Nantes, en cours; transfert de l'école nationale d'aviation civile à Toulouse, en cours.

Pour les affaires sociales, implantation de l'école nationale de la santé publique à Rennes, en 1962; transfert du lahoratoire de la santé publique à Montpellier en 1963; transfert du centre d'études supérieures de la sécurité sociale à Lyon, en cours.

Pour les postes et télécommunications, transfert des services centraux et de l'école professionnelle à Limoges en 1961. Je pourrais continuer, mais ce serait long. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

M. Georges Fillioud. La liste est longue, mais les résultats peu nombreux!

M. le Premier ministre. Je voudrais revenir à une question importante qui, je crois, a le plus retenu l'attention des ora-teurs, celle de la situation économique, de ses perspectives et du problème de l'emploi. Je l'ai abordée tout à l'heure par le

biais de la Lorraine.

Le problème est, en effet, de ceux dont il faut parler sérieu-sement, c'est-à-dire d'abord ne pas déformer les faits. On a dit et on a souvent répété qu'à l'heure actuelle la France avait battu son record de demandes d'emploi non satisfaites depuis la Libération. Bien qu'à force de le répéter on finisse par le-croire, j'ai le regret de dire que c'est inexact. Le record depuis la Libération se situe au 1^{er} mars 1954 et avec cette double différence qu'à l'époque il y avait deux tiers d'offres d'emplois non satisfaites en moins et qu'il y avait 1.700.000 salaries de moins qu'aujourd'hui.

M. André Tourné. Mais vous ne parlez pas des moins de dix-huit ans!

M. le Premier ministre. On a prétendu ensuite que nous battions le record européen du chômage. Je me permets de rappeler qu'il y a, à l'heure actuelle — j'arrondis au chiffre supérieur — en pourcentage de la population active, un Français sur cent qui demande un emploi alors qu'en Allemagne il s'agit de 2 p. 100, en Angleterre et en Belgique de 3 p. 100, aux Etats-Unis et en Italie de 4 p. 100.

On a dit — M. Mermaz, me semble-t-il — que le plan de stabilisation avait entraîné trois ans de stagnation économique. Je rappelle que ce plan de stabilisation a été mis en œuvre à la

fin de l'année 1963.

M. Arthur Notebert. A la veille de l'année sociale!

M. le Premier ministre. Or l'année 1964 a été marquée en France par une expansion particulièrement active du fait que ce plan de stabilisation n'avait pas encore produit ses effets. (Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Au cours de l'année 1965, année où il a porté tous ses fruits, le taux d'expansion s'est maintenu légèrement supérieur à

3 p. 100.

Cela fait dire à tous les observateurs et, en particulier d'Europe, qu'il s'agisse de l'O. C. D. E. ou de la commission européenne, que le plan de stabilisation français a été, à la fois, le plus efficace et le plus souple et qu'il s'oppose, de ce point de vue, à certains autres efforts de stabilisation dont les effets ont été infiniment plus lourds, par exemple — on l'a rappelé — en Angleterre ou en Allemagne. Enfin, en 1966 — j'en viens à la troisième année — notre

taux d'expansion a sensiblement et très rapidement remonté nettement au dessus de 5 p. 100, avoisinant 5,5 p. 100, ce qui nous a placés au second rang en Europe, immédiatement derrière l'Italie. Et cette seconde place, malgré le léger ralentissement actuel que j'ai reconnu, vous vous en souvenez, à cette tribune,

nous la conservons largement aujourd'hui.

Certes nous surveillons la situation actuelle; certes elle nous préoccupe et j'ai d'ailleurs été le premier à le dire ici. Mais, sur ce point également, il ne faut pas exagérer : nous avons des chiffres. Oh! je sais blen qu'on peut discuter les statistiques mais il existe des chiffres que personne ne discutera jamais: il s'agit des rentrées fiscales car personne, je crois, n'a jamais trouvé quelqu'un qui paie volontiers l'impôt. (Sourires sur de nombreux bancs. — Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Or la taxe locale pour le premier trimestre 1967 a marqué par rapport au premier trimestre 1966 un accroissement de

7,7 p. 100.

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Où cela?

M. le Premier ministre. Par ailleurs, l'impôt sur les salaires payé par le patronat - et vous pensez bien, comme moi, que le patronat ne grossit pas les salaires qu'il verse pour le plaisir de payer des impôts — a augmente de 10,3 p. 100 pendant ce même premier trimestre 1967 par rapport à 1966. Ces chiffres rassureront d'ailleurs, je le suppose, les nombreux

défenseurs des collectivités locales qui se sont manifestés à cette tribune, car ils nous montrent - ainsi que nous l'espérions que la croissance de l'impôt sur les salaires est plus rapide que celle de la taxe locale. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^r République et des républicains independants.)

Entre ce problème du maintien de l'expansion économique et le problème de l'emploi, il y a bien sur des liens très étroits.

Mais nous devons les traiter dans un esprit dissérent.

En ce qui concerne l'expansion économique, il s'agit toujours de conjoncture, il s'agit de « naviguer » entre les difficultés, c'est-à-dire entre ce qu'on appelle la « surchausse » et la « récession ». C'est le rôle permanent du Gouvernement, en particulier, hien sûr, du ministre de l'économie et des finances, et aussi celui du Premier ministre, de suivre les aléas de la conjoncture et d'essayer d'adapter la politique en conséquence.

Nous continuerons de le faire, mais nous savons bien le monde le sait et tous les examens de la situation à l'étranger le prouvent — que le léger ralentissement enregistre en France résulte du ralentissement beaucoup plus accentué remarque en ce moment chez nos principaux clients, que ce soit notre premier client, l'Allemagne, que ce soit encore la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande ou d'autres encore. Et il est scandaleux que certains orateurs aient insinué le contraire.

Nous savons bien que nous ne pouvons pas empêcher le jeu de la solidarité internationale, notamment européenne : la capacité d'achat de nos partenaires influe sur notre situation.

Cependant, il va de soi que le Gouvernement et l'Etat ont, je le répète, des moyens d'agir sur la conjoncture extérieure et que chaque fois qu'ils le jugent nécessaire, ils le font généra-lement sans le dire, parsois en le disant. Nous continuerons de le faire en donnant toujours en cette matière priorité à l'investissement, car il vaut mieux rechercher des longue durée que de se contenter d'agir sur l'immédiat.

longue durée que de se contenter d'agir sur l'immediat.

Le problème de l'emr'oi, lui, doit être pris d'une tout autre façon car, quelle que soit la conjoneture, il est nécessaire soit de pouvoir fournir un emploi à tous les demandeurs, soit, en tout cas, que tous ceux qui ne trouvent pas d'emploi ou qui perdent le leur soient protégés contre la misère et contre le désespoir. Telle sera la base de notre politique de l'emploi. Nous n'avons attendu ni les circonstances actuelles ni vos observations pour la commencer. D'ailleurs j'en ai parlé, vous vous en souvenez peut-être, à la télévision bien avant les vous en souvenez peut-être, à la télévision bien avant les élections.

En effet, c'est en 1963 que nous avons créé le fonds national de l'emploi qui, après avoir progressivement pris sa place, a déjà aidé con idérablement à la solution totale ou partielle de certains problèmes. Je songe par exemple aux chantiers navals, à la crise textile dans le Nord. En tout cas, nous renforcerons ses moyens et son action.

C'est à la fin de l'année dernière que nous avons fait voter la loi de programme relative à la formation professiennelle qui doit jouer un rôle important pour les jeunes notamment ou pour ceux qui ont besoin de se reconvertir.

C'est enfin au début de cette année que nous avons mis en place, à la suite du vote du dernier budget, la bourse nationale

de l'emploi qui, elle aussi, doit nous aider.

J'ajoute — je l'ai dit et je regrette qu'on ait ironisé à ce sujet — que nous avons demandé un rapport sur ce problème. Oui, nous avons demandé un rapport à M. Ortoli. Oui, M. Ortoli m'a remis son rapport. Oui, j'en ai pris connaissance, une première connaissance bien sûr, et très rapide. Mais je puis vous assurer — et vous serez, j'en suis certain, satisfaits — que ce rapport contient tous les éléments d'une action rapide et efficace. Je puis vous assurer aussi que nous n'allons pas tarder pour agir, et vous vous en apercevrez peut-être plus tôt que vous ne le pensez. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicains indépendants.)

Un député de la fédération de la gauche démocrote et socialiste. En avant!

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, mon discours est trop long et je m'en rends parfaitement compte. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me dispenser de dire ce que j'avais jeté sur le papier, très rapidement, concernant des problèmes très importants, comme l'éducation nationale, comme le logement, comme la jeunesse.

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. Mais si, nous avons le temps.

M. le Premier ministre. Je ferai proposer à la conférence des présidents que sur ces trois sujets: éducation nationale,

des presidents que sur ces trois sujets: education nationale, logement et jeunesse, un débat soit instauré dans le courant du mois de mai. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants.)

Car il faut tout de même bien parler aussi un peu de politique, comme on me le réclamait tout à l'heure. Et de ce point de vue l'opposition s'est manifestée d'une façon éclatante, par le discours pranque de mardi par M. Nitterrand discours extra le discours prononcé mardi par M. Mitterrand ; discours extrêmement brillant, je le proclame, mais aussi prononcé sur un

certain ton d'autorité qui m'a un peu étonné et choqué. Car enfin, monsieur Mitterrand, qu'avez-vous fait pour nous parler avec cette hauteur et cette arrogance? (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République et du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Un député de l'union démocratique pour la Ve République. Les jardins de l'Observatoire!

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Sa Majesté est gênée!

M. René Tomasini. Cela vous gêne!

M. Georges Fillioud. L'arrogance n'est généralement pas de notre côté.

M. le Premier ministre. J'ai bien des fois comparé l'action de la V' République et celle de la lV' République. Je ne recom-

mencerai pas ce soir.

Je me contenteral simplement, puisque M. Mitterrand a voulu dresser rapidement un bilan de la situation actuelle, comme s'il était déjà un agent successoral en train de faire les comptes, (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste) de reprendre quelques éléments de ce hilan.

Vous avez parlé, monsieur Mitterrand, de l'état eatastrophique de nos finances, des prix, du commerce extérieur. Eh hien, là, je vous demande un peu de mesure. Je ne vous rappel-

lerai pas où en était le budget il y a neuf ans!

Vous avez parlé du commerce extérieur. Eh bien, en avril
1958, nos exportations s'étaient élevées à 107 milliards de
francs de l'époque. Actuellement, pour le dernier mois connu

— mars — elles se sont élevées à 423 des mêmes milliards, soit quatre fois plus, ce qui représente une progression considérable.

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Ce n'étaient pas les mêmes francs!

M. le Premier ministre. Or, en 1958, la couverture atteignait à peine 70 p. 100, alors que, pour le mois de mars, elle a atteint 83 p. 100. Ce n'est pas assez, me direz-vous, et j'en

Mais là aussi, figurez-vous, la couverture du commerce extérieur est un problème qu'il faut envisager différemment suivant

qu'elle tient à l'incapacité d'exporter ou à l'incapacité d'importer de nos clients et également à la conjoncture internationale globale.

Et j'ajoute que, pour l'ensemble de la conjoncture euro-péenne actuelle, il est heureux que, nos exportations ne décli-nant pas, un certain déficit existe à notre détriment.

Car nous possedons, grace au ciel, toutes les réserves qui conviennent.

Le 30 avril 1958, vous rappelez-vous ce qu'était l'état de nos réserves?

Compte tenu de nos engagements et des emprunts que nous venions d'arracher à Washington, notre situation en réserves était de moins — je dis bien : de « moins » — 285 millions de dollars. Autrement dit, pour parler le langage des banquiers, nous étions « en rouge »

Et ces moins 285 millions de dollars de « réserves » se doublaient d'une dette extérieure de 2 milliards 107 millions de

dollars.

Actuellement, nous avons, compte tenu de nos droits sur le fonds monétaire international, 6 milliards 720 millions de dollars de réserves. Et nous n'avons que 362 millions de dettes.

Un député de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Les travailleurs n'en bénéficient pas beaucoup!

M. le Premier ministre. Votre politique, messieurs, qu'avaitelle apporté aux travailleurs, puisqu'ils vous intéressent?

De nombreux députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Ah oui!

M. René Tomasini. Nous aussi!

M. le Premier ministre. Je vais vous le dire en parlant de

l'évolution des prix!

Au deurième semestre de 1957 — vous pouvez vous en souvenir — l'augmentation des prix a atteint 11 p. 100 en six mois! Pendant ces mêmes six mois, le pouvoir d'achat du salaire horaire baissait de 5 p. 100 pour les travailleurs. Et pendant ce même laps de temps l'expansion diminuait de

4 p. 100.

Voilà les faits! (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants. — Protestations sur ceux de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Et, si vous voulez des jugements sur votre politique, messieurs, je vais vous en donner, et de personnes que vous ne pourrez

pas démentir.

Les 6 et 7 mai 1958 - c'était bien l'agonie de la IV République - était réunie, sous la présidence de M. Pierre Mendès-France, la commission des comptes de la nation. Savez-vous ce

qui s'y disait?

Le secrétaire général — je n'indiqueral pas son nom car il est encore fonctionnaire mais, croyez-moi, vous ne le démentiriez pas — déclarait : « Les réserves en devises ayant été à peu près épuisées au cours de l'année 1957, l'économie française allait se trouver placée devant le risque d'un effondrement de la production, provoqué par une pénurie des approvisionnements essentiels.

« L'obtention de crédits étrangers, au début de l'année, a provi-soirement écarté ce risque. Mais ce ballon d'oxygène ne modifie

pas les données fondamentales de nos problèmes. »

Et il suggerait des « mesures sévères allant jusqu'au rationnement et des mesures globales de freinage de la consomma-

Et le commissaire général du Plan de l'époque - vous ne le démentirez pas non plus car il s'appelait non pas M. Ortoli mais M. Hirsch -- indiquait: « Il est très grave de voir à quel point le pays, mal informé, et son expression politique se refusent à tout choix. Nous en sommes au point où l'on peut dire que la grivèlerie est arrivée au niveau d'une véritable institution nationale. Nous sommes prêts à distribuer des cadeaux, mais nous refusons de payer la note. »

Et M. Mendès-France concluait lui-même ce débat, en essayant d'y apporter un peu d'apaisement et quelque espoir, dans une ambiance qui avait pris parfois une allure dramatique. Devant les perspectives « catastrophiques ou dramatiques dont personne, je crois, ne peut exclure la possibilité et la vraisemblance », il condamnait l'action gouvernementale et, se déclarant sûr que le pays était prêt à l'effort, il ajoutait : « Il s'agit de savoir s'il se trouvera une élite capable de proposer cet effort avec

probité. »

Cette élite politique s'est trouvée et c'est le général de Gaulle qui l'a fournie au pays. (Viss applaudissements prolongés sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants. — Vives interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Guy Mollet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le Premier ministre?

M. le Premier ministre. Nun!

- M. Guy Mollet. J'insiste, monsieur le président. (Vives interruptions prolongées et claquements de pupitres sur les bancs de l'union démocratique pour la V République et des républicains indépendants. Sur ces bancs, MM. les députés scandent : La faillite! la faillite!)
- M. e président. Non, monsieur Guy Mollet, je ne peux vous donner la parole. (Vives protestations sur les banes de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. Exclamations sur les banes de l'union démocratique pour la V' République.)
- M. le Premier ministre. Alors, au nom de quoi aussi... (Claquements de pupitres et vives interruptions sur les bancs de la fédération ile la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Messieurs, je vous en prie... (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.)

Je vous en prie! Le règlement est formel, le président ne peut donner la parole pour interrompre sans l'assentiment de

M. Georges Fillioud. Mais l'orateur?

M. le président. L'orateur ne l'a pas donnée, M. Guy Mollet n'a done pas la parole. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Guy Mollet. C'est le président de séance lui-même qui devrait répondre puisqu'il était ministre à l'époque. (Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V° République.)

M. le président. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est qu'il y a une Assemblée dotée d'un règlement et que le rôle du président est de le faire respecter.

M. Guy Mollet. Vous le respectez dans un certain sens. Vous avez trahi maintes fois les devoirs de votre charge.

M. le président. Vous ne pouvez pas dire cela.

Vous savez très bien que ce n'est pas vrai. Monsieur Guy Mollet, je vous en prie, reprenez vos esprits. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Et au nom de quoi... (Nouvelles et vives interruptions prolongées sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. André Fanton. Rappel à l'ordre!

M. le président. Pour la dignité de l'Assemblée, je l'invite à respecter son propre règlement!

M. le Premier ministre. Et au nom de quoi, monsieur Mitterrand, parlez-vous avec tant de hauteur? Vous m'avez reproché de n'avoir pas présenté de programme. (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Où est le programme de la gauche unie? (Vives interruptions

sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socia-

liste et du groupe communiste.)

M. André Fanton Rappel à l'ordre! (Bruit prolongé.)

M. le Premier ministre. Ce programme... (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants.) ... que M. Mendès-France a demandé tant de fois, que le parti communiste réclame lui aussi et pour lequel d'ailleurs il nous a dressé, par la bouche de M. Ballanger, un premier schéma; (Interruptions prolongées sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.) ce programme dont M. Mitter-rand disait à Nevers, dans une ambiance où je lui permettals de s'exprimer et d'être entendu, qu'il allait, des le lendemain des élections, le faire examiner et approuver par tous les éléments de cette gauche unie (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.); ce programme qui n'était ce soir-là qu'une litanie...

M. Georges Fillioud. Mais aujourd'hui, c'est de votre pro-

gramme qu'il s'agit.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Fillioud, ne semez pas le trouble. N'oubliez pas que vous êtes là pour m'aider à maintenir l'ordre.

M. le Premier ministre. ... ce programme, nous l'attendons. (Nouvelles interruptions.)

Et enfin, au nom de qui parlez vous avec tant de morgue? Après tout, vous êtes à la tête d'un groupe qui ne compte que 120 ou 121 députés.

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Mais nous avens eu 9 millions d'électeurs!

'M. le Premier ministre. La gauche dite unie est représentée par 260 députés environ, alors que la majorité en compte 240. (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Applau-dissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants.)

M. Paul Cermolacce. Nous avons eu un million de voix de plus que vous!

M. le Premier ministre. Vous essayez, messieurs, de nous faire croire que vous avez gagné, tels ces amateurs de rugby — que M. Cassagne connaît bien — et qui, au soir de la defaite de leur elub, expliquent qu'ils auraient pu gagner, que le terrain n'était pas bon, que l'arbitre n'a pas tout vu et que c'est un drop qui est passé alors qu'on aurait souhaité un essai! (Interruptions sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Georges Fillioud. Laissez-moi vous dire...

M. le président. Monsieur Filliond, je vous prie de vous taire. N'oubliez pas que vous êtes membre du bureau de l'Assemblée et que vous devriez donner l'exemple.

M. André Fanton. On ne s'en est pas encore aperçu!

M. Robert Ballanger. Il vaudrait mieux, monsieur le Premier ministre, ne pas parler des arbitres qui trichent. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Protestations sur les bancs de l'union démocratique pour la V^* République.)

M. le Premier ministre. Vous spèculez sur des divisions illusoires au sein de la majorité. (Exclamations sur les baucs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate

et socialiste.)

A ce propos, je dirai très franchement à mon ami M. Mondon que je ne crains pas les alliés incommodes à condition qu'ils soient fidèles et surs. C'est une condition fondamentale car, pour ce qui est de l'incommodité, j'ai appris — croyez-le bien que, dans la vie gouvernementale, comme dit Jacques Dutrone, « il y a des caetus ». (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union democratique pour la V° République et des républicains indépendants.)

Nous avons donc gagné et vous avez perdu! Et ce qui est plus intéressant et plus rare encore, car c'est, je erois, sans précèdent dans notre vie politique, vous avez perdu pour la troisième fois consécutive. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V' République et des républicains indépendants. - Interruptions sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Comptez sur nous pour faire en sorte que cela dure einq ans. Cela donnera à vos jeunes, monsieur Mitterrand, le temps de se former. M. Mermaz deviendra plus gracieux et tout sera bien. (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union démocra-tique pour la V' République. — Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mais ne croyez surtout pas, messieurs, que nous allons attendre

passivement l'estocade.

M. François Mitterrand. Elle viendra!

M. le Premier ministre. Nous foncerons et nous tâcherons de vous montrer que l'arme que vous avez brillamment agitée n'est en réalité qu'un sabre de bois. Si vous voulez nous prouver le contraire, engagez le fer. Je suis prêt. J'attends votre motion de censure. (Sur les bancs de l'union démocratique pour la V. République et des républicains indépendants, Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.)

M. le président. Le débat est clos.

_ 4 __ RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle MM. Bignon et Hoguet déclarent retirer leur proposition de loi n° 122, déposée le 17 avril 1967, tendant à l'organisation de la profession et à la création d'un statut d'expert en automobile et matériel industriel.

Acte est donné de ce retrait.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. ie président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire signée le 28 juillet 1966 entre la République française et la République populaire hongroise.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 130, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

-- 6 --

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Palmero une proposition de résolution tendant à modifier l'article 65 du règlement,

relatif au vote par scrutin public. La proposition de résolution sera imprimée sous numéro 134, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

--- 7 ---

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Palmero un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la

législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 175 du code pénal (n° 17).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 127 et distribué. J'ai reçu de M. Delachenal un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition. l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de M. Delachenal tendant à compléter les dispositions du règlement de l'Assemblée nationale sur les pétitions (n° 21).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 128 et distribué. J'ai reçu de M. Bricout un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi modifiant les articles 384 et 385 du code rural (n° 90).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 129 et distribué. J'ai reçu de M. de Grailly un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelies, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de M. Royer, tendant à modifier les articles 36 et 37 du règlement (n° 22).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 131 et distribué. J'ai reçu de M. Peyret un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi relatif à la résiliation des contrats d'assurance maladie faisant double emploi avec la garantie du régime obligatoire d'assurance maladie des exploitants agricoles (n° 93).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 132 et distribué. J'ai reçu de M. Valenet un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi autorisant l'apprubation de l'accord, signé le 28 avril 1966, entre le Gouvernement de la République francaise, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, relatif à la situation, en matière de sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés qui ont été occupés en France, aux Pays-Bas et en Pologne (n° 91).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 133 et distribué.

_ 8 _ ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 21 avril, à quinze heures, séance publique:

I. — Questions orales sans débat:
Questions n° 92, 232 et 460 (jointes par décision de la conférence des présidents). M. Mainguy rappelle à M. le ministre des transports que l'aménagement de l'aéroport d'Orly a été prévu par décrets datant de 1954. Depuis cette date, l'augmentation rapide (de 15 à 25 p. 100) du trafic annuel et la mise en corvige avant les termes prévus des avions à réaction longs et service, avant les termes prévus, des avions à réaction longs et moyens courriers ont créé une situation intelérable pour tous les habitants de la zone résidentielle universitaire située au Sud de Paris, laquelle s'est elle-même développée très rapidement. La vie de plus de 500.000 personnes est gravement perturbée par les nouvelles conditions d'exploitation de l'aéroport d'Orly. Les moyens techniques de réduction du bruit sur les moteurs, même s'ils étaient effectivement adoptés par toutes les compagnies aériennes, compenseraient à peine l'augmentation due au trafic et à la puissance des réacteurs. Cette situation entraîne un danger réel du point de vue de la santé publique et de l'ordre public. Sans doute, l'étude d'une solution est-elle complexe car elle ne doit porter atteinte ni au prestige de l'aéroport de Paris, ni à sa fonction économique et sociale, ni à la santé publique. Or, de nouvelles extensions sont envisagées, extensions qui sont une source de graves inquiétudes pour les responsables des populations intéressées, les décisions prises étant en contradiction avec le règlement d'urbanisme et de santé publique. Les crédits prévus pour les récents projets de piste n° 6 et d'aérogare sont inquiétants. Une solution ne peut être dégagée que par la coordination d'études faites à la fois par le distriet de Paris et par les administrations de la santé publique et de l'aviation civile. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre à son échelon pour assurer cette indispensable coordination entre les différents ministères intéressés. A court terme, il lui demande plus précisément: 1° si la piste n° 6 sera construite; 2" quelles mesures sont envisagées pour sauvegarder la santé des riverains; 3" si les pouvoirs publics acceptent de procéder à une enquête auprès de la population et de certains organismes publics (écoles, hôpitaux...) enquête tendant à déterminer, avec le maximum d'objectivité, les troubles provoqués par les conditions d'exploitation de l'aéroport d'Orlv; 4° si l'aéroport de Paris ne pourra utiliser Orly pour le tratic des avions supersoniques ou aérobus; et s'il peut faire respecter les heures de couvre-feu (22 h 15 — 6 h) selon les consignes antibruit (n° 3, paragraphe 5, de janvier 1963) jusqu'ici non appliquées; 5" si Orly et Le Bourget seront remplacés par un aéroport plus cloigné de l'agglomération parisienne et, dans l'affirmative, si une date est prévue à cet effet; 6° de quelle manière les pouvoirs publics envisagent une limitation de l'activité d'Orly en fonction des besoins reconnus de la population.

M. Dupuy expose à M. le ministre des transports que l'aéroport d'Orly est implanté dans une zone très urbanisée groupant plusieurs centaines de milliers de personnes. Le bruit intensif auquel sont soumis les habitants de cette région est à l'origine de nombreux troubles nerveux et psychologiques et porte gravement préjudice à la population, notamment aux établissements hospitaliers où le repos des malades devient impossible et aux écoles voisines de l'aéroport où les interruptions dues au bruit représentent jusqu'à 20 p. 100 du temps qui doit être consacré normalement à l'enseignement. Enfin, le repos nocturne des habitants est fréquemment interrompu par les décolages de nuit autorisés par dérogation au règlement de l'aéroport qui prévoit une interdiction entre 22 h 15 et 6 heures. En conséquence, il lui dennande quelles mesures le Gouvernement compte prendre : 1° pour limiter les autorisations de décollages nocturnes; 2° pour encourager l'étude des techniques susceptibles de diminuer le bruit des appareils au décollage et à l'atterrissage; 3° pour assurer la protection et l'insonorisation des immeubles construits autour de l'aéroport; 4° pour qu'il soit tenu comple de la situation précitée dans l'établissement des plans de construction de nouveaux aéroports.

M. Poirier attire de nouveau l'attention de M. le ministre des transports sur le problème du bruit autour des grands aéroports internationaux, spécialement celui d'Orly. Celui-ci est, en effet, implanté dans une zonc fortement urbanisée et plusieurs centaines de milliers de personnes souffrent gravement du bruit. Dans les établissements hospitaliers, le repos des malades est gravement perturbé. Dans les groupes scolaires, les maîtres sont fréquemment contraints d'interrompre leur enseignement et un inspecteur primaire a pu constater que dans une école près de 20 p. 100 du temps était ainsi perdu. Par ailleurs, les riverains se plaignent de décollages nocturmes autorisés en dérogation du règlement de l'aéroport qui prévoit une interdiction entre 22 h 15 ct 6 heures. Il lui rappelle les promesses faites par le Gouvernement en la matière lors du débat sur le budget de l'aviation civile pour 1967 et lui demande : 1º le nombre de décollages nocturnes autorisés au cours des derniers mois ; 2º les mesures techniques prises ou envisagées pour diminuer le bruit des appareils au décollage et à l'atterrissage ; 3° les mesures envisagées pour assurer la protection des immeubles au moyen d'une insonorisation, telle qu'elle commence à être réalisée en Grande-Bretagne, par exemple au voisinage de l'aéroport d'Heathrow; 4° de façon exemple au voisinage de l'aéroport d'Heathrow; 4" de façon générale, la politique qu'entend mener le Gouvernement dans le domaine de la protection contre les inconvénients résultant du bruit; 5° enfin, pour éviter que le nombre des personnes génées par le bruit des avions n'augmente considérablement au cours de proclaines années. les dispositions, notamment restrictives, actuellement en vigueur concernant la construction d'immeubles autour des aéroports; 6° la politique que le Gouvernement entend définir en matière d'implantation des nouvernement entend définir en matière d'implantation des nouveaux aéroports prévus, tel que celui de Paris-Nord, et en veaux aéroports prévus, tel que celui de Paris Nord, et en matière d'urbanisme dans les zones voisines.

Question n° 107. — M. Fouchier demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures le Gouvernement compte prendre ou proposer au Parlement pour que l'ensemble des personnels retraités de la préfecture de police et de la sûreté nationale concernés par les dispositions de la loi n° 57.444 du 8 avril 1957 puissent bénéficier des mêmes avantages quelle que soit la date de leur mise à la retraite.

II. - Questions orales avec débat :

Question nº 66. - M. Raymond Barbet demande à M. le ministre de l'intérieur si le Gouvernement est décidé à faire fonctionner les services des préfectures et sous-préfectures dans des conditions normales. Il lui rappelle que l'Assemblée nationale a toujours réclamé la réévaluation des effectifs, la prise en charge des auxiliaires départementaux et un alignement des situations sur les autres grandes administrations. Il lui demande, en particulier: 1º pour quelles raisons le Gouvernement, violant l'article 36 de la loi du 24 mai 1951, se refuse encore à prendre en charge les auxiliaires départementaux occupés à des tâches d'Etat aussi bien pour le compte du ministère de l'intérieur que pour celui des affaires sociales; 2" si le Gouvernement estime possible de faire fonctionner les préfectures, les sous-préfectures, les centres administratifs et techniques et les services des régions avec 14.236 agents; 3" pour quelles raisons le Gouvernement présente en « mesures nouvelles » les mesures destinées au fonctionnement des départements créés dans la région parisienne, et, s'agissant d'une « réforme administrative » décidée par lui, s'il n'aurait pas dû prévoir, dès 1964, des crédits évaluatifs ou provisionnels et si ceux-ci ne doivent pas être exclus des mesures dites « nouvelles » que la réforme a entièrement absorbées pour les préfectures en 1967 et qu'elle risque encore d'absorber en 1968; 4" ce que le Gouvernement compte faire pour assurer aux différentes catégories du personnel des préfectures une situation égale à celle de leurs homologues dans les autres grandes administrations, s'agissant aussi bien du cadre A et des commis que de la titularisation des auxiliaires et des transformations d'emplois du cadre D justifiées par les fonctions réellement exercées; 5" si le Gouvernement a élaboré un programme pour l'adaptation des effectifs aux besoins et pour une nécessaire remise en ordre des situations et, dans l'offirmative quelle est l'imperience production de la contraction de la 'affirmative, quelle est l'importance de la tranche prévue pour 1968, abstraction faite, comme il est dit plus haut, de l'application de la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne.

Questions n° 74 et 238 (jointes par décision de la conférence des présidents).

M. Pierre Métayer expose à M. le ministre de l'intérieur qu'il estime nécessaire que, conformément à ce qui a été fait en 1964, lorsque le Gouvernement de l'époque décida la création de 26 nouveaux cantons, le conseil général de Seine-et-Oise, qui se réunit le 17 avril, soit saisi du projet gouvernemental et puisse donner un avis motivé. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour donner aux nouveaux départements de la région parisienne des conseils généraux représentant d'une façon équitable la population et comprenant chacun un nombre suffisant de conseillers généraux comparable aux autres départements de même importance.

M. Ducoloné expose à M. le ministre de l'intérieur que la dernière session du conseil général de la Seine se tiendra en juin 1967. Les conseillers généraux des nouveaux départements de la région parisienne seront élus en septembre 1967. Il lui demande: 1º quelles sont les intentions du Gouvernement quant au découpage des nouveaux cantons; 2º dans quelle mesure la population de ces départements, notamment de ceux compris dans l'ancien département de la Seine qui comptent chacun entre 1.000.000 et 1.500.000 habitants, sera équitablement représentée dans les assemblées départementales nouvelles.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographic de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

- M. Bricout a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant les articles 384 et 385 du code rural (n° 90).
- M. Baudouin a été nommé rapporteur du projet de loi sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes (n° 92).
- M. Krieg a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'organisation des justices de paix à compétence ordinaire en Polynésie française (n° 94).

^{*} Ce journal annule et remplace le numéro de ce jour qui contenait des erreurs matérielles.

· Q. U. E.S TIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (Application des articles 133 à 138 du règlement.)

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

563. - 20 avril 1967. - M. Neuwirth rappelle à M. le ministre de l'industrie que l'accumulation des stocks de charbon a conduit les directions des houillères de plusieurs bassins charbonniers français à mettre en chômage, au cours du mois dernier on du présent mois, pour une durée de un ou plusieurs jours, des dizaines de milliers de mineurs. Sans doute, ces mesures sontelles la conséquence de la crise que l'industrie charbonnière connaît, non seulement, dans notre pays, mais également dans les autres pays de la C. E. E. Il apparait pourtant indispensable que des mesures concrètes soient prises afin que, malgré la réduction de la production charbonnière, le plein emploi puisse être assuré aux populations minières. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage: 1° qu'il soit tenu compte des problèmes sociaux que pose la réduction d'activité des charbonnages et que la politique à mener, à cet égard, soit élaborée avec les organisacions syndiales en acced avec les retaines des rédiens. tions syndicales, en accord avec les parlementaires des régions concernées; 2° que tout dégagement de main-d'œuvre volontaire s'accompagne, non seulement de la garantie d'un emploi nouveau, mais de celle des salaires et avantages en nature et de l'attribution d'une prime substantielle de reconversion; 3° que soient entreprises des négociations tendant à modifier les traités commerciaux conclus avec les pays étrangers afin d'arrêter l'importation de certaines qualités de charbons, notamment de ceux à usage domestique; 4° que soit institué, dans les meilleurs délais, un fonds d'indemnisation des journées chômées et que soient précisés les moyens d'aide aux bassins menacés, prévus par la Communauté Charbon Acier; 5° s'agissant plus spécialement de la région du bassin de la Loire, que soit accélérée la création, par le bureau d'industrialisation de la région stéphanoise, d'emplois nouveaux par l'implantation rapide d'industries nouvelles, étant entendu que ces emplois devraient être acceptés librement par les mineurs et que leur acceptation ne devrait entraîner, pour eux, aucun préjudice.

566 — 20 avril 1967. — M. Flévez expose à M. le ministre des affaires sociales que les fermetures d'uzines, les licenciements et déclassements, sont de plus en pius fréquents dans tout le département du Nord. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 7.559 en septembre 1966 à 10.804 au 28 février 1967. Le nombre de chômeurs secourus est en augmentation de 90 p. 100 par rapport à septembre 1966. Les heures perdues par les travailleurs en raison du chômage partiel sont considérables. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour: 1° empêcher tout licenciement sans reclassement préalable des travailleurs; 2° qu'un droit à la préretraite avec un salaire garanti de 90 p. 100 soit accordé aux travailleurs àgés de soixante ans qui désirent en bénéficier; 3° qu'il y ait une garantie des ressources pour les travailleurs et leurs familles.

564. - 20 avril 1967. - M. André Rey attire l'attention de M. le ministre des transports sur les inquiétudes justifiées en ce qui concerne le projet d'un avion gros porteur pour courtes et moyennes étapes. Les constructeurs français sont d'accord avec les constructeurs angials et aliemands sur la définition d'un biréacteur Airbus ou Eurobus, pour 250 passagers à la vitesse de l'ordre de 900 km/h. Dans le budget de 1966, un crédit de 5 millions de francs avait été ouvert pour en financer l'étude; en 1967, aucun crédit n'a été prévu. Les pourparlers n'ont cependant pas été Interrompus entre les trois pays. Devant l'urgence d'une décision face aux chances de commercialisation sur le marché d'appareils américains, dont les constructeurs ont pris conscience des vastes débouchés pour ce type d'appareil, en attirant son attention aur le falt que, faute de l'adoption de ce projet, l'avenir de notre industrie aéronautique radoption de ce projet, l'avenir de notre industrie aeronauque se trouvera dangereusement limité avec toutes les conséquencea économiques et sociales, il lui demande: 1° s'il peut définir sur ce cas précis la doctrine de son ministère; 2° quelles sont ses intentions en ce qui concerne le fluancement des études de ce nouvel appareil qui serait un élément essentiel d'une politique aéronautique à long terme.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

545. - 20 avril 1967. - M. Charles Maveau rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances la question orale sans débat nº 737 en date du 23 juin 1966 qu'il lui a posée devant le Sénat relative à la situation critique de la région d'Avesnes et de la nécessité de la faire bénéficier du classement en zone II permettant aussi l'institution d'une prime de développement industriel et d'une prime d'adaptation industrielle. Il lui rappelle que dans sa réponse faite le 25 octobre 1966, M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur a déclaré que la situation de l'emploi dans les deux arrondissements de Cambrai et d'Avesnes-sur-Helpe n'était pas plus alarmante que dans le reste de la région du Nord et que la généralisation de l'application des primes leur enlèverait leur valeur d'incitation. Il lui demande s'il envisage de réétudier ce problème dans l'immédiat et de tenir compte de la situation qui s'aggrave chaque jour davantage dans le bassin de la Sambre afin d'encourager la création d'industries nouvelles.

567. — 20 avril 1967. — M. Poudevigne expose à M. le ministre de l'agriculture que les agriculteurs en retard dans leurs obligations vis-à-vis de la mutualité sociale agricole sont, entre autres pénalités, privés d'avantages économiques, tels que l'attribution de bons d'essence. Cela aboutit à faire supporter à des agriculteurs, quelquefois de bonne foi, des pénalités sans aucun rapport avec l'importance réelle de la dette. Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable de prévoir, pour la mutualité sociale agricole, un système de pénalités de retard comparable à celul en vigueur pour la sécurité sociale ou pour les dettes fiscales.

568. - 20 avril 1967. - M. Marcel Hoffer expose à M. le ministre de l'agriculture que la situation du marché du bois suscite de très graves difficultés dans diverses régions, notamment dans la région vosgierne. Aux dommages résultant de la concurrence inégale que livrent à notre production forestière les bois d'importation s'ajoutent en effet les conséquences des tornades qui ont sévi dans les départements de l'Est au mois de mars 1967, abattant dans le seul département des Vosges environ cinq fois le volume de la production annuelle normale. Il lui demande: 1° si. à l'intérieur du Marché commun européen, la production de la forêt française peut continuer à supporter des charges sociales et fiscales spécifiques supérieures à celles de ses concurrents; 2° s'il est prévu que soit définie une politique forestière commune tendant tant à la normalisation de la concurrence au sein de la C. E. E. qu'à la protection légitime de la production communautaire contre la pression de certains pays, où jusqu'à présent le problème du renouvellement de la forêt ne s'est pas posé et où de ce fait les prix de revient ne sont pas comparables; 3° s'il ne lui paraît par opportun de mettre en place un dispositif de régularisation des cours, qui pourrait comporter notamment une participation aux dépenses engagées par les collectivités publiques et les particullers pour la conservation et la stockage des bois, en cas de surproduction temporaire; 4° si des mesures exceptionnelles de soutien ne peuvent être accordées pour atténuer les effets dommageables des récentes tornades, par exemple sous forme d'avances sur ventes futures aux communes dont les ventes d'automne seraient supprimées, et par l'intervention du fonds nationat des calamités agricoles, les bois abattus se trouvant sensiblement dévalorisés.

QUESTIONS ECRITES

Article 138 du règlement:

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard des tiers nommément désignés.

a Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucume interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pos de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire, qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

546. — 20 avril 1967. — M. Paquet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation qui résulte de la mise en place progressive de l'union douanière entre

les Six de la C. E. E. pour les importateurs exclusifs de produits industriels originaires de pays tiers étrangers à la Communauté. En effet, en application du traité de Rome et de la décision des représentants des Etats membres siègeant au conseil de la C. E. E., le tarif extérieur de la Communauté européenne doit être effectivement appliqué le 1° juillet 1968, date à laquelle doivent également être supprimés les derniers droits de douane existant entre eux pour les produits originaires de leurs territoires respectifs, comme pour ceux originaires des pays tiers mis en libre pratique dans l'un quelconque d'entre eux. Or ce tarif douanier commun doit être appliqué uniformement, et un des éléments de cette application uniforme se trouve, en ce qui concerne les importateurs exclusifa, dans une appréciation également uniforme des ajuste-ments de valeur qui leur sont imposés par les administrations douanières en vertu de la convention internationale de Bruxelles de 1950 sur la valeur en douane des marchandises importées. D'autre part, le traité de Rome ne contient aucune disposition condamnant les contrats d'exclusivité avec les pays tiers : la Cour de justice de Luxembourg elle-même a, en ce qui concerne les exclusivités au sein du Marché commun, accepté certains aménagements qui aboutissent à reconnaître la possibilité de faire des conditions de vente particulières à un distributeur unique dans un secteur territorial déterminé en compensation des frais de commercialisation qu'il prend à sa charge (service après vente, publicité, expositions, etc.). En conséquence, il lui demande : 1° si le Gouvernement a pris les initiatives nécessaires pour s'assurer que, des maintenant et au plus tard le 1° juillet 1968, le mode de calcul des ajustements de valeur imposés aux importateurs exclusifs sera, toutes choses étant égales par ailleurs, effectivement le même dans les six pays, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle ; 2° si, à désaut de pratiques uniformes dans ce domaine, il n'envisage pas d'inviter l'administration des douanes à renoncer à tout ajustement des valeurs déclarées par les importateurs exclusifs afin d'éviter que ne s'instaure, par le jeu de la libre pratique, des détournements de trafic préjudiciables à leur activité.

547. — 20 avril 1967. — M. de la Malène signale à M. le ministre de Véconomie et des finances qu'à l'heure actuelle les prix d'entrée dans les stades sont bloqués de façons différentes suivant les diverses disciplines sportives. Le système actuellement retenu pénalise très lourdement le football professionnel contrairt d'appilquer des barèmes les plus bas alors qu'il est astreint à des charges (salaires, frais sociaux, taxes, frais de transports, de logement, assurance, etc.) qui ont considérablement progressé. Il lui demande dans ces conditions s'il ne lui paraît pas raisonnable d'envisager dans un bref délai une revalorisation des barèmes.

548. — 20 avril 1967. — M. Cassagne expose à M. le ministre de l'éducation nationale qu'il a annoncé l'étude par ses services des mesures propres à revaloriser la situation des directrices et directeurs de collèges d'enseignement technique et de donner à ces chefs d'établissements des possibilités de formation et de carrière. Il lui demande où en sont ces études et s'il ne lui apparaît pas nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour que ces fonctionnaires ne continuent pas à être déclassés par rapport à d'autres enseignants qui, précédemment alignés sur la catégorie, ont vu l'indice terminal revalorisé.

549. — 20 avril 1967. — M. André Labarrère expose à M. le ministre de l'économie et des finances que, antérieurement à 1965, l'acquéreur d'un logement qu'il destinait à son habitation personnelle était en droit de déduire les frais de réparation pour le rendre en état d'habitabilité. Cette disposition n'a pas été reprise par la loi des finances pour 1965 et gêne considérablement les contribuables qui font de semblables achat. Il lui demande s'il ne serait pas possible de reprendre les dispositions antérieures et d'autoriser les acquéreurs à porter dans les charges déductibles, et cela sans limitation, le montant des réparations.

550. — 20 avril 1967. — M. André Labarrère expose à M. le ministre de l'économie et des finances que les lois de finances antérieures à 1965 faisaient aux propriétaires une obligation d'évaluer le loyer « que pourrait produire » l'immeuble ou appartement dont ils se réservaient la jouissance. De ce fait, certaines dépenses de réparation étaient déductibles et les déficits fonciers reportables aur les revenus imposables. Cette obligation n'ayant pas été reprise par la loi de financies pour 1965, aucune dépense de réparation ne peut être retenue. Sculea sont admises au paragraphe IV de la déclaration modèle B, dans les charges déductibles, les dépenses de ravalement. Il semble que ces dépenses de ravalement. Il semble que ces dépenses de ravalement.

lement, bien qu'utiles, ne soient pas davantage primordiales que la réparation de toiture qui, elle, est indispensable pour le maintien en bon état de l'immeuble; or cette dépense toiture n'est pas déductible. Par conséquent, il lui demande s'il ne serait pas logique que cette dépense toiture soit retenue au même titre que les dépenses de ravalement dans les charges déductibles, et ce pour sa totalité, l'année du paiement.

551. — 20 avril 1967. — M. Longequeue demande à M. le ministre des affaires sociales à quels stades de leurs études dans le nouveau régime les étudiants en pharmacie sont autorisés: 1° à exécuter les opérations prévues à l'article L. 584 du code de la santé publique; 2° à se présenter aux concours ouverts en vue du recrutement d'internes en pharmacle dans les établissements hospitaliers publics; 3° à remplacer, pour une période inférieure à trois mois, les pharmaciens d'officine.

552. — 20 avril 1967. — M. Longequeue demande à M. le ministre de l'économie et des finances de lui faire connaître, même approximativement, 'pour chacune des vingt dernières années: 1° le montant global des sommes engagées en France par des joueurs ou parieurs pour chacun des jeux suivants: a) casinos autorisés; b) cercles et clubs privés; c) loterie nationale; d) courses de chevaux (paris ordinaîres, combinés); e) courses de chevaux (tiercé); f) courses de lévriers; g) jeux non dénommés ci-dessus; 2° le montant approximatif des sommes reversées aux joueurs et parieurs gagnants; 3° les parts prélevées respectivement par l'Etat et les collectivités publiques ou privées sur le montant des enjeux ou sur le bénéfice des joueurs; 4° éventuellement, l'affectation effective ou prévue des prélèvements indiqués au paragraphe 3.

553. — 20 avril 1967. — M. Henri Darras demande à M. le ministre des affaires sociales: 1° dans quels délais sera publié le décret portant statut des secrétaires administratifs en chef des directions d'action sanitaire et sociale; 2° quand et comment il sera procédé, au départ, à la nomination des secrétaires en chef et quand il sera également procédé à la désignation des chefs de section; 3° quelles modifications il entend apporter au statut des inspecteurs pour améliorer les conditions de promotion des secrétaires administratifs dans le cadre A.

.554. — 20 avril 1967. — M. Henri Darras demande à M. le ministre de l'intérieur quand il estime être en mesure d'appliquer l'arbitrage de M. le Premier ministre prévoyant l'extension des dispositions de la circulaire du 6 mai 1959 aux personnels des préfectures.

555. — 20 avril 1967. — M. Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture que d'après une information parue dans les journaux professionnels du marché de la viande il résulte qu'à la suite de la condamnation par le tribunal d'Arnhem d'un certain nombre d'éleveurs néerlandais accusés d'avoir engraissé des veaux avec des produits à base d'hormones, le Gouvernement italien a refusé des importations de viande de veau en provenance des Pays-Bas. Eviandes ont été refoulées et admises sur le marché français de la Villette provoquant une baisse des cours de 30 à 40 centimes de kilogramme au détriment des producteurs français. En outre on ne s'est pas soucié de l'incidence que cette méthode de producto peut avoir sur le plan sanitaire. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que de pareils faits, s'ils sont exacts, ne se représentent plus.

556. — 20 avril 1967. — M. Boulay demande à M. le Premier ministre à quelle date il envisage de supprimer définitivement les zones de salaires et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour en accélérer la disparition.

557. — 20 avril 1967. — M. Boulay appelle l'attention de M. le ministre de l'information sur les mauvaises conditions dans lesquelles sont reçues, dans la ville de Clermont-Ferrand, les émissions des chaînes de modulation de fréquence. Il lui fait observer, en effet, que ces émissions, qui intéressent un très grand nombre de mélomanes, sont fréquemment brouillées par d'autres émissions radio provenant, essenticllement, des appels échangés entre la base aérienne de Clermont-Aulnat et les avions qui survolent la ville de Clermont-Ferrand. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer sensiblement les conditions de réception des chaînes de modulation de fréquence de l'O. R. T. F. dans la région de Clermont-Ferrand.

558. — 20 avril 1967. — M. Sénès demande à M. le ministre des postes et télécommunications s'il ne lui serait pas possible d'accorder l'exonération de la taxe de télévision pour les foyers réservés aux vieillards

559. — 20 avril 1967. — M. Georges Delpech expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'une personne décédée le 12 décembre 1965, ayant vendu le 1^{rr} juin 1965 à un tiers (non parent) une terre pour la somme de 10.000 F, taisse pour seuls héritiers deux neveux. Ces derniers n'ont pas déposé de déclaration de succession, la tante défunte ne laissant aucun actif. Or l'administration réclame des droits sur la succession et indique en marge qu' « est présumée faire partie de la succession la somme de 10.000 francs encaissée par la défunte à la suite de l'acte de vente du 1^{rr} juin 1965 ». Il lui demande si l'extension apporté à l'article 767 du code général des impôts par l'article 26 de la loi n° 63-254 du 15 mars 1963 autorise l'administration à présumer que le prix payé et encaissé comptant de la vente du 1^{rr} juin 1965 est un actif à comprendre (sauf preuve contraire) dans la succession comme ayant constitué « une créance » à englober parmi celles dénommées « et toutes autres créances » du nouvel article 767 du code général des impôts.

- 20 avril 1967. - M. André Delelis expose à M. le ministre des affaires sociales que le centre hospitalier de Lens, qui dispose à son tableau d'effectifs médicaux des deux postes d'anesthésisteréanimateur à temps plein et d'un poste d'anesthésiste-réanimateur à temps partiel, n'a actuellement et effectivement qu'un seul anes-thésiste-réanimateur à temps plein. Depuis plusieurs années, les concours organisés n'ont donné aucun résultat, faute de candidats. Cette situation très grave risque de devenir catastrophique si le seul titulaire actuellement en poste se trouvait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Il signale que tous les candidats contactés par le centre hospitalier de Lens préférent exercer dans le secteur privé, car celui-ci à l'heure actuelle est de beaucoup plus rémunérateur. Il lui demande : 1º quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation, qui n'est certainement pas unique dans les hôpitaux publics et qui est, à son avis, causée par les facteurs suivants: a) bien que médecin spécialiste, l'anesthésisteréanimateur perçoit des émoluments qui sont inférieurs à ceux des spécialistes des autres disciplines; b) les honoraires concernant les malades du secteur dit « privé » ne sont établis que sur la base du tarif hospitalier, alors que les spécialistes avec qui l'anesthésisteréanimateur effectue les actes (chirurgiens, ophtalmologues, urologues, gynécotogues, oto-rhino-laryngologistes) sont rémunérés sur la base du « K » de ville ; 2º si, en cas d'impossibilité de trouver un médecin anesthésiste-réanimateur, l'administration hospitalière serait couverte au cas où, pour assurer des actes opératoires indispensables, elle aurait recours aux services d'infirmières anesthésistes. Il fait remarquer que lors d'une récente affaire judiciaire, le directeur d'un hôpital a été condamné et qu'un des attendus du jugement précisait : « que le fait de ne pouvoir recruter de personnel qualifié n'est pas une excuse suffisante pour permettre le recrutement de personnel ne possédant pas la qualification nécessaire ».

561. - 20 avril 1967. - M. Vatentin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la gravité du problème qui concerne la récupération de la T. V. A. incorporée dans les stocks détenus par les commerçants au moment de l'application de la loi nº 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. Les inquiétudes éprouvées par les commer-çants relativement aux conditions dans lesquelles cette récupération pourra intervenir sont en grande partie à l'origine de la récession économique à laquelle on assiste actuellement. Pour remédier à cette situation, qui porte un préjudice important non seulement aux intéresses eux-mêmes, mais aussi à l'ensemble de l'économie du pays, il est nécessaire que les dispositions du décret actuellement en préparation donnent aux assujettis la possibilité d'une récupération intégrale de ces taxes et qu'ils puissent effectuer cette récupération sur une courte période comprenant les premiers mois de l'année de l'application de la loi. Il lui demande s'il peut donner l'assurance que de telles garanties sont prévues dans le décret qui doit fixer les règles particulières de déduction applicables aux divers biens - et notamment aux stocks détenus par le commerce de détail - se trouvant en la possession des entreprises lors de l'application de la loi.

562. — 20 avril 1967. — M. Cleudius-Petit attire "attention de M. le ministre de l'économie et des finences sur le conséquences regrettables qu'entraîne le retard apporté par l'anistration à faire connaître les conditions dans lesquelles sera déterminé le crédit d'impôt au titre de la T. V. A. sur les stocks détenus par le

commerce de détail au 31 décembre 1967. En l'absence de toutes précisions à ce sujet, les commerçants sont naturellement enclins à réduire teurs commandes au strict minimum afin de diminuer le risque qu'ils peuvent encourir de garder à leur charge, en fin d'exercice, une part plus ou moins importante de la T. V. A. ayant grevé leurs achats. Cette réduction du montant des commandes se répercute inéluctablement sur l'activité des entreprises de fabrication des produits, ce qui constitue l'une des causes de la récession économique à laquelle on assiste actuellement. Il lui demande si, dans ces conditions, il n'estime pas indispensable que soit publié, à bref délai, le décret qui doit fixer les règles particulières de déduction applicables aux divers biens se trouvant en la possession des entreprises le 31 décembre 1967, et notamment aux stocks détenus à cette date par le commerce de détail.

565 - 20 avril 1967. - M. Neuwirth expose à M. le Premier ministre que l'échéance du 1er juillet 1968, qui verra la disparition des protections douanières, pose à notre industrie de graves problèmes de compétitivité, en particulier en ce qui concerne la publicité à l'étranger et en France de nos produits. En effet, il apparaît que dans ce domaine, la puissance étrangère est incomparablement supérieure à la nôtre. La preuve en est que par rapport au revenu national, les investissements publicitaires voient l'Allemagne fédérale arriver au deuxième rang mondial avec 2,66 p. 100 devant la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique et enfin la France qui n'arrive qu'au vingt-sixième rang avec 0,99 p. 100. Déjà certaines entreprises allemandes consacrent dans notre pays un budget publicitaire des deux tiers supérieurs à celui des entreprises françaises concurrentes. Dans ces conditions, il lui demande s'il juge opportun que des mesures fiscales restrictives soient prises à l'égard des budgets publicitaires des entreprises françaises ainsi que cela est annoncé et s'il ne juge pas plus judicieux que ces mesures soient reconsidérées dans le cadre de l'harmonisation de la politique fiscale des pays du Marché commun.

569. — 20 avril 1967. — M. Marcel Rigout attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés qu'éprouve actuellement l'industrie de la ganterie de peau, notamment sur les trois points suivants: a) la ganterie entre dans la catégorie des industries dites de « main d'œuvre », la part de celle-ci dans le produit fini étant de 40 à 60 p. 100 du prix de revient. Cette production est très importante, car les salaires payés dans cette branche d'activité sont très bas. De ce fait, les charges sociales qui s'élèvent à 58 p. 100, obèrent évidemment le prix de revient. b) De plus, un arrêté paru au J. O. du 13 janvier 1967, libère à l'entrée en France les gants de peau en provenance de nouveaux pays. Le volume de ces importations, les conditions dans lesquelles elles vont s'effectuer, revêtent la plus grande importance, les mesures de protections envisagées (visa technique) ne semblant constituer qu'une garantie purement théorique. c) Le paiement des taxes sur le chiffre d'affaires s'effectue couramment par obligations cautionnées, ce qui permet, pratiquement d'en différer le paiement pendant cinq mois. Il lui demande: 1° s'il ne lui paraît pas possible d'accorder cette même facilité pour le règlement des charges sociales. Cette mesure permettrait d'éviter le paiement immédiat des charges sur des salaires afférents à des fabrications dont la livraison ne s'opère, en réalité, que plusieurs mois après, et rendrait ainsi moins sensible pour les entreprises, le caractère saisonnier de la ganterie ; 2" quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour garantir l'avenir de la ganterie, lui ouvrir des débouchés, assurer aux travailleurs de cette branche un emploi stable et de meilteures conditions de vie et de travail.

570. — 20 avril 1967. — M. Boucheny expose à M. le ministre des postes et télécommunications que, le samedi le avril 1967, un employé des P. T. T. à la poste centrale du 15° arrondissement est décédé au cours de son travail. Pris d'un malaise soudain vers 9 h 15, ce travailleur ne put recevoir les soins immédiats que nécessitait son état. Lorsque, à 9 h 40, police-secours vint le chercher pour le transporter à l'hôpital, il était trop tard. Le 6 avril 1967, un communique des sections syndicales C. G. T., C. F. D. T. et F. O. du bureau de poste du 15 arrondissement précisait: « Nous pouvons affirmer avec force que si un service médical compétent avait existé, les premiers soins appropriés auraient pu être donnés à notre camarade. Afin que cet état de chose ne se reproduise plus, le personnel de Paris-15 exige que, dans un délai très court, un service médical avec la présence d'un docteur en permanence soit constitué dans nos locaux (Paris-15 - Paris-Chèques) Le nombre d'employés de notre administration, près de 10.000 groupés dans ces bâtiments, justifie totalement un service médical proportionné à son importance ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire droit à cette légitime revendication du personnel et pour mettre en place dans les grands centres postaux un service médical de soins d'urgence.

571. — 20 avril 1967. — M. Merle expose à M. le ministre de l'éducation nationale qu'un décret du 5 décembre 1951 institue une échelle hiérarchique permettant la prise en compte, lors de la titularisation des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, de leurs années d'exercice en les affertant de coefficients d'ancienneté. Or, ces dispositions ne s'appliquent pas intégralement aux professeurs issus des l. P. E. S. puisqu'ils ne peuvent faire valoir pour leur avancement les années passées comme élèves professeurs dans les I. P. E. S., alors que ce temps est néanmoins pris en compte pour le calcul de leur retraite. En conséquence, il lui demande s'il ne lui semble pas judicieux d'envisager un aménagement du dècret du 5 décembre 1951, qui permettrait aux anciens élèves des I. P. E. S. de bénéficier, pour leur avancement, de la prise en compte des années passées dans ces instituts.

572 - 20 avril 1967. - M. Boucheny expose à M. le ministre de l'éducation nationale l'état du collège d'enseignement secondaire de la rue du Moulin-des-Pres, à Paris (13°). Cet établissement n'a pas de réfectoire. Les élèves prennent le repas de midi dans le préau, qui sert aussi de salle de gymnastique. Le sol de cette salle est vétuste et, quand les enfants s'installent pour déjeuner, l'atmosphère est poussièreuse. Les lavabos sont insuffisants. Il n'y a pas de cuisine et le repas qui est apporté de l'école Vandrezanne arrive souvent refroidi. N'ayant pas de réfectoire prévu pour eux, les professeurs de ce collège mangent eux-mêmes dans une salle qui leur est réservée et qui sert aussi de plonge pour laver la vaisselle des élèves. Cette situation, qui persiste alors que le collège de la rue du Moulin-des-Prés en est à la seconde année de fonctionnement en tant que collège d'enseignement secondaire, indigne les parents d'élèves, d'autant qu'aucun commencement de travaux ne permet de prévoir une amélioration. Le préfet de la Seine ayant falt savoir que les travaux à réaliser au collège d'enseignement secondaire de la rue du Moulln-des-Prés étaient admis dans leur principe par le ministère de l'éducation nationale (Bulletin municipal officiel du 11 avril 1987), il lui demande à quelle date la participation financière de l'Etat sera débloquée pour leur réalisation.

573. — 20 avril 1967. — M. Jens expose à M. le ministre des effeires sociales que les statistiques relatives aux cotisations de sécurité sociale restant à recouvrer (régime général, voir notes statistiques sécurité sociale du ministère des affaires sociales, direction générale de la sécurité sociale, janvier 1960) ne font mention du total général des cotisations que pour les années 1962 et 1964. Il lui demande de lui faire connaître le total général des sommes à recouvrer au 31 décembre 1966 et quelles mesures il compte prendre pour faire activer la rentée des sommes restant dues, qui s'élevaient au 31 décembre 1964 à 2.087.574 francs.

574. — 20 avril 1967. — M. Baillot expose à M. le ministre des affaires sociales que les décrets d'application de la loi n° 66-419 du 18 juin 1966, ne sont pas encore parus à ce jour. Or, l'application de cette loi, relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles qui se sont produits ou qui ont été constatés avant l'entrée en vigueur des dispositions nouvelles, c'est-à-dire svant le l*' janvier 1947, est attendue avec impatience par les intéressés. Il lui demande quelles sont les raisons qui empêchent la publication des textes d'application et à quelle date ils paraîtront au Journal officiel.

575. — 20 avril 1967. — M. Arthur Ramette expose à M. le ministre des affaires sociales que, par suite de la carence de l'enseignement technique au cours des années antérieures, de nombreux jeunes travailleurs essayent d'acquérir une qualification professionnelle en effectuant un stage dans un centre de formation professionnelle accélérée. Or, du fait du nombre considérable des demandes, les candidats doivent attendre durant des mois, voire des années, leur admission, en particulier dans les branches d'activité les plus recherchées. C'est ainsi qu'au centre de Cantin, près de Douai, les postulants à la profession d'électriclen doivent attendre plus de deux ans leur admission. Il lui demande s'il envisage de doter les centres de formation professionnelle accélérée des moyens propres à faire face aux besoins nouveaux, besoins qui ne peuvent que grandir, du fait des fermetures d'usines et des changements de profession qu'exige la concentration industrielle.

576. — 20 avril 1967. — M. Robert Levol expose à M. le ministre de l'éducation nationale que le lycée Lakanal, construit en 1885 pour recevoir 900 élèves, en héberge aujourd'hui près de 3.000 sans que les modifications qui lui ont été apportées permettent d'accueillir normalement un tel nombre d'élèves. Les bâliments soufrent d'un manque d'entretien certain; lls sont voués à une dégradation rapide et irrémédiable si les crédits de réfection ne sont

pas immédiatement dégagés. En particulier, les installations de chauffage doivent être totalement changées, de même que les installations électriques, devenues dangereuses. La récente construction d'un bâtiment scientifique n'a pas règlé le problème de l'insuffisance des locaux. Des salles spécialisées indispensables à des méthodes modernes d'enseignement sont nécessaires dans l'immédiat; il n'existe, par exemple, qu'une salle affectée aux langues vivantes pour trente-deux professeurs et deux salles d'histoire et de géographie pour dix-sept professeurs. Les crédits font défaut pour réaménager les anciennes salles de sciences et le manque d'agents rendrait impossible leur entretien. Les élèves demi-pensionnaires, plus de 1.500, ne disposent d'aucun vestiaire pour y déposer, pendant les repas, cartables et vêtements qui, de ce fait, encombrent les galeries ouvertes. D'autre part, les élèves demipensionnaires ne peuvent lire ou travailler convenablement après les repas faute d'études surveillées, puisqu'il n'existe pas de personnel de surveillance. Les utilisations multiples de certaines salles conduisent à l'impossibilité pratique d'un véritable nettoiement et les deux foyers qui doivent être mis à la disposition des 350 internes seront insuffisants pour assurer à ceux-ci la détente et les distractions souhaitables. Se faisant l'interprête des enseignants du lycée Lakanal et des parents d'élèves, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour: 1º Doter le lycée Lakanal de l'ensemble des locaux et installations permettant à cet établissement de remplir normalement la tâche d'enseignement qui lui est impartie par la carte scolaire. 2º Mettre à la disposition du lycée Lakanal les crédits nécessaires à un bon entretien et à la remise en état des locaux ou installations diverses. 3° Fixer les effectifs des élèves du lycée Lakanal à un niveau compatible avec les moyens matériels dont dispose ce

577. — 20 avril 1967. — M. Fiévez expose à M. le ministre de l'économie et des finances le cas suivant: un acquéreur d'une maison vétuste à usage d'habitation prend l'engagement, conformément à l'article 54 de la loi n° 63-254 du 15 mars 1963, de maintenir l'immeuble exclusivement à usage d'habitation pendant un délai de trois ans. En conséquence, les droits d'enregistrement sont perçus au tarif de 4,20 p. 100. Sans attendre le délai de trois ans, l'intéressé considère que des transformations sont indispensables pour y exercer son commerce, mais trouve plus économique d'abattre l'immeuble, à l'exception de deux gros murs, et d'en reconstruire un neuf. Il lui demande s'il est normal, dans ce cas, que l'intéressé soit appelé à acquitter un complément de droits de 11,80 +6 p. 100 sur la totailté du prix d'achat de l'immeuble, alors que les droits complémentaires et la pénailté pour non-respect de l'engagement pris dans l'acte d'achat ne devraient s'appliquer que sur la seule partie de l'immeuble affectée au commerce.

578. - 20 avril 1967. - M. Robert Levol expose à M. le ministre de l'éducation nationale qu'au lycée Lakanal, à Sceaux, les effectifs des classe sont trop élevés : soixante-sept classes sur soixante-seize ont plus de trente-cinq élèves; vingt et une d'entre elles en comptent plus de quarante. Les nominations tardives de personnel rendent difficiles l'organisation des différents services; ensuite le non-remplacement de professeurs en congé apporte de profondes perturbationa dans l'enseignement dispensé. La proportion des professeurs délégués augmente sans cesse et dans la plupart des disciplines le coefficient de pénurie est non seulement atteint mais largement dépassé. Les normes de surveillance fixées par le ministère (un surveillant pour cent élèves) ne sont pas respectées et les demi-mesures prises pour tenter de pallier cette carence se révèlent extrêmement préjudiciables au personnel de remplacement, à la sécurité des élèves et à la discipline générale de l'établissement, Les agents du lycée sont en nombre insuffisant. Des postes ont été supprimés au moment même où les nécessités du service augmen-Il lui demande s'il compte prendre des mesures pour: 1° ramener les effectifs des classes du lycée Lakanal, à Sceaux, à un niveau permettant de dispenser un enseignement de qualité; 2º pourvoir tant en quantité qu'en qualité à l'occupation de tous les postes nécessaires à l'excellente marche de l'établissement.

579 — 20 avril 1967. — M. Bustin expose à M. le ministre des affaires sociales qu'une entreprise de papier cellophane, « Celcosa », située sur le territoire de Condé-sur-Escaut, vient de procéder brula-lement au licenciement de soixante membres de son personnel et que l'entreprise Delahaye, fabrique de carreaux de ciment, à Vieux-Condé, vient également de licencier dix-neuf personnes. D'autre part, depuis plusieurs années, de nombreux employeurs ont procédé à la fermeture de leurs entreprises, notamment les fabriques de chaussures, les Etablissements Brasseur, à Vieux-Condé, l'usine textile artificiel Kulhmann, à Odomez, la cimenterie de Fresnes-sur-Escaut, etc. De plus, lea houillères nationales, groupe de Valenciennes, viennent d'annoncer la fermeture du puits Cuvinot, situé

à Onnaing, pour la fin de l'année 1967; la Société de matériel automobile, anciennement Simea-Industrie, située à Vieux-Condé, vient de réduire ses horaires de travail à quarante-cinq heures. Compte tenu de cette situation lamentable, la région de Condé connaît une récession économique inquiétante. Un nombre important de travailleurs sont en chômage, notamment plusieurs centaines de jeunes qui ne perçoivent aucune allocation de chômage. Les huit cents personnes occupées dans le puits Cuvinot seront mutées dans d'autres sièges, ce qui aura pour conséquence l'arrêt de l'embauche dans le groupe intéressé. Il n'a été tenu aucun compte du sort des travailleurs licenciés et aucune mesure véritable n'a été prise pour leur reclassement. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour: 1" maintenir t'activité de l'usine Celcosa, à Condé, et du puits Cuvinot, à Onnaing; 2" accélérer l'implantation d'usines nouvelles dans cette région, en considération du nombre de chômeurs des deux sexes dont certains ne perçoivent pas d'allocations, plus particulièrement pour les nombreux jeunes qui, depuis une très longue période, sont à la recherche d'un emploi; 3" qu'aucun licenciement ne soit effectué sans reclassement préalable avec maintien des avantages acquis.

580. — 20 avril 1967. — Mme Privat informe M. le ministre des postes et télécommunications que le bureau des postes de Villedieu-les-Poêles (Manche) est vétuste et exigu au point que le central téléphonique a dû être instalté au grenier. Ni les usagers, ni le personnel qui a des conditions de travail déplorables n'y trouvent leur compte. Un projet de construction d'un nouvel hôtel des postes serait en souffrance depuis des années. Elle lui demande à quelle date seront déboqués les crédits pour la construction de ce bâtiment.

581. - 20 avril 1967. - M. Odru rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale la promesse publique, faite par son prédécesseur à la tribune de l'Assemblée nationale, au cours de la dernière session budgétaire, concernant le collège d'enseignement technique Condorcet, Montreuil (Seine-Saint-Denis). Un crédit de 260 millions d'anciens francs devait être dégagé pour permettre de reprendre les travaux afin que tout soit prêt pour la rentrée scolaire de 1967 (il convient de rappeler que les travaux d'aménagement de ce C. E. T. durent depuis dix-huit ans et qu'ils ont provoqué de justes et sévères commentaires de la Cour des comptes). Or, les semaines et les mois se sont écoulés depuis la déclaration ministérielle, et les élèves, enseignants et parents constatent avec amertume et colère que l'engagement, pris à l'Assemblée nationale ne devient pas réalité concrète et que, si aucune mesure n'intervient dans les plus brefs délais, la rentrée prochaine s'effectuera à nouveau dans les plus scandaleuses conditions. Se déclarant solidaire des élèves, des enseignants et des parents (qui ont suivi à 100 p. 100 le mot d'ordre de grève scolaire), il lui demande quelles décisions il compte prendre pour que la promesse ministérielle devienne enfin réalité, la situation du C. E. T. Condorcet ne pouvant se prolonger davantage.

582. - 20 avril 1967. - M. Villa signale à M. le ministre des affaires sociales que selon une récente enquête effectuée par l'U. N. E. D. I. C. et par le comité de liaison des A. S. S. E. D. I. C. de la région parisienne, 34 p. 100 des demandeurs d'emploi susceptibles de bénéficler des allocations spéciales de chômage ignorent totalement l'existence du régime d'assurance-chômage géré par les A. S. S. E. D. I. C. II lui demande: 1° s'il envisage d'utiliser son pouvoir réglementaire: a) pour ajouter aux articles 24 et 44 a du livre I'r du code du travail l'obligation de mentionner l'adresse de l'A. S. S. E. D. I. C. sur les certificats de travail et bulletins de paie remls aux salariés; b) pour faire remettre à tous les demandeurs d'emplols se présentant dans les sections locales de l'emploi (hureaux de main-d'œuvre), et ce obligatoirement et non pas seulement sur leur demande, une notice signalant l'existence des A. S. S. E. D. I. C. et indiquant qu'aucun plafond de ressources ne limite le droit aux allocations spéciales de chômage. Il lui signale en outre qu'il est fréquemment constaté aux audiences des conseils de prud'homems que de nombreux employeurs refusent de remplir l'attestation patronale à joindre à la demande d'allocation spéciale de chômage; 2° quelles mesures il compte prendre pour que la fourniture de cette pièce indispensable à la perception des allocations des A. S. S. E. D. I. C. soit rendue obligatoire aux employeurs.

533. — 20 avril 1967. — M. Felx expose à M. le ministre des affaires sociales les graves conséquences résultant de la suppression en 1962, du concours d'internat pour les hôpitaux de la région de Paris, compris dans la 2° catégorie, 1° groupe (hôpitaux autres que ceux de l'assistance publique). Cette riesure met en cause la bonne marche des services de nombreux établissements et la sécurité des malades. Au début d'avril 1967, 200 postes se trouvent sans internes titulaires, recrutés sur concours et présentant comme tels les garanties indispensables. Par exemple, le centre hospitalier d'Argenteuil ne compte que 6 internes titulaires sur un total de 28 internes. Il fui demande: 1° les raisons qui ont conduit à supprimer le ocncours d'internat pour les hôpitaux de la région de Paris (2° catégorie, 1° groupe), alors que ce concours venait, par son importance, aussitôt après ceux de Paris et de Lyon; 2° les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à la situation actuelle. Le rétablissement du concours d'internat pourrait d'ailleurs être utilement complété par l'assimilation des internes intéressés à ceux des villes de facultés.

584. - 20 avril 1967. - M. Vollquin expose à M. le ministre de l'agriculture que la situation du marché du bois suscite de très graves difficultés dans diverses régions, notamment dans la région vosgienne. Aux dommages résultant de la concurrence inégale que livrent à notre production forestière les hois d'importation s'ajoutent en effet les conséquences des tornades qui ont sévi dans le département de l'Est au mois de mars 1967 abattant, dans le seut département des Voges, environ cinq fois le volume de la production annuelle normale. Il lui demande: 1º si, à l'intérieur du Marché commun enropéen, la production de la forêt française peut continuer à supporter des charges sociales et fiscales spécifiques supérieures à celles de ses concurrents ; 2° s'il est prévu que soit définie une politique forestière commune tendant tant à la normalisation de la concurrence au sein de la C. E. E. qu'à la protection légitime de la production communautaire contre la pression de certains pays, où jusqu'à présent le problème du renouvellement de la forêt ne s'est pas posé et où de ce fait, les prix de revient ne sont pas comparables; 3" s'il ne lui paraît pas opportun de mettre en place un dispositif de régularisation des cours, qui pourrait comporter notamment une participation aux dépenses engagées par les collectivités publiques et les particuliers pour la conservation et le stockage des bois, en cas de surproduction temporaire; 4° si des mesures exceptionnelles de soutien ne peuvent être accordées pour atténuer les effets dommageables des récentes tornades, par exemple sous forme d'avances sur ventes futures aux communes dont les ventes d'automne seraient supprimées et par l'intervention du fonds national des calamités agricoles, les bois abattus se trouvant sensiblement dévalorisés.

585. — 20 avril 1967. — M. Volíquin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'industrie textile lorraine. Il lui demande s'il envisage la cration d'une commission interministérielle chargée d'étudier ce problème en même temps que la réunion d'une « table ronde » réunissant représentants de l'administration et des organisations syndicales. Cela permettrait d'étudier d'une manière plus approfondie les problèmes d'ensemble de cette branche économique, de prévenir d'éventuelles difficultés sociales importantes, et aussi de maintenir en activité constante la part de cette industrie indispensable à l'économie régionale et nationale.

586. — 20 avril 1967. — M. Jean Bénard demande à M. la ministre de l'agriculture de lui indiquer: 1° en vertu de quels textes légaux ou réglementaires, il a estimé pouvoir recourir à la procédure accélérée et non au référendum pour rendre obligatoires les règles des comités économlques de l'œuf et du poulet du Sud-Ouest, du Sud-Est, du Nord et de l'Est; 2° s'il envisage de faire supporter les cotisations-prélèvements des comités économiques à l'ensemble des poussins vendus par les couvoirs, à l'ensemble des poulets de chair passant par les centres d'abattage ainsi qu'à l'ensemble des œufs passant par les centres d'abattage ainsi qu'à l'ensemble des œufs passant par les centres de conditionnement, ou s'il compte les faire supporter seulement aux producteurs de 3.000 poulets de chair et aux éleveurs de 3 à 500 pondenses (selon la région); 3° dans cette dernière hypothèse, comment Il envisage de faire la distinction entre tes œufs et les poulets de producteurs assujettis aux disciplines des comités économiques et les autres.